

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT
INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (2ÈME AFFECTATION 2025)**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	10
Annexe 1 - fiches projets - fonctionnement	11
Annexe 2 - convention Musique Sacrée	159
Annexe 3 - fiches projets - investissement	171
Annexe 4 - fiche projet - Terres d'Envol	200
Annexe 5- Correctif - Philharmonie	203
Annexe 6 - Correctif et avenant Technopol	208

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport propose :

➤ **L'attribution de 66 subventions en fonctionnement pour un montant global de 1 201 500 €**

Soit 66 subventions en crédits de fonctionnement pour un montant global de **1 201 500 €** d'autorisations d'engagement, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP (131005) « aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « soutien au spectacle vivant » du budget 2025, au titre des dispositifs de soutien suivants :

- **Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le spectacle vivant à rayonnement régional** (4 dossiers pour un montant total de **70 000 €**) ;
- **Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional** (33 dossiers pour un montant total de **933 500 €**) ;
- **Aide à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant** (27 dossiers pour un montant total de **163 000 €**) ;
- **Aide aux pôles de coopération territoriale** (2 dossiers pour un montant de **35 000 €**) ;

Ces opérations relèvent de la politique régionale du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien votée par la délibération n° CR 2017-52 modifiée du 10 mars 2017 et par la délibération CR 2019-040 du 19 septembre 2019.

Par délibération n° CP 2022-173 du 7 juillet 2022, la région a adopté une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2024 avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris. Dans le cadre de la subvention 2025 au projet de l'association, il est proposé d'adopter un renouvellement de cette convention pour la période 2025-2027 figurant en **annexe 2**. Cet avenant encadre le versement de la subvention 2025 et modifie les mentions relatives à la mesure « 100 000 stages » conformément à la délibération n° CP2023-288 du 5 juillet 2023.

➤ **L'attribution de 15 subventions en investissement pour un montant global de 4 807 915,95 €**

Soit 15 subventions en crédit en crédits d'investissement à des projets pour un montant global de **4 807 915,95 €** d'autorisations de programme, disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » programme HP 31-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », du budget 2025, au titre des dispositifs de soutien suivants :

- **1 subvention** d'un montant global de **1 000 000 €** sur l'action 13100101 Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés ;
- **6 subventions** d'un montant global de **2 288 915,95 €** sur l'action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » ;
- **7 subventions** d'un montant global de **319 000 €** sur l'action 13100204 « Soutien à la

création et à la diffusion numériques ».

Ces opérations relèvent de la politique régionale du de soutien à l'investissement culturel votée par la délibération n° CR 2017-191 modifiée du 23 novembre 2017.

- **1 subvention** d'un montant global de **1 200 000€** sur l'action 13100201 « Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » ;

L'EPT Paris Terres D'Envol s'est engagé en 2023 dans la construction d'un pôle culturel au Baillet à Drancy, ce projet d'un montant de 7 805 262,18 € est notamment soutenu par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 968 633 €.

Au regard de la qualité et de l'importance de ce projet pour ce territoire, il est proposé d'adopter une subvention ad hoc à hauteur de 1 200 000 €, sur une base subventionnable de 5 400 000€ soit un taux d'intervention régional de 22,22 %.

Cette opération est présentée en **annexe 4**.

➤ **La correction d'erreur matérielle, sans incidence financière**

Par délibération n° CP 2024-112 du 28 mars 2024, la Région a attribué à « CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS » une subvention (EX080500) au titre de l'aide à l'olympiade culturelle – été culturel. A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives au montant de la base subventionnable et du taux d'intervention sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 5** à la délibération.

➤ **La correction d'erreur matérielle, sans incidence financière**

Par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la Région a attribué à « TECHNOPOL-TECHNO PARADE » une subvention (EX081929) au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional. A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont à modifier. Le montant de la subvention reste inchangé. Il est donc proposé d'adopter l'avenant et la fiche-projet modifiée, présentés en **annexe 6** à la délibération.

➤ **La nouvelle attribution d'une subvention précédemment attribuée**

Par délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024, la Région a attribué à « THEATRE DE LA BERGERIE » une subvention (EX065886) au titre de l'aide à la résidence territoriale.

La demande d'acompte transmise par le bénéficiaire avant la date de caducité a été instruite par le pôle finance non pas comme un acompte mais comme un solde. Aussi le dossier a été clôturé par une erreur matérielle. Cependant, dans la mesure où la structure a rempli toutes ses obligations, il vous est proposé, à titre exceptionnel et afin de ne pas pénaliser la structure de procéder à l'attribution d'une subvention pour un montant de **3 606,99 €**, correspondant au solde de la subvention en faveur de l'association « **THEATRE DE LA BERGERIE** ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

Valérie Pécresse

VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 19 JUIN 2025

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT INCLUSIVE SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN (2ÈME AFFECTATION 2025)

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014, publié au JOUE L187 du 26 juin 2014 et modifié par les règlements (UE) 2017/1084, (UE) 2020/972, (UE) 2021/1237, et (UE) 2023/1315 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 modifiée relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée relative à la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CR 2017-191 du 23 novembre 2017 modifiée relative à la politique régionale ambitieuse d'investissement culturel ;

VU la délibération n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (premières affectations pour 2019) ;

VU la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et à l'amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

VU la délibération n° CP 2020-199 du 27 mai 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (seconde affectation pour 2020) ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 portant adoption du CAR et CRT : 4ème affectation pour 2021 et avenant signalétique régionale ;

VU la délibération n° CP 2021-498 relative à la Stratégie de la région Ile-de-France dans le cadre

de l'Olympiade culturelle ;

VU la délibération n° CR 2022-127 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2ème affectation 2022) ;

VU la délibération n° CP 2022-392 du 23 septembre 2022 relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France et portant adoption des conventions types sur l'aménagement culturel ;

VU la délibération n° CP 2022-173 du 7 juillet 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (3ème affectation 2022) ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de communication institutionnelle 2^{ème} rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP 2023-288 du 5 juillet 2023 portant notamment sur l'évolution de la mesure « 100 000 stages » ;

VU la délibération n° CP 2024-101 du 28 mars 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (1ère affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP 2024-112 du 28 mars 2024 relative au soutien à des manifestations culturelles en Ile-de-France : olympiade culturelle- affectations pour 2024 ;

VU la délibération n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (2^{ème} affectation 2024) ;

VU la délibération n° CP2024-244 du 27 septembre 2024 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (3^{ème} affectation 2024) ;

Vu la délibération N°CP 2025-064 du 27 mars 2025 portant attributions de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (1^{ère} affectation 2025) ;

VU le budget de la région Île-de-France 2025 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2025-147 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions de fonctionnement

Décide de participer, au titre des dispositifs de soutien dans le domaine du spectacle

vivant, aux festivals et manifestations à rayonnement régional, à la création en fonctionnement, à la diffusion des œuvres, aux réseaux franciliens et aux pôles de coopération territoriale, au financement des projets détaillés en **annexes 1 et 2** à la présente délibération, par l'attribution de **66 subventions** d'un montant maximum prévisionnel de **1 201 500 €**.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **1 201 500 €** disponible sur le chapitre 933 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', programme HP 311-005 'Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue', action 13100501 'Soutien au spectacle vivant ' du budget 2025.

Article 2 : Attribution de subventions d'investissement

Décide de participer au titre du dispositif « Investissement culturel » au financement des projets détaillés en **annexes 3 et 4** à la délibération, par l'attribution de **15 subventions** pour un montant maximum prévisionnel de **4 807 915,95 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la conclusion de conventions conformes à la convention type relative à l'aménagement culturel en Ile-de-France approuvée par la délibération n° CP 2022-392 susvisée modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **1 000 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-001 « Aménagement des structures d'accueil » - action 13100101 « Conservatoires et écoles de musique contrôlés » au titre de la construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés du budget 2025.

Affecte une autorisation de programme de **3 488 915,95 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-002 « Equipements culturels de diffusion et de création », action 13100201 « construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle » du budget 2025.

Affecte une autorisation de programme de **319 000 €** disponible sur le chapitre 903 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', sur le programme HP 311-002 ' Equipements culturels de diffusion et de création', action 13100204 ' Soutien à la création et à la diffusion numériques ' du budget 2025.

Article 3 : Correctif d'une fiche projet et avenant modificatif

Modifie les indications relatives au montant de la base subventionnable et du taux d'intervention du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2024-112 du 28 mars 2024 à l'établissement public « CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS » (dossier n° EX080500) au titre de l'aide à l'olympiade culturelle – été culturel, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 5** à la présente délibération.

Le montant de la subvention reste inchangé. Approuve l'avenant modificatif à la convention entre l'établissement public « CITE DE LA MUSIQUE – PHILHARMONIE DE PARIS » et la région Île-de-France figurant en annexe 6 de la présente délibération. Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 4 : Correctif d'une fiche projet et avenant modificatif

Modifie les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2024-143 du 30 MAI 2024 à « TECHNOPOLE-TECHNO PARADE » (dossier n° EX081929) au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 6** à la présente délibération.

Le montant de la subvention reste inchangé. Approuve l'avenant modificatif à la convention entre « TECHNOPOLE-TECHNO PARADE » et la région Île-de-France figurant en annexe 7 de la présente délibération. Subordonne le versement de cette subvention à la signature de l'avenant modificatif et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Article 5 : Nouvelle attribution de subventions précédemment attribuées

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 3 606.99 € disponible sur le chapitre 933 ' Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ', code fonctionnel 311 ' Activités artistiques, actions et manifestations culturelles ', programme HP 311-005 'Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue', action 13100501 ' Soutien au spectacle vivant ' du budget 2025 afin de mandater le solde de l'association « THEATRE DE LA BERGERIE » (dossier n° EX065868)

Article 6 : Dérogations au principe de non-commencement du projet

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en annexes 1, 2, et 3 à la délibération, par dérogation prévue aux articles 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe 4 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - fiches projets - fonctionnement

DOSSIER N° EX091343 - Aide aux festivals - COMMUNE DE MENNECY - MENNECY METAL FEST - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	418 650,00 € TTC	4,78 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91540 MENNECY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JEAN PHILIPPE DUGOIN-CLEMENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2012 par la commune de Mennecy, le Mennecy Métal Fest est un festival dédié aux musiques métal, esthétique musicale peu représentée en Île-de-France. Initialement organisé dans l'espace culturel Jean-Jacques Robert, le festival se déroule depuis 2021 dans le parc Villeroy sur un week-end de septembre. Il programme des groupes confirmés et émergents et s'attache à présenter divers courants des musiques métal, allant du hard rock traditionnel aux musiques dites extrêmes. Le festival s'appuie sur un partenariat avec l'association Muisc'o Eye pour la programmation, l'organisation et le relais communication. Depuis 2022, le festival se déroule totalement en extérieur sur 3 scènes pendant 3 jours.

L'édition 2024 a vu son public se diversifier en raison de l'élargissement de la programmation. La fréquentation a augmenté de 20% par rapport à la précédente édition pour atteindre 3 200 spectateurs. La programmation de la seconde scène s'est amplifiée, en proposant à la fois l'accueil de groupes émergents et de groupes confirmés ou professionnels.

En 2025, le festival aura lieu du 6 au 8 septembre. La programmation comptera 32 groupes parmi

lesquels Dagoba, Mass Hysteria, Bloody Flow dont 6 émergents et 15 franciliens. Comme lors de l'édition précédente, la répartition des groupes se fera de manière globale, sans distinction de scène, permettant à des groupes émergents d'être programmés sur la scène principale. Le tarif moyen des places est de 27,5 euros.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	202 500,00	47,24%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	223 150,00	52,06%
Dépenses de communication	3 000,00	0,70%
Total	428 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	7,00%
Subvention CD 91 (sollicitée)	7 500,00	1,75%
Ville Mennecy (acquise)	228 650,00	53,34%
Partenaires privés (sollicitée)	2 500,00	0,58%
Recettes propres : billetterie	160 000,00	37,33%
Total	428 650,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091424 - Aide aux festivals - COMMUNE LOGNES - LES TRANSVERSALES - CP
JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657341-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	73 578,00 € TTC	13,59 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LOGNES

Adresse administrative : 11 ESPLANADE DES DROITS DE L HOMME
77185 LOGNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Nicolas DELAUNAY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La ville de Lognes (77) a créé Les TRANSVERSALES, festival d'art de la rue au parc de l'Étang en 2016. Ce rendez-vous populaire se développe aujourd'hui dans différents quartiers de la ville, contribuant au rayonnement de la ville. Le festival a construit différents partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux et associations, et notamment avec La Ferme du Buisson de Noisiel. Des actions culturelles d'initiation aux pratiques artistiques sont proposées à un large public. L'accès à l'ensemble de la programmation sur les 4 jours est gratuit. La programmation est conçue afin de permettre à toutes les tranches d'âges d'avoir un temps qui puisse répondre au mieux à leurs attentes. L'organisation du festival se fait de manière éco responsable (tri sélectif des déchets, valorisation des transports alternatifs, favoriser les circuits courts pour la restauration et le catering...).

L'édition 2024, qui s'est tenue du 18 au 21 septembre, a accueilli 12 équipes artistiques et 15 représentations, avec une fréquentation d'environ 8 000 festivaliers. L'articulation du lancement de la présentation de la saison culturelle à l'occasion de l'ouverture du festival « Les Transversales » conjointement à l'organisation de l'apéritif Citoyen mobilise de nombreux spectateurs. Cette édition s'est

voulue très éclectique afin de toucher un public le plus large possible. En développant son plan de communication à destination du territoire régional, le rayonnement du festival s'est amplifié.

La prochaine édition des TRANSVERSALES se tiendra du 17 au 20 septembre 2025 accueillant 14 spectacles et 15 représentations. La politique culturelle de la ville de Lognes affirme son engagement auprès des artistes du spectacle vivant en augmentant son budget pour sa dixième édition. Le partenariat avec la scène nationale de la Ferme du Buisson, qui met en partage expériences et compétences, reste un des vecteurs importants pour la réussite de ce festival. La programmation des Transversales sera présentée prochainement à l'ensemble des partenaires de l'éducation nationale (de la maternelle au lycée). Des propositions d'actions culturelles pourront à cette occasion être étudiées. Un Comité Culturel Jeunesse créé récemment va collaborer à la programmation de cette édition à la suite de repérages effectués lors d'un séjour organisé au festival des arts de la rue à Chalon sur Saône. La ville confirme, par cette nouvelle initiative, sa volonté d'impliquer ce public aux orientations de sa politique culturelle.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 LOGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	63 253,00	76,62%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	8 600,00	10,42%
Dépenses de communication	2 000,00	2,42%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 700,00	10,54%
Total	82 553,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	18 975,00	22,99%
Subvention Ville de Lognes (acquise)	63 578,00	77,01%
Total	82 553,00	100,00%

DOSSIER N° EX091417 - Aide aux festivals - COMMUNAUTE D'AGGLO DE CERGY-PONTOISE - FESTIVAL CERGY SOIT ! - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-657351-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	876 640,00 € TTC	4,56 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CERGY-PONTOISE
Adresse administrative : PARVIS DE LA PREFECTURE
95000 CERGY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Né en 1988, le festival Cergy, Soit ! s'est affirmé comme l'une des plus importantes manifestations des arts de la rue et du cirque en Île-de-France. Depuis 2023, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) organise le festival dans 13 villes du territoire. Le festival compte un temps fort dans Cergy Centre ainsi qu'une série de spectacles en itinérance, et des actions culturelles autour d'un thème différent à chaque édition. Le festival continue d'accueillir des compagnies en résidence territoriale (la compagnie Nous de 2024 à 2026) ainsi que plusieurs résidences de création chaque année. Le festival développe sa dimension internationale via un focus sur un pays différent chaque année et propose une journée de rencontres professionnelles.

En 2024, 47 équipes artistiques ont été programmées pour la première fois à l'occasion de 198 représentations dans les 13 communes de l'agglomération (L'homme debout, Les Fugaces, Pole K, Compagnie Mycélium...). 42 000 spectateurs ont été présents à cette édition. Les actions culturelles ont par ailleurs réuni 770 participants.

L'édition 2025 se déroulera du 12 au 21 septembre dans les 13 villes de l'agglomération. A ce jour, 140 représentations sont prévues. La thématique de cette édition sera le voyage, la rencontre. Le focus international sera consacré au Bénin.

Le spectacle fil rouge du festival sera LE VOYAGE DE PITT'OCHA des Ogres de Barbak. Le personnage de Pitt'Ocha (marionnette géante qui sera construite par Les Grandes Personnes) sillonnera les 13 communes pour collecter des chansons auprès d'écoles, collèges et lycées lors de concerts participatifs (restitutions d'ateliers) puis le spectacle sera joué sous chapiteau à Cergy (4 scolaires, 3 tout public).

Le festival renouvelle son partenariat avec le théâtre du Cristal pour un projet en lien avec l'association béninoise Vie et Solidarité (art et handicap) : 3 semaines de résidence à Porto Novo sont prévues en mai et une semaine à Cergy en septembre pour préparer des visites décalées franco-béninoises de fresques graffées.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MAURECOURT
- BOISEMONT
- CERGY
- COURDIMANCHE
- ERAGNY
- JOUY-LE-MOUTIER
- MENU COURT
- NEUVILLE-SUR-OISE
- OSNY
- PONTOISE
- PUISEUX-PONTOISE
- VAUREAL
- SAINT-OUEN-L'AUMONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	394 640,00	44,01%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	270 000,00	30,11%
Dépenses actions culturelles	10 000,00	1,12%
Dépenses de communication	42 000,00	4,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	180 000,00	20,07%
Total	896 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	60 000,00	6,69%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	60 000,00	6,69%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	20 000,00	2,23%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	756 640,00	84,39%
Total	896 640,00	100,00%

DOSSIER N° EX091415 - Aide aux festivals - LE HASARD LUDIQUE - FESTIVAL NYOKOBOP - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	83 100,00 € HT	9,63 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE HASARD LUDIQUE
Adresse administrative : 192 RUE BELLIARD
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame CELINE PIGIER, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Hasard Ludique a investi l'ancienne gare de Saint-Ouen en 2017 pour en faire un lieu de proximité avec les habitants et y promouvoir les cultures urbaines du monde, avec un esprit lié à l'économie sociale et solidaire. Le lieu bénéficie d'une bonne implantation dans ce quartier du 18e arrondissement et dans la ville de Saint-Ouen, où sont menées des actions avec les habitants tout au long de l'année. Depuis 2017, le Hasard Ludique organise le festival Nyokobop qui propose d'explorer de manière approfondie les multiples nouveaux styles de musiques contemporaines et urbaines qui révolutionnent le paysage musical mondial, mahraganat, kwaito-house, à la Gqom, électro sabar, amapiano, min'yo électro, zague, nu-dabke, neo perreo, singeli..., expérimentales ou populaires (90% d'artistes étrangers programmés). Son modèle défend une politique tarifaire accessible avec une billetterie entre 15 et 28 €.

L'édition 2024, du 20 au 30 novembre, a confirmé le succès du format multisalle initié en 2023, permettant de cibler de nouvelles typologies d'artistes au regard des capacités offertes par les lieux (260 places pour un lieu comme le Hasard ludique ; 1 200 places pour la Machine du Moulin rouge). Près de 2 500 spectateurs ont pu assister aux 16 concerts programmés au Hasard Ludique, à la Gaîté Lyrique, à La

Machine du Moulin Rouge, au Badaboum et à La Station Gare des Mines. Parmi les têtes d'affiche programmées ont figuré la grecque Marina Satti (pop) et la portoricaine Villano Antillano (reggaeton).

L'édition 2025 se tiendra au Hasard Ludique, au Trabendo, à la Gaîté Lyrique, à La Station Gare des Mines et au Cabaret Sauvage, nouveau partenaire du festival. 14 concerts sont annoncés dont 9 avec des artistes émergents. La programmation comptera des artistes comme Judeline (Espagne, pop), Seyi Vibe (Nigéria, Afrobeats) ou Tokischa (Portorico, reggaeton). En termes d'actions culturelles, deux conférences musicales gratuites seront animées par Renaud Brizard ethnomusicologue, autour des styles de musique mis à l'honneur dans la programmation, avec le concours d'artistes comme l'équipe Jetlag pour le reggaeton. Un travail de prospection et d'actions ciblées sera mis en œuvre pour toucher les publics adolescents et jeunes adultes du quartier.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	49 400,00	58,05%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	6 800,00	7,99%
Dépenses de communication	12 000,00	14,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	16 900,00	19,86%
Total	85 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	10 000,00	11,75%
Subvention Ville de Paris (acquise)	10 000,00	11,75%
CNM (acquis)	4 000,00	4,70%
Sociétés civiles (sollicitée)	7 000,00	8,23%
Partenaires privés (acquise)	8 000,00	9,40%
Recettes propres	46 100,00	54,17%
Total	85 100,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX089480 - Aide aux festivals - L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	269 000,00 € HT	7,43 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ESTIVAL ST GERMAIN EN LAYE
Adresse administrative : 4 RUE GIRAUD TEULON
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICHEL NERY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 1988, l'association L'Estival de Saint-Germain-en-Laye compte aujourd'hui 180 membres bénévoles qui ont pour objectifs communs la défense de la musique et de la chanson francophone sous toutes ses formes. Les membres de l'Estival accordent une place de premier ordre aux artistes émergents via plusieurs initiatives : programmation aux côtés ou en première partie de têtes d'affiche, organisation d'un week-end où ces artistes peuvent rencontrer une centaine de professionnels du spectacle et à l'issue duquel est organisée une soirée « Vitrites Découvertes » ; plateau de 6 artistes émergents également ouvert au grand public. Le festival est coréalisé avec le Théâtre de Poissy, le Quai 3 au Pecq, le Sax à Achères, la MJC de Conflans-Sainte-Honorine, ainsi qu'avec les villes du Pecq et de Montesson (78). Par ailleurs, le festival met en lumière chaque année le travail d'une association humanitaire ou caritative en lui apportant un soutien médiatique et financier. Il propose également chaque année des spectacles gratuits en extérieur.

L'édition 2024 du festival s'est tenue du 20 septembre au 6 octobre. Elle a accueilli près de 13000 spectateurs dans 13 lieux situés dans 7 villes différentes. Au total, 34 concerts ont été programmés, avec notamment Jeanne Added, Keziah Jones, Christophe Willem en têtes d'affiche. Le festival a aussi

proposé des concerts gratuits lors de fêtes locales. Le festival revendique 190 heures d'actions culturelles, ayant notamment touché 80 lycéens.

En 2025, la 38ème édition du festival se déroulera du 20 septembre au 6 octobre 2025 à Poissy, Le Pecq, Achères, Houilles, Montesson et Saint-Germain-en-Laye. 40 concerts sont prévus avec notamment Laurent Voulzy, BabX, Ayo... Seront reconduites les précédentes initiatives en soutien à l'émergence (week-end professionnel, vitrine découverte...) et à une association caritative, ainsi que l'organisation de spectacles ou animations gratuites en extérieur. Le festival échange avec plusieurs établissements scolaires pour de possibles ateliers d'écriture, de chant ou régie, à Achères (lycée Pavarotti) et à Poissy (lycées Adrienne Bolland et Charles de Gaulle, Cité scolaire Le Corbusier).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  HOUILLES
-  MONTESSON
-  ACHERES
-  CONFLANS-SAINT-HONORINE
-  LE PECQ
-  POISSY
-  SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	185 000,00	66,31%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	34 500,00	12,37%
Dépenses de communication	54 000,00	19,35%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 500,00	1,97%
Total	279 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	10,75%
Subvention GPS&O (acquise)	5 000,00	1,79%
Subvention Montesson (sollicitée)	9 500,00	3,41%
Subvention Achères (acquise)	8 000,00	2,87%
Subvention Houilles (sollicitée)	2 000,00	0,72%
Sociétés civiles (sollicitée)	20 000,00	7,17%
Partenaires privés (acquise)	70 000,00	25,09%
Recettes propres	134 500,00	48,21%
Total	279 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX090679 - Aide aux festivals - MARATHON - FESTIVAL MARATHON - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	100 000,00 € HT	15,00 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARATHON

Adresse administrative : MAISON VIE ASSOCIATIVE 5 RUE PERREE
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur MAXENCE GOURDAULT-MONTAGNE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2014, Marathon! est un festival de musique dont l'originalité réside dans sa volonté de réunir des artistes et courants musicaux différents (des musiques actuelles aux musiques dites savantes ou contemporaines) au cours d'une même soirée de concerts en continu. Le festival s'attache lors de chaque édition à programmer des artistes émergents, des jeunes ensembles et des créations. Il passe également des commandes à de jeunes compositeurs et met en œuvre des résidences de création en partenariat avec des lieux partenaires. Le festival développe une implantation territoriale en grande couronne tout en poursuivant sa présence à la Gaîté Lyrique à Paris. Le festival s'articule autour de 3 axes : la création de pièces autour de résidences de création dans un lieu francilien, la diffusion de pièces musicales sur différents lieux du territoire francilien et la mise en place d'actions pédagogiques par les équipes artistiques programmées, et plus spécifiquement dans les lycées. Après avoir été particulièrement actif en Essonne Marathon! développe aussi ces partenariats en 2024 sur le territoire des Yvelines.

L'édition 2024 a vu la date annulée au dernier moment, à cause de l'occupation de la Gaité Lyrique par 300 personnes en situation de mal logement. Un report de la date dans un format différent sera organisé le 14 juin 2025 au Badaboum à Paris. Cependant le festival a pu maintenir ses actions culturelles en

Essonne et développer une nouvelle implantation sur la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc avec le conservatoire de Versailles et dans les Hauts de Seine avec la MJC de Chaville.

La prochaine édition se déroulera du 9 novembre au 15 novembre 2025, dans 4 lieux (dont la Gaité Lyrique), et prévoit 15 concerts et représentations parmi lesquels : l'Ensemble Links, Edouard Ferlet (musique contemporaine), My end is my beginning (musique d'improvisation) Laurent Garnier et Dylan Dylan (musique électronique). Les partenariats entamés en 2024 vont se poursuivre notamment dans les Hauts-de-Seine avec des interventions au Conservatoire de Chaville (en lien avec la Mjc de Chaville), les Yvelines avec des interventions au Conservatoire de Versailles Grand Parc et enfin l'Essonne avec des interventions au Conservatoire de Saclay (en collaboration avec la Mjc des 3 Vallées de Palaiseau et Paul B à Massy). Marathon! continuera de développer des actions culturelles, dont un projet dans des lycées dans les Hauts-de-Seine (lycée St Thomas de Villeneuve à Chaville) et 1 à Paris (lycée Colbert de Paris). 150 élèves seront touchés par ces actions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  VERSAILLES
-  SACLAY
-  CHAVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	54 500,00	54,50%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	16 500,00	16,50%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	5,00%
Dépenses de communication	4 000,00	4,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	20 000,00	20,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	15,00%
Ville de Paris (acquise)	5 000,00	5,00%
SACEM (acquise) :	24 000,00	24,00%
Recettes propres : billetterie,	56 000,00	56,00%
Total	100 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091026 - Aide aux festivals - AU SUD DU NORD - FESTIVAL AU SUD DU NORD - CP
JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	60 000,00 € TTC	20,00 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AU SUD DU NORD
Adresse administrative : 8 RUE DES VALLEES
91590 BOISSY-LE-CUTTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNICK BOURON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival Au Sud du Nord, créé en 1996 en Essonne, était jusqu'en 2016 itinérant sur 15 villes. Depuis 2017, la manifestation se déroule sur une seule ville en milieu rural : Cerny, puis à Itteville en 2022. Festival de musique à dominante jazz, dont la direction artistique est assurée par le musicien Philippe Laccarrière, fondateur de l'association, Au Sud du Nord s'ouvre également à la peinture, au texte, à la danse ou encore à la sculpture. En parallèle de la programmation, des actions de sensibilisation sont organisées dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Des conférences, master class, expositions, restitutions d'ateliers amateurs ponctuent également le festival. Le festival pratique une politique tarifaire accessible, avec des places de concert à 5 euros en moyenne.

L'édition 2024, qui s'est déroulée du 30 août au 29 septembre, a fêté les 30 ans du festival. Pour l'occasion il avait repris une forme itinérante. Ainsi l'association a proposé, pendant 1 mois, des concerts dans les communes essonniennes fidèles de longue date de Boissy-le-Cutté, Cerny, La Ferté-Alais et Itteville. 18 équipes artistiques ont été présentées lors de 23 concerts. La fréquentation est stable et a atteint 1 900 spectateurs.

La prochaine édition, reprend sa forme initiale et se déroulera du 29 au 31 août 2025 dans la salle Georges Brassens à Itteville (91). Cette année le festival Au sud du Nord fêtera les 50 ans de musique de Philippe Laccarière. La programmation laisse une place importante à l'émergence, la création et l'improvisation. Ainsi 10 groupes et artistes sont prévus parmi lesquels : Henri Texier, Jean Philippe Viret, le trio Moutin, Yacine Malek trio et Emmanuel Bex. Le festival poursuivra des actions pédagogiques au lycée Michelet d'Arpajon.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :



Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	47 000,00	78,33%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	7 500,00	12,50%
Dépenses actions culturelles	500,00	0,83%
Dépenses de communication	2 000,00	3,33%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	3 000,00	5,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	12 000,00	20,00%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	18 000,00	30,00%
Subvention FONPEPS (acquise)	3 500,00	5,83%
Subvention CD 91 (acquise)	14 000,00	23,33%
Ville Itteville (sollicitée)	2 000,00	3,33%
SACEM (sollicitée) :	3 000,00	5,00%
Partenaires privés (sollicitée)	1 000,00	1,67%
Recettes propres : billetterie	6 500,00	10,83%
Total	60 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091220 - Aide aux festivals - VITAZIK A ROCQUEMONT - LES CARRIERES SAINT ROCH - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	166 500,00 € HT	11,41 %	19 000,00 €
	Montant total de la subvention		19 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VITAZIK A ROCQUEMONT

Adresse administrative : 113 RUE DE PARIS
92110 CLICHY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame VERONIQUE DAVOUST, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival des Carrières Saint-Roch a été créé en 2018. Pendant 2 jours, le festival se déploie sur 4 scènes au pied d'anciennes carrières à Luzarches dans le Val-d'Oise, et noue de nombreux liens avec la ville et ses habitants. Le festival invite à la fois des artistes reconnus au niveau national (La Femme, Sanseverino, Bertrand Belin...) mais aussi des artistes présents en Île-de-France et dans le Val-d'Oise. Des artistes émergents sont invités notamment grâce au partenariat avec le réseau Combo 95.

Familles, seniors, étudiants et jeunes lycéens composent un public varié issu de Luzarches, du Val-d'Oise ou d'ailleurs. Le festival valorise également la production locale à travers des stands de restauration. L'équipe organise également des actions de médiation auprès des lycéens du lycée de Luzarches.

En 2024, une programmation éclectique de 13 concerts a été présentée sur les 4 scènes du festival : 7 artistes, groupes émergents et têtes d'affiche (Caravan Palace, Flavia Coelho, Acid Arab, Orange Blossom...). En raison de journées pluvieuses, la fréquentation est en légère baisse (1 450 spectateurs contre près de 1 500 en 2023).

L'édition 2025 se déroulera les 29 et 30 août, soit une semaine plus tard que les éditions précédentes, pour attirer plus de spectateurs avant la rentrée. 13 concerts sont prévus. Comme chaque année, le partenariat avec le réseau Combo 95 permettra de programmer des groupes émergents valdoisiens. Le festival renouvelle l'expérience d'ouvrir sa programmation à la musique classique (Quatuor Eclisses, Unopia) ainsi qu'à plusieurs artistes jazz, mais aussi à l'électro swing, zouk, musique du monde et DJ set (Deluxe, Gauthier Toux, Eric Maria Couturier... programmation en cours). En 2025, un partenariat est lancé avec l'association Hevea de Chaumontel, établissement dédié à l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

■ LUZARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	80 950,00	48,33%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	69 600,00	41,55%
Dépenses de communication	8 150,00	4,87%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	8 800,00	5,25%
Total	167 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	20 000,00	11,94%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	19 200,00	11,46%
Subvention Drac (sollicitée) : été culturel	8 000,00	4,78%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	10 000,00	5,97%
Subvention Ville (sollicitée) : Luzarches	8 000,00	4,78%
Sociétés civiles	12 800,00	7,64%
Partenaires privés	22 500,00	13,43%
Recettes propres	67 000,00	40,00%
Total	167 500,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091242 - Aide aux festivals - COMPAGNONS D ORPHEE - FESTIVAL DU VEXIN - CP
JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	29 144,00 € TTC	20,59 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNONS D ORPHEE

Adresse administrative : 1 RUE DU PONT D AINCOURT
60240 PARNES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame DOMINIQUE PARAIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2003 et animé principalement par des bénévoles, le festival du Vexin a pour objectif d'associer musique et découverte du patrimoine du Vexin. Il se déroule dans les églises ou les salles polyvalentes d'une vingtaine de petites communes, à cheval sur trois départements et trois régions : le Val-d'Oise en Île-de-France, l'Eure en Normandie et l'Oise dans les Hauts-de-France. La programmation est composée de musique classique, lyrique et jazz par des artistes confirmés et des jeunes artistes lauréats de concours. Le festival propose des concerts pour le jeune public à destination des écoles primaires et collèges, ainsi que des visites guidées dans les villages et au château de Guiry-en-Vexin. Le festival bénéficie du soutien de collectivités franciliennes et de collectivités hors Île-de-France.

En 2024, les 7 concerts dans 7 villages du Vexin francilien ont réuni 718 spectateurs (en parallèle le festival a programmé 13 concerts hors Île-de-France). La programmation a réuni 16 artistes (Dimitris Saroglou, Sébastien Surel, Julie Mossay, Sébastien Romignon-Ercolini, Johan Dupont...) pour des concerts autour du répertoire classique ainsi qu'un programme folk avec la compagnie Les Voy'elles qu'on sonne et une soirée danse et musique flamenco.

L'édition 2025 se déroulera du 6 juillet au 23 novembre. Pour la partie francilienne, 6 concerts sont prévus dans 6 villages des communautés de communes Vexin-Centre et Vexin-Val-de-Seine (Théméricourt, Guiry-en-Vexin, Seraincourt, Genainville et Magny-en-Vexin). La programmation réunit des artistes confirmés (Trio Talweg, Éric-Maria Couturier...) et émergents pour des petits formats variés de musique de chambre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- GUIRY-EN-VEXIN
- SERAINCOURT
- THEMERICOURT
- GENAINVILLE
- MAGNY-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	16 741,00	57,44%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	5 898,00	20,24%
Dépenses de communication	766,00	2,63%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 739,00	19,69%
Total	29 144,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	6 000,00	20,59%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	5 220,00	17,91%
Subvention EPCI (sollicitée) : CCVVS et CCVC	3 000,00	10,29%
Subvention Villes (acquise) : Magny et Guiry	2 000,00	6,86%
Subvention Ville (acquise) : Genainville	300,00	1,03%
Subvention Villes (acquise) : Seraincourt, Théméricourt, Aavernes	1 500,00	5,15%
Partenaires privés	7 551,00	25,91%
Recettes propres	3 573,00	12,26%
Total	29 144,00	100,00%

DOSSIER N° EX091282 - Aide aux festivals - FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	4 575 059,00 € HT	6,23 %	285 000,00 €
	Montant total de la subvention		285 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTIVAL D'AUTOMNE PARIS
Adresse administrative : 156 RUE DE RIVOLI
75001 PARIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur AXEL DUMAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival d'Automne, créé en 1972 par Michel Guy et actuellement dirigé par Emmanuel Demarcy-Mota, est un événement majeur de la création artistique française et internationale. Il se déroule de septembre à décembre, présentant plus de 80 événements artistiques dans une cinquantaine de lieux, principalement en Île-de-France, et attirant près de 160 000 spectateurs.

L'édition 2024 du festival d'Automne s'est déroulée du 8 octobre au 31 décembre, avec 84 manifestations dans 63 lieux partenaires, mettant en avant une diversité de disciplines artistiques telles que le théâtre, la danse, la musique, le cinéma et les expositions. De nouveaux lieux ont été associés : le centre culturel de Pantin (93), La Faïencerie-Théâtre de Creil (95), Houdremont à La Courneuve (93), Les Chaudronneries à Montreuil (93), l'Espace Michel Simon à Noisy-le-Grand (93), Royaumont (95), la Scène nationale de l'Essonne (91) et le Point fort d'Aubervilliers (93). La programmation présentait les œuvres d'artistes renommés tels que Robin Orlin, Romeo Castelluci, Soa Ratisfandrihana, Nacera Belaza, Anne-Teresa de Keersmaeker, Alice Laloy, Joël Pommerat. Le portrait dédié à Rabi Mroué et Lina Majdalanie a été un temps fort de cette édition.

En 2024, le festival a dédié une large place à son programme d'Alliances, en particulier autour de Culture-Santé, avec un recrutement spécifique permettant la mise en relation des artistes et des centres hospitaliers. Il a également élargi la diffusion des restitutions des résidences 2023-2024 (projet radiophonique de Samuel Achache, résidences de Thomas Quillardet et de Mohamed El Khatib). Le festival a maintenu son engagement envers la jeunesse avec : le programme l'automne au lycée dans 16 établissements de 6 départements d'Île-de-France ; les « cours de re-creation » (de la maternelle à l'enseignement supérieur) dans 24 établissements des 5 départements d'Île-de-France ; et le projet Art pour grandir, qui a touché 2 classes dont une classe ULIS dans un collège. En collaboration avec la Fondation Hermès, le festival a proposé un programme d'immersions artistiques d'une même équipe artistique dans 4 lycées de 3 départements franciliens.

Pour l'édition 2025, le festival continuera de mettre en lumière des artistes internationaux et français à travers une variété de disciplines artistiques. Parmi les artistes annoncés figurent François Chaignaud et Jack Quartet qui feront l'objet d'un « portrait », Lia Rodrigues, Dorothée Munyaneza, Calixto Neto, Noé Soulier, Christian Rizzo, Ivana Muller, Alice Diop, Christophe Marthaler, Philippe Quesne, Pascale Rambert, Laurène Marx. Le festival développera de nouveaux partenariats et renforcera son engagement envers la jeunesse et l'inclusion sociale, il poursuivra également son programme de résidences en milieu hospitalier et l'offre de places gratuites pour le personnel soignant, dans le cadre de son Alliance Culture-Santé. Enfin, le Festival d'Automne souhaite étoffer et élargir son programme L'Automne au Lycée avec un temps fort dédié à la pratique artistique des lycéens, voire initier en 2025 l'étude d'un Festival d'Automne des lycéens, permettant aux élèves de présenter leurs créations devant un large public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement international ainsi que de l'importance des partenariats noués avec des lieux et des lycées franciliens, il est proposé d'attribuer une subvention régionale de 285 000 €, soit 185 000 € supplémentaires au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

Localisation géographique :

- PARIS
- NOISIEL
- CORBEIL-ESSONNES
- CHATENAY-MALABRY
- MALAKOFF
- GENNEVILLIERS
- NANTERRE
- AUBERVILLIERS
- BOBIGNY
- MONTREUIL
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- CRETEIL
- IVRY-SUR-SEINE
- RUNGIS
- VITRY-SUR-SEINE
- CERGY
- PONTOISE
- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	2 922 998,00	63,50%
Dépenses actions culturelles	435 000,00	9,45%
Dépenses de communication	325 000,00	7,06%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	920 479,00	20,00%
Total	4 603 477,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	313 418,00	6,81%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	86 227,00	1,87%
DGCA (sollicitée)	944 854,00	20,52%
Ville de Paris (acquise)	553 978,00	12,03%
Ville de Paris - Art pour grandir (s)	5 000,00	0,11%
Sociétés civiles (sollicitée)	120 000,00	2,61%
Partenaires privés (sollicitée)	960 000,00	20,85%
Recettes propres	1 620 000,00	35,19%
Total	4 603 477,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX091342 - Aide aux festivals - JAZZ AU FIL DE L'OISE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	396 047,00 € TTC	7,57 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JAZZ AU FIL DE L OISE

Adresse administrative : 1C CHEMIN DE STORS
95290 L'ISLE ADAM

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ALEXANDRA WISNIEWSKI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 1996, le festival Jazz au fil de l'Oise s'est imposé comme une manifestation phare du jazz et des musiques improvisées dans le Val-d'Oise. Avec une programmation d'une vingtaine de concerts, il rayonne sur une vingtaine de communes dans tout type de lieux (structures culturelles, lieux patrimoniaux, salles polyvalentes, foyers ruraux...) à la fois en zone urbaine et en zone rurale. Le festival accompagne chaque année des artistes associés (en 2023, Khalid K, Robinson Khoury et le Trio Sanchez, en 2024 Théo Ceccaldi, Joce Mienniel et Robinson Khoury).

Le festival organise de nombreuses actions culturelles auprès de partenaires variés (établissements scolaires, maisons de quartier, conservatoires, médiathèques...).

En 2024, le festival a programmé 22 concerts (Théo Ceccaldi, Fiona Monbet, Franck Tortiller & Quatuor Debussy, Vincent Peirani, Géraldine Laurent...) dans 16 villes du Val-d'Oise. Le succès public se confirme avec une jauge moyenne de 98%, soit plus de 13 000 spectateurs. 50h d'actions culturelles ont bénéficié à 200 participants.

L'édition 2025 se déroulera du 11 octobre au 14 décembre. 21 concerts sont prévus dans 16 villes du Val-

d'Oise. Le festival continue de développer ses partenariats notamment en participant au réseau L'Art du collectif. Dans ce cadre sera notamment créé SOUS MA TERRE, IL Y A DE L'EAU de Yom (clarinettiste), Théo Ceccaldi (violoniste), Baptiste Marle-Ouvrard (organiste) et Johanna Faye (danseuse) en partenariat avec Points-communs et l'EMB de Sannois. Comme tous les ans le festival mêlera dans sa programmation artistes émergents et reconnus et donnera une part importante aux jazzwomen (Laura, Sophye Soliveau, Adèle Viret, Anne Pacey, Climène Zarkan, Ariel Bart...). Les actions culturelles se poursuivront notamment le projet ALLER VERS ET FAIRE VENIR auprès des QPV de Pontoise, Persan, Vauréal, Eragny et Sannois.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  CERGY
-  ERAGNY
-  JOUY-LE-MOUTIER
-  NEUVILLE-SUR-OISE
-  OSNY
-  PONTOISE
-  SAINT-OUEN-L'AUMONE
-  VAUREAL
-  MONTMORENCY
-  L'ISLE-ADAM
-  ASNIERES-SUR-OISE
-  PERSAN
-  VALMONDOIS
-  HERBLAY
-  ENGHIEEN-LES-BAINS
-  SANNOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	145 000,00	35,71%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	83 690,00	20,61%
Dépenses actions culturelles	15 000,00	3,69%
Dépenses de communication	104 000,00	25,61%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	58 357,00	14,37%
Total	406 047,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	9,85%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	30 000,00	7,39%
Subvention État (acquise) : politique de la ville	40 000,00	9,85%
Subvention Département (acquise) : CD95	47 500,00	11,70%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	66 500,00	16,38%
Subvention Villes (acquise) : Heblay, L'Isle-Adam, Vauréal, Eragny, Enghien, Pontoise, Cergy...	63 600,00	15,66%
Aides publiques à l'emploi	2 000,00	0,49%
Sociétés civiles	12 947,00	3,19%
Autre subvention : FDVA (sollicité)	7 000,00	1,72%
Partenaires privés (acquise)	6 500,00	1,60%
Recettes propres	90 000,00	22,16%
Total	406 047,00	100,00%

DOSSIER N° EX091345 - Aide aux festivals - MAAD IN 93 - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	50 150,00 € TTC	29,91 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAAD 93
Adresse administrative : 1 RUE CHARLES GARNIER
93400 SAINT OUEN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PAULINE GACON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2011, le festival MAAD in 93 est un projet artistique fédérateur, porté par les membres du réseau de lieux musiques actuelles MAAD 93. Il propose une programmation itinérante, de 10 à 15 représentations, qui favorise les croisements d'esthétiques musicales et des créations originales. Chaque concert est le fruit d'une rencontre entre plusieurs groupes, principalement émergents, proposés par des lieux, adhérents ou partenaires de Seine-Saint-Denis et de la Région. En amont, les groupes bénéficient de plusieurs jours de répétition afin de créer un répertoire exclusif mêlant leurs univers. Le prix moyen des billets est de 7 €, favorisant la découverte des artistes émergents et l'accessibilité au tout public.

Le festival est associé à BIB93, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Seine-Saint-Denis. Il développe également des partenariats avec les réseaux RIF et COMBO 95. Il bénéficie du soutien du conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

En 2024, la 14e édition a été marquée par la diminution du nombre de structures participantes dans un contexte de tension budgétaire, ouvrant néanmoins la voie à de premières expérimentations en matière de coopération et de mutualisation. 18 équipes artistiques se sont produites, dont 8 émergentes (Luna Silva et Natalia Doco, Poundo et Sté...). Elles ont été accueillies par 10 lieux de 8 villes, devant près de 1

000 spectateurs. 8 créations ont été accompagnées, avec près de 2 jours de résidence par projet financé (contre 1,5 jour en 2023). Sur la parité, le taux d'artistes féminines a augmenté de manière significative, passant de 20% en moyenne à 56%.

Pour 2025, la 15e édition présentera 15 représentations, dans 16 lieux de 13 villes. Cette année le MAAD in 93 a pour objectif d'initier une ouverture régionale en impliquant des structures de toute l'Île-de-France, notamment grâce à des partenariats avec le RIF et ses adhérents, afin de devenir un nouvel espace de coopération à l'échelle régionale. Les accueils partagés visent à développer la double diffusion des créations tout en répondant à l'enjeu de diversification des publics. A ce jour, sont pressentis les artistes suivants : Gisèle Pape, Sarah Lehad, Vincent Jehano... L'organisation d'un second Hip-Hop Corner, temps d'information et de ressource clôturé par une diffusion, est également prévue.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET
- RIS-ORANGIS
- GENNEVILLIERS
- EPINAY-SUR-SEINE
- SAINT-DENIS
- LE BLANC-MESNIL
- BOBIGNY
- LES LILAS
- MONTREUIL
- NOISY-LE-GRAND
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	25 863,00	51,57%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	3 863,00	7,70%
Dépenses actions culturelles	5 252,00	10,47%
Dépenses de communication	4 820,00	9,61%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 352,00	20,64%
Total	50 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	15 000,00	29,91%
Département Seine-Saint-Denis (A)	15 199,00	30,31%
ASP - Fonpeps (S)	2 437,00	4,86%
Spedidam (S)	2 500,00	4,99%
Recettes propres	15 014,00	29,94%
Total	50 150,00	100,00%

DOSSIER N° EX091346 - Aide aux festivals - LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	36 571,00 € TTC	27,34 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES HEURES MUSICALES DE TAVERNY

Adresse administrative : 13 RUE JEAN JAURES
95150 TAVERNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ARMINE VARVARIAN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'Automne Musical de Taverny est un festival initié en 1983 qui propose une programmation musicale éclectique, à dominante musique classique. Les concerts se déroulent principalement à l'église Notre-Dame ainsi qu'au théâtre Madeleine-Renaud. L'édition 2019 était la première soutenue par le conseil régional d'Île-de-France.

En 2024, 7 concerts ont été donnés à l'église Notre-Dame de Taverny (dont 1 concert par les professeurs du conservatoire) devant 720 spectateurs. 5 h d'actions culturelles ont été menées auprès de collégiens et de lycéens.

L'édition 2025 se déroulera du 26 septembre au 12 octobre avec de nouveau 7 concerts programmés (5 concerts de musique de chambre, 1 concert d'improvisation et 1 concert réunissant le chœur d'adultes et l'orchestre du conservatoire).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

🏠 TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 561,00	67,16%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	4 477,00	12,24%
Dépenses actions culturelles	500,00	1,37%
Dépenses de communication	4 050,00	11,07%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 983,00	8,16%
Total	36 571,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	10 000,00	27,34%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	2 000,00	5,47%
Subvention Ville (sollicitée) : Taverny	9 000,00	24,61%
Partenaires privés	4 621,00	12,64%
Recettes propres	10 950,00	29,94%
Total	36 571,00	100,00%

DOSSIER N° EX091356 - Aide aux festivals - CENTRE D'ART ET DE CULTURE DE LA RUE BROCA - JAZZ'N'KLEZMER - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	101 000,00 € HT	9,90 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAC CENTRE D'ART ET CULTURE RUE BROCA
Adresse administrative : 39 RUE BROCA
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur GERARD GARCON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Depuis 20 ans, le festival Jazz'N'Klezmer est l'unique festival en France et en Europe, consacré aux musiques klezmer, dans toutes ses déclinaisons jazz, mais aussi blues. Il accueille chaque année de nombreux artistes émergents et propose des créations.

En 2024, la dernière édition s'est tenue du 9 au 19 novembre, avec 13 spectacles à Paris et 12 en région (Lyon, Nancy, Cannes, Nantes, Toulouse et Grenoble), et a réuni 3 761 spectateurs. Concernant les créations et coproductions, différents partenariats ont vu le jour avec l'intermédiaire du festival. Le concert d'ouverture de Jonathan Orland a été réalisé en partenariat avec le MAJH. Le concert d'Or Bareket et de Giovanni Mirabassi a été réalisé en partenariat avec le Sunset. Le concert de Shantel a été réalisé en coréalisation avec la Bellevilloise. Les tarifs des concerts ont été proposés de 16 à 43 € avec des tarifs réduits pour les plus jeunes et selon les lieux.

L'édition 2025 se déroulera du 8 au 20 novembre. Au total 18 concerts dont 10 seront proposés dans 7

lieux parisiens, avec la mise en avant des formations comme The Klezmatics. Le festival programmera également une création spéciale de Franck London, trompettiste de talents. L'intention est de conforter l'événement dans le Val-de-Marne et de le développer les Hauts-de-Seine. Des actions culturelles seront proposées : interventions artistiques dans les conservatoires parisiens pour présenter la musique klezmer avec musiciens et musicologues. Le tarif moyen de la place est de 24 euros.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  NOGENT-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	38 500,00	37,38%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	30 850,00	29,95%
Dépenses de communication	22 150,00	21,50%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	11 500,00	11,17%
Total	103 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	12 000,00	11,65%
Fondation du Judaïsme (sollicitée)	10 000,00	9,71%
Subvention DILCRAH (sollicitée)	12 000,00	11,65%
Ville Paris (sollicitée)	5 000,00	4,85%
CNM (sollicitée) :	2 500,00	2,43%
SACEM (sollicitée) :	1 500,00	1,46%
Mécénats (sollicitée) :	35 000,00	33,98%
Recettes propres : billetterie	25 000,00	24,27%
Total	103 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091357 - Aide aux festivals - FESTI'VAL DE MARNE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 313 817,00 € HT	1,52 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTI'VAL DE MARNE
Adresse administrative : 23 RUE DU COMMANDANT JEAN DUHAIL
94120 FONTENAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DOMINIQUE LE BIDEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festi'Val de Marne, renommé pour représenter la diversité de la chanson d'aujourd'hui, est dirigé par Elodie Mermoz depuis 2022. Il se déroule sur tout le département du Val-de-Marne, pendant trois semaines, dans une trentaine de villes. La programmation est définie en collaboration avec les salles partenaires, dans un partage de coûts artistiques et techniques, et des recettes. Programmant systématiquement des premières parties, le festival contribue à éclairer les artistes émergents et coproduit des créations de jeunes artistes. Il est également repéré pour la qualité de sa programmation jeune public. Une politique tarifaire basse permet l'accès des spectacles au plus grand nombre. Il organise par ailleurs un salon des indépendants, la JIMI, lieu de présentation d'artistes et de rencontres professionnelles.

2024 a été une édition riche et en développement avec 33 villes, 39 salles-partenaires, 106 groupes ou artistes programmés, 65 concerts organisés. L'événement a rassemblé 19 914 spectateurs. Le festival a réalisé cette année une étude des publics qui atteste d'un public à 66% Val de Marnais et à 44% francilien dont 12% issus des départements 77, 91 et 95. Le festival s'est ouvert à des partenaires privés locaux, et côté médias : France 3 Île-de-France, Télérama, Libération, Le Parisien. Une application mobile du

festival a vu le jour. La création AMOUR TOUJOURS – Hommage à Dani, impulsée et co-produite par Le Festival de Marne a été diffusée à en Île-de-France et en province et sera présentée aux Francofolies de La Rochelle en juillet 2025. La création Jeune public, DOUX MOTS DITS a été diffusée 4 fois en Île-de-France.

Pour sa 40e édition, le Festi'Val de Marne présentera 60 concerts différents dans 30 villes du Val-de-Marne, comportant un important volet de spectacles de chanson jeune public accompagnés d'actions pédagogiques. Le festival dispose désormais d'un comité de programmation composé de programmeurs au rayonnement national. Les artistes annoncés sont Kassav, Les Souchon, Jeanne Cherhal, Dominique A, Dali, Vincent Delorme, Malik Djoudi, la Grande Sophie, Pierre Lapointe, etc. Le festival va accueillir 3 créations et accompagnera la création originale hommage à Daniel Darc.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	590 306,00	43,93%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	281 750,00	20,97%
Dépenses actions culturelles	37 834,00	2,82%
Dépenses de communication	183 265,00	13,64%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	250 662,00	18,65%
Total	1 343 817,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	3,72%
DRAC Île-de-France (sollicitée)	15 000,00	1,12%
CD 94 (S)	800 000,00	59,53%
FONPEPS	10 000,00	0,74%
Sociétés civiles (sollicitée)	18 288,00	1,36%
Partenaires privés (sollicitée)	10 000,00	0,74%
Recettes propres	440 529,00	32,78%
Total	1 343 817,00	100,00%

DOSSIER N° EX091358 - Aide aux festivals - FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE/AOND - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	278 792,00 € HT	12,55 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FESTIVAL BAROQUE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 RUE DES PATIS
95520 PONTOISE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN KIRCHHOFFER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 1986 et sous la direction artistique de Pascal Bertin depuis 2018, le Festival Baroque de Pontoise contribue au développement de la création musicale autour des musiques instrumentales et vocales de l'art baroque en favorisant les croisements entre les esthétiques, les disciplines musicales et artistiques. Chaque année, la programmation est guidée d'une part par les anniversaires de compositeurs et compositrices et d'autre part par un grand thème (philosophique, sociétal, littéraire...), ce qui provoque des rencontres artistiques au-delà de la période baroque. Partant de Pontoise, le festival se déroule aujourd'hui dans tout le Val-d'Oise dans une quinzaine de lieux partenaires : lieux patrimoniaux (églises, châteaux...), salles de spectacle, conservatoires... Le festival accueille des ensembles en résidence (2022-2024, l'ensemble baroque Il Caravaggio dirigé par Camille Delaforge, à partir de 2024, Le Caravansérail dirigé par Bertrand Cuiller), des artistes émergents et confirmés, et coproduit des créations. La sensibilisation des publics est un volet important du festival qui intervient auprès des établissements scolaires, centres sociaux-culturels, conservatoires... Le festival se déroule en deux actes : une dizaine de concerts en octobre, puis 1 ou 2 concerts par mois de décembre à mai.

En 2024-25, 24 représentations se sont déroulées à Pontoise et dans 12 autres communes du Val-d'Oise devant environ 6 000 spectateurs (Le poème harmonique, Les musiciens de Saint-Julien, Les Cris de Paris, élèves du CRR...). 120 heures d'actions culturelles sont proposées pour 1 400 participants, notamment un projet au long cours mêlant musique de répertoire et breakdance pour des lycéens avec l'ensemble Il Caravaggio (restitution juin 2025)

La prochaine édition 2025-26 prévoit 24 représentations dans 11 communes du Val-d'Oise. Après une saison 2024-25, INSPIRE, très orientée vers les musiques traditionnelles, la saison 2025-26, MÉCÈNES, va recentrer la programmation sur les musiques dites savantes, l'année 2026 étant notamment marquée par l'anniversaire de Christine de Suède, née en 1626, grande mécène du 17^e siècle. Il s'agira également de marquer les 40 ans du festival, avec une programmation faisant appel aux ensembles aujourd'hui reconnus qui ont fait leur début grâce au festival baroque de Pontoise. Le festival accueillera des ensembles confirmés (Le Caravansérail, La Diane Française, Les Talents Lyriques...) et des artistes émergents (ensemble Marilou, élèves du CNSMDP...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- POISSY
- CERGY
- JOUY-LE-MOUTIER
- PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- VAUREAL
- MONTGEROULT
- ENNERY
- ASNIERES-SUR-OISE
- VALMONDOIS
- HERBLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	126 317,00	45,31%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	51 725,00	18,55%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	1,79%
Dépenses de communication	40 000,00	14,35%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	55 750,00	20,00%
Total	278 792,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	35 000,00	12,55%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	30 667,00	11,00%
Subvention Département (acquise) : CD95	50 183,00	18,00%
Subvention EPCI (acquise) : CACP	55 758,00	20,00%
Subvention Ville (acquise) : Pontoise	39 031,00	14,00%
Partenaires privés	2 788,00	1,00%
Recettes propres	65 365,00	23,45%
Total	278 792,00	100,00%

DOSSIER N° EX091359 - Aide aux festivals - AFRICOLOR - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	259 300,00 € HT	9,64 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFRICOLOR
Adresse administrative : 5 RUE ARTHUR GROUSSIER
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur PHILIPPE CONRATH, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Depuis 1989, Africolor est le plus grand festival européen consacré à la création musicale autour des musiques africaines. Né en Seine-Saint Denis, solidement ancré sur les territoires et fort d'une relation unique à ses publics locaux et régionaux, Africolor propose une programmation itinérante construite sur la base d'une direction artistique rigoureuse. Du fait d'une billetterie au tarif modique, 9 € en moyenne, il est accessible au plus grand nombre. Les partenaires du festival, les publics, les diasporas qui constituent l'Île-de-France renouvellent chaque année leur confiance dans sa programmation. Africolor est soutenu par la DRAC Île-de-France et le département de Seine-Saint-Denis.

En 2024, 25 concerts ont été programmés dans 18 villes principalement de Seine-Saint-Denis mais également hors du département devant près de 4 200 spectateurs. Le festival a programmé plusieurs formes artistiques en milieu scolaire et associatif, il a mené de nombreux ateliers de pratiques artistiques, en Seine-Saint-Denis et à Goussainville (95). La dizaine d'actions culturelles a convoqué plus de 250 participants.

L'édition 2025 se déroulera du 28 novembre au 24 décembre. 18 concerts sont prévus dans 15 villes de

Seine-Saint-Denis ainsi qu'à Nanterre (92), Créteil (94) et Goussainville (95). Cette nouvelle édition navigue entre héritages musicaux et créations audacieuses en accueillant notamment le duo Ballaké Sissoko/Piers Faccini, Césaria Evora Orchestra, Lola Malique ou Socha Socha. Les actions culturelles sont en cours d'élaboration, notamment avec le lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois (93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

- NANTERRE
- VILLETANEUSE
- BOBIGNY
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN
- LE PRE-SAINT-GERVAIS
- CRETEIL
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	159 800,00	61,63%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	12 700,00	4,90%
Dépenses actions culturelles	5 050,00	1,95%
Dépenses de communication	29 890,00	11,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	51 860,00	20,00%
Total	259 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	25 000,00	9,64%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	34 294,00	13,23%
Subvention Département (acquise) : CD93	75 020,00	28,93%
Sociétés civiles	13 000,00	5,01%
Recettes propres	112 500,00	43,39%
TVA sur la subvention festival	-514,00	-0,20%
Total	259 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX091372 - Aide aux festivals - FRAIF - SCENES SUR SEINE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	84 000,00 € HT	23,81 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDE RENCONTRES ARTIST ILE FRANCE
Adresse administrative : 181 AVENUE DAUMESNIL
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MATHILDE BOST, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

En 2017, la Fédération des rencontres artistiques d'Île-de-France (FRAIF) a créé la manifestation pluridisciplinaire « Scènes sur Seine » ouverte aux professionnels et au tout public sur plusieurs jours en itinérance. Organisée bénévolement par des compagnies membres, elle propose de penser la diffusion du spectacle vivant en Île-de-France de manière collective et en « circuit-court ». Sa programmation comprend des temps de présentation (40 spectacles ou maquettes), d'information et d'échange. Le plateau artistique, rémunéré, bénéficie d'une captation vidéo permettant de toucher des programmeurs d'autres régions et de doter les compagnies d'outils de communication.

La FRAIF est adhérente au syndicat national des arts vivants Île-de-France (SYNAVI IDF) dont elle est issue.

En 2024, la 7e édition a été accueillie par le Cresco (94), le Théâtre de l'Opprimé (Paris 12), Anis Gras – le Lieu de l'Autre (94) et le Lavoir Moderne Parisien (Paris 18) pendant 7 jours d'octobre à novembre. Parmi les 40 compagnies franciliennes présentées (théâtre, conte, jeune public...), 10 étaient émergentes. Des temps d'échange en lien avec la programmation ont été organisés autour de thématiques telles que la place des mythes classiques dans le théâtre contemporain et l'écologie. 3 temps

d'information sur les dispositifs d'aide ont été mis en place avec la région Île-de-France et la Spedidam. Au total, 354 entrées (gratuites) ont été comptabilisées, représentant un taux de remplissage d'environ 50%.

Pour 2025, la 8e édition est prévue de septembre à janvier 2026 sur 7 jours. La programmation de 40 compagnies franciliennes, en cours de développement, se déploiera sur 5 lieux partenaires avec lesquels la FRAIF coconstruira l'approche des publics et l'offre de médiation culturelle. L'un des objectifs en faveur du renouvellement du format des Rencontres sera d'investir de nouveaux territoires en grande couronne en accueillant des publics diversifiés (scolaires, seniors, salariés d'entreprise...). Le tarif moyen de la place est estimé à 5€. Par ailleurs, la fréquence des tables rondes associant divers acteurs culturels devrait être augmentée. Le partenariat avec l'EMC - Ecole supérieure des métiers de l'image, du son et de la création 2D-3D à Malakoff (92), pour la captation vidéo des spectacles se poursuivra, avec un projet complémentaire de reportage en cours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	52 300,00	62,26%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	9 400,00	11,19%
Dépenses actions culturelles	6 200,00	7,38%
Dépenses de communication	950,00	1,13%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	15 150,00	18,04%
Total	84 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	20 000,00	23,81%
DRAC Île-de-France - Aide aux festivals (S)	15 000,00	17,86%
DRAC Île-de-France - Aide transversale (S)	7 500,00	8,93%
Fonpeps (S)	7 500,00	8,93%
Sociétés civiles : spedidam, sacem, adami (S)	19 500,00	23,21%
Partenaires privés	4 000,00	4,76%
Recettes propres	8 700,00	10,36%
FDVA (S)	1 800,00	2,14%
Total	84 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091373 - Aide aux festivals - CAP DOMONT - 23E FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DU VAL D'OISE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	189 100,00 € TTC	7,93 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAP DOMONT COMITE D ANIMATION ET DE PROMOTION DE DOMONT
Adresse administrative : 11 RUE DE LA MAIRIE
95330 DOMONT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CORALIE CHENE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival International du Cirque du Val-d'Oise est organisé depuis 2000 sous-chapiteau à Domont par une association de bénévoles passionnés de cirque. Chaque année, une dizaine d'artistes confirmés et d'autres plus émergents, issus du monde entier et repérés dans les festivals internationaux, sont invités à présenter leurs numéros, dans les disciplines de cirque les plus variées. Un jury de professionnels remet plusieurs prix lors d'une soirée de gala. Le festival accueille de nombreux élèves des écoles primaires et des collèges de Domont, lors de séances scolaires ou des représentations tous publics. Le festival organise également des échanges entre l'école de cirque de Domont et des écoles étrangères.

En 2024, le festival a programmé 12 numéros pour 9 représentations sur 3 jours devant 14 000 spectateurs. Des prix ont été remis à Flying Gonzalez (trapèze volant), Duo Ebenezer (acrobatie mains à mains), Sara Nagyheghi (suspensions capillaires), Deep Red (sangles aériennes) et le prix du conseil régional d'Île-de-France à la Troupe JINING (jonglage et acrobaties sur des mâts).

L'édition 2025 aura lieu du 3 au 5 octobre, la programmation est en cours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

 DOMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	79 000,00	41,78%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	88 150,00	46,62%
Dépenses de communication	2 000,00	1,06%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	19 950,00	10,55%
Total	189 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	7,93%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	38 000,00	20,10%
Subvention EPCI (sollicitée) : CAPV	35 000,00	18,51%
Subvention Ville (sollicitée) : Domont	55 000,00	29,09%
Aides publiques à l'emploi (sollicitée)	3 000,00	1,59%
Partenaires privés	8 500,00	4,49%
Recettes propres	34 600,00	18,30%
Total	189 100,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091379 - Aide aux festivals - LA LOGE CDC PRODUCTIONS - FRAGMENTS - CP
JUN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	119 167,00 € HT	16,78 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA LOGE CDC PRODUCTIONS
Adresse administrative : 94 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE FARMAN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Depuis quinze ans, La Loge s'inscrit dans le paysage culturel francilien et national. D'abord lieu dédié à la jeune création en théâtre et musique pendant dix ans, elle est aujourd'hui un label indépendant de programmation, de production et d'accompagnement de projets artistiques. La Loge porte également des projets d'actions culturelles auprès des publics éloignés. Elle est soutenue par la ville de Paris.

Depuis 2013, La Loge coordonne le festival Fragments, qui permet à au moins 12 compagnies de théâtre de présenter une première étape de leur création à venir. Le festival s'est affirmé au fil des éditions comme un lieu majeur de repérage et d'accompagnement de l'émergence artistique. Grâce au parrainage de 12 à 14 lieux partenaires dans 6 villes et au soutien des structures institutionnelles, il offre un accompagnement artistique mais aussi à la professionnalisation et à la pérennisation des jeunes équipes, ainsi que des apports en coproduction. Le festival se déploie sur le territoire national en deux volets avec une programmation croisée : à l'automne en Île-de-France puis tout au long de la saison en régions. Chaque théâtre accueille deux à trois représentations du festival où sont présentés deux des fragments. L'offre tarifaire est modeste, fixée à 10 € par représentation jusqu'en 2024, elle sera réduite en 2025 à 5 € pour 2 « fragments ».

L'édition 2024 a pu accompagner 12 équipes en impliquant 12 lieux, dont 6 étaient franciliens. La fréquentation tant publique que professionnelle en Île-de-France a été de 939 billets témoignant de la bonne identification de ce festival. Le taux de remplissage s'élevait à 85 % et 211 professionnels ont pu découvrir le travail de ces jeunes artistes (148 en 2023). Au total, le festival a compté 52 représentations, dont 36 en Île-de-France.

En 2025, FRAGMENTS, dans sa dimension francilienne, sera accueilli dans 7 lieux parisiens (le Théâtre 13, le Théâtre Silvia Monfort, les Plateaux Sauvages, le Jeune Théâtre National, le Grand Parquet, la Maison des Métallos et l'Etoile du Nord), qui offriront aux compagnies des temps de résidence en plus de la diffusion. Le temps francilien se déroulera du 13 au 17 octobre 2025 et proposera 48 représentations. Fragments garde également pour objectif de favoriser la mise en réseau, à travers différents temps : 2 journées de formations à destination des compagnies programmées, un après-midi de repérages artistiques organisé en partenariat avec ARTCENA et une journée d'échanges et de retours artistiques au lendemain des dates franciliennes, avec l'ensemble des partenaires du festival. Il s'agit pour les compagnies et les équipes des lieux partenaires ainsi que celles de l'Onda, ARTCENA et la Collaborative, d'échanger autour des propositions artistiques qui auront été présentées. Des parcours de spectateurs seront créés à l'attention d'étudiants d'écoles de théâtre et pour la première fois destinés également à des lycéens franciliens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	68 980,00	49,57%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	35 500,00	25,51%
Dépenses actions culturelles	2 765,00	1,99%
Dépenses de communication	6 730,00	4,84%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	25 192,00	18,10%
Total	139 167,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	28,74%
Ville de Paris	20 000,00	14,37%
Sociétés civiles	2 500,00	1,80%
Recettes propres	4 567,00	3,28%
Autre financement	72 100,00	51,81%
Total	139 167,00	100,00%

DOSSIER N° EX091380 - Aide aux festivals - SAISON MUSICAL D ETE DE SCEAUX - FESTIVAL DE L'ORANGERIE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	140 000,00 € HT	10,71 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMES SAISON MUSICAL D ETE DE SCEAUX
Adresse administrative : 88A RUE DE LA COLONNIE
75013 PARIS 13E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JEAN-LUC BERARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival de l'Orangerie de Sceaux est un festival de musique de chambre créé par le violoniste Alfred Loewenguth en 1969. Il est aujourd'hui sous la direction artistique du pianiste Jean-François Heisser. Les répertoires abordés vont de la musique baroque au jazz et à la création contemporaine, la musique de chambre des 18 et 19èmes siècles en constituant le socle. La programmation s'appuie autant sur des musiciens confirmés que sur de jeunes musiciens en devenir. Les concerts se déroulent dans l'écrin muséal du domaine de Sceaux, propriété du département des Hauts-de-Seine. Depuis plusieurs années, le festival organise également des concerts gratuits en plein air afin de permettre un accès élargi à un public nouveau. Le festival n'a pas de salarié dans son équipe permanente qui est constituée d'une dizaine de bénévoles.

En 2024, la 55e édition a été marquée par l'indisponibilité de l'Orangerie du Domaine de Sceaux (jeux olympiques), qui a conduit à l'implantation du festival dans de nouveaux lieux (château, église de Sceaux, parc) et à une baisse du nombre d'événements à 13 représentations (Les Ombres, Quatuor Talich,

Angelo maria...). L'effet cumulé des réductions de jauge a entraîné une baisse de la fréquentation (3 327 spectateurs au total), mais une hausse du taux de remplissage (100% au château, 95% au bassin de Pomone et 63% à l'église de Sceaux - en raison des conditions de visibilité). Les actions de partenariat se sont intensifiées, notamment avec Les Musicales de la Vallée aux Loups, les conservatoires de Sceaux/Bourg-la-Reine et de Boulogne-Billancourt, la Belle Saison, les Schubertiades, et les Rencontres littéraires de Sceaux.

Pour 2025, la 56e édition se déroulera du 13 septembre au 12 octobre. Elle s'inscrit dans la continuité et le développement des actions engagées. La programmation (en cours d'élaboration) prévoit d'ores et déjà un concert de musique baroque dans le salon du château de Sceaux avec une mise en espace (CONCERT DANS LE NOIR de Jean Rondeau), un concert en plein air gratuit à l'occasion des journées du patrimoine (à ce titre, une soirée musique et danse est à l'étude), un concert lié à la célébration de l'année Ravel, une création de Bernard Cavanna, une journée jeunes pianistes, un partenariat avec l'Ecole Normale de Musique de Paris (cycle Élite), un concert lecture (ROMPEZ de Marie Christine Barrault, Jacqueline Bourgès-Maunoury et Lambert Wilson) et un spectacle familial (LE JEU PAS SORCIER de l'Ensemble Kheops). Les partenariats engagés les années précédentes seront maintenus et développés. Enfin, une évolution de la tarification est prévue, avec son plancher réhaussé, pour proposer des billets allant de 10 à 35 €.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

📍 SCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	90 000,00	64,29%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	27 000,00	19,29%
Dépenses actions culturelles	2 000,00	1,43%
Dépenses de communication	19 000,00	13,57%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 000,00	1,43%
Total	140 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	15 000,00	10,71%
DRAC Île-de-France (S)	5 000,00	3,57%
Département des Hauts-de-Seine (S)	70 000,00	50,00%
Ville de Sceaux (S)	10 000,00	7,14%
Recettes propres	40 000,00	28,57%
Total	140 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091381 - Aide aux festivals - JOURNÉES MAURICE RAVEL MONTFORT L'AMAURY
- CP JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	187 616,00 € HT	8,00 %	15 000,00 €
	Montant total de la subvention		15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JOURNEES MAURICE RAVEL MONFORT L
AMAURY
Adresse administrative : 20 CHEMIN DES 4 PILIERS
78490 GROSROUVRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PATRICIA GUERLAIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le festival Les Journées Ravel a été créé en 1996 à Montfort-l'Amaury (78), là où Maurice Ravel a passé les 17 dernières années de sa vie. Il est implanté dans le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et rayonne sur plusieurs communes du Sud-Yvelines telles que Montfort-L'Amaury, Les Mesnuls et Choisel. Le festival, réparti sur 2 week-ends en octobre, mêle musique, histoire et patrimoine. Chaque année, des lieux patrimoniaux publics et privés sont proposés afin d'y accueillir la programmation. Sur deux semaines, environ vingt représentations, dont plusieurs sont destinées au jeune public, sont proposées. La direction artistique est assurée par Rémi Lerner qui élabore une programmation autour des œuvres de Maurice Ravel, mais aussi de ses maîtres, contemporains, élèves et influences. Les tarifs s'étendent de 5 € à 30 € le concert. La gratuité est assurée pour les deux représentations d'un spectacle jeune public destinées à 400 enfants des écoles primaires et des collèges de Montfort l'Amaury.

L'édition 2024 s'est étendue à 3 nouvelles communes : Le Perray-en-Yvelines, Clairefontaine-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt. Près de 1 500 spectateurs ont assisté à 20 concerts dont ceux du claveciniste

Pierre Hantaï, du pianiste Cyprien Katsaris ou encore du trio Philippe Cassard, Anne Gastinel et David Grimal. Le festival a renouvelé la programmation de 2 représentations scolaires à destination de la jeunesse pour les élèves des écoles de Montfort, avec SONATINE de la compagnie Les Archers à Babord, spectacle pour les enfants dès six ans.

A l'occasion des 150 ans du compositeur, les Journées Ravel 2025 toucheront de nouveaux territoires, en particulier grâce à trois nouveaux partenaires : le Théâtre Alphonse Daudet de Coignières, où le festival proposera le concert d'ouverture avec l'Orchestre National d'Île-de-France, la Barbacane à Beynes où sera programmée une représentation de l'opéra de Ravel L'ENFANT ET LES SORTILEGES avec l'ensemble Musica Nigella et enfin le Tremplin de Châteaufort avec le quatuor Van Kuijk et le quatuor Magenta, réunis pour un programme Ravel et Mendelssohn. Au total 24 représentations seront proposées dans 9 communes des Yvelines. Les 2 représentations à destination des scolaires seront reconduites et une journée d'ateliers-concerts devrait également être proposée aux enfants des écoles de Montfort-l'Amaury.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- BEYNES
- BAZOCHES-SUR-GUYONNE
- CHATEAUFORT
- CHOISEL
- COIGNIERES
- GROSROUVRE
- LES MESNULS
- MONTFORT-L'AMAURY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	83 100,00	43,14%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	38 946,00	20,22%
Dépenses actions culturelles	7 570,00	3,93%
Dépenses de communication	36 000,00	18,69%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	27 000,00	14,02%
Total	192 616,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	20 000,00	10,38%
Subvention Département 78 (sollicitée)	20 000,00	10,38%
Subvention PNR Vallée de Chevreuse (sollicitée)	3 000,00	1,56%
Sociétés civiles (sollicitée)	4 000,00	2,08%
Partenaires privés (acquise)	45 000,00	23,36%
Partenaires privés (sollicitée)	35 000,00	18,17%
Recettes propres	50 616,00	26,28%
Autre financement	15 000,00	7,79%
Total	192 616,00	100,00%

DOSSIER N° EX091382 - Aide aux festivals - DIFE KAKO - FESTIVAL MOIS KREYOL - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	133 700,00 € HT	8,98 %	12 000,00 €
	Montant total de la subvention		12 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DIFE KAKO
Adresse administrative : 54 RUE VERGNIAUD
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame GHANIA TALEB, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2017, le Mois Kréyol est un festival pluridisciplinaire des langues et des cultures créoles où artistes et associations culturelles s'unissent. Ensemble, ils mettent en lumière les cultures créoles pour une représentation durable dans le paysage culturel français (à Paris, en Région, en Outre-mer). Le public est invité à naviguer entre lieux officiels et lieux alternatifs, à la découverte des patrimoines matériels et immatériels, au carrefour des cultures caribéennes, européennes et africaines, au travers de la danse, du théâtre, des concerts, des rencontres littéraires, des tables rondes, des films documentaires et des ateliers (danse, conte, musique, cuisine...). Entre passé et présent, tradition et modernité, Le Mois Kréyol est un panorama des cultures ultramarines.

La précédente édition s'est déroulée du 4 octobre au 24 novembre 2024, avec pour thématique la Guadeloupe et le Gwoka, et a réuni 12 000 spectateurs dont 6 000 en IDF autour des 50 spectacles et concerts.

La 9ème édition du festival se déroulera du 1 octobre au 25 novembre 2025. Elle mettra en exergue Haïti et donnera la parole aux femmes. La programmation pluridisciplinaire comptera une cinquantaine de

spectacles (Clelya Abraham, Cie Hepta, Morik, Cie Empreintes, Cie théâtre la ruche, Maroussia Pourpoint Cie Iela, Cie la Mangrove, Cie Didier Boutiana) diffusés dans une dizaine de villes d'Île-de-France : Paris, Saint-Denis, Créteil, Clichy, Les Mureaux, Cachan, Achères, Clichy, Gennevilliers, Fontenay-sous-Bois. Des actions de sensibilisation sont prévues en lien avec les lieux et les villes partenaires de l'événement (rencontres avec le public scolaire en amont des représentations, ateliers de pratiques amateur, formations aux danses créoles...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- GENNEVILLIERS
- AUBERVILLIERS
- VILLETANEUSE
- PANTIN
- BOISSY-SAINT-LEGER
- CHEVILLY-LARUE
- CHOISY-LE-ROI
- FONTENAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	61 252,00	44,81%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	25 310,00	18,51%
Dépenses actions culturelles	17 061,00	12,48%
Dépenses de communication	10 063,00	7,36%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	23 014,00	16,84%
Total	136 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	10,97%
Subvention DRAC Île-de-France (sollicitée)	10 000,00	7,32%
Subvention DGCA (acquise) :	53 000,00	38,77%
ONDA (acquise)	1 500,00	1,10%
Apport co-production (sollicitée) :	30 000,00	21,95%
Recettes propres : billetterie	9 200,00	6,73%
Ville de Paris (sollicité)	18 000,00	13,17%
Total	136 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091384 - Aide aux festivals - PILE POIL ET COMPAGNIE - FESTIVAL CESARTS
FETE LA PLANETE - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	46 000,00 € HT	23,91 %	11 000,00 €
	Montant total de la subvention		11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PILE POIL ET COMPAGNIE

Adresse administrative : 20 RUE DE CROSNE
95420 MAGNY EN VEXIN

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Matthieu CENDRIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival Césarts fête la planète a été créé en 2011 avec le soutien de la communauté de communes Vexin Centre dans le Val-d'Oise. Il se déroule en septembre dans le Vexin, notamment dans le parc naturel régional. Il présente une programmation de théâtre, cirque et arts de la rue d'une dizaine de spectacles joués en extérieur et sous chapiteau ainsi que de nombreux ateliers de pratiques artistiques. Il propose également une sensibilisation à l'écologie et au développement durable, avec village de producteurs locaux, d'artisans d'art, des conférences et des expositions... L'accès est gratuit pour le public.

En 2024, le festival a accueilli 12 équipes artistiques (Cie Flou Variable, Compagnie 3 secondes, La Fanfare de Nanterre...) pour 19 représentations, dans 6 villes de la communauté de communes de Vexin Centre, devant plus de 2 600 spectateurs Plusieurs ateliers ont été proposés pour le jeune public ou le tout public (cirque, magie, musique...).

L'édition 2025 se déroulera pour la première fois sur 2 mois, du 6 septembre au 26 octobre, et s'étendra

aux communautés de communes Vexin-Val-de-Seine, notamment au château de Villarceaux, et Sausseron-Impressionnistes. 24 représentations sont prévues grâce à l'accueil de 14 équipes artistiques (dont l'équipe organisatrice qui jouera 8 représentations).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- BOISSY-L'AILLERIE
- CORMEILLES-EN-VEXIN
- GRISY-LES-PLATRES
- HARAVILLIERS
- ENNERY
- COMMENY
- NUCOURT
- BUTRY-SUR-OISE
- ABLEIGES
- COURCELLES-SUR-VIOSNE
- CHAUSSY
- LA ROCHE-GUYON
- VILLERS-EN-ARTHIES
- GENAINVILLE
- MAGNY-EN-VEXIN
- SAINT-CLAIR-SUR-EPTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	29 100,00	58,20%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	3 000,00	6,00%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	10,00%
Dépenses de communication	11 700,00	23,40%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	1 200,00	2,40%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	30,00%
Subvention FDVA (sollicitée)	7 100,00	14,20%
Subvention Département (sollicitée) : CD95	1 200,00	2,40%
Subvention EPCI (acquise) : CCVC et CCVVS	6 100,00	12,20%
Subvention Villes (sollicitée) : Cormeilles en Vexin, Boissy l'Aillerie, Ableiges	2 400,00	4,80%
Subvention Villes (sollicitée) : Grisy les platres, Haravilliers, Courcelles sur Viosne	1 800,00	3,60%
Subvention Villes (sollicitée) : Commeny, Ennery, Butry sur oise	900,00	1,80%
Partenaires privés	14 700,00	29,40%
Recettes propres	800,00	1,60%
Total	50 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091416 - Aide aux festivals - TECHNOPOL - PEW TECHNOPARADE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	321 029,00 € HT	12,46 %	40 000,00 €
Montant total de la subvention			40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TECHNOPOL - TECHNO PARADE

Adresse administrative : 81 RUE REAUMUR
75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur TOMMY VAUDECRANE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Historiquement organisateur de la Techno Parade, le réseau national des musiques électroniques Technopol organise 2 temps forts destinés à valoriser ces musiques : la Paris Electronic Week et la Techno Parade. La Paris Electronic Week se positionne comme le salon français des professionnels des musiques électroniques. Pendant 4 jours, en fédérant l'ensemble des actrices et des acteurs avec des temps d'échanges privilégiés autour de conférences, master classes et workshops, cette manifestation remplit le double objectif d'accompagner les professionnels en devenir et de fédérer les acteurs et actrices établis mais également de consolider et structurer le marché français des musiques électroniques. La Techno Parade, manifestation revendicative et festive dans les rues de Paris, est organisée le samedi de la semaine de la PEW afin de créer une dynamique nouvelle entre les deux événements. La structure bénéficie d'un nouveau lieu mis à disposition par le Parc de La Villette, où elle mène notamment des actions culturelles.

La dernière édition de la Paris Electronic Week s'est déroulée du 27 au 29 septembre 2024 à la Cité Fertile de Pantin. La fréquentation n'a jamais été aussi haute sur la PEW avec près de 3000 personnes sur site pendant 3 jours. Grâce au travail mené en région par la chargée de développement, l'évènement

a pu toucher des publics de toute la France venue exprès pour l'occasion. L'événement a été un beau succès, aussi bien en termes d'ambiance, que de choix des sujets des conférences. La Techno Parade n'a elle malheureusement pas pu avoir lieu à cause des Jeux Olympiques, le site de montage étant pris par une base militaire de grande envergure.

Les 2 prochains temps forts se dérouleront du 26 au 28 septembre 2025. La Paris Electronic Week (PEW), festival lié aux musiques électroniques au format hybride entre salon professionnel et festival de musiques actuelles, réunira pendant 3 jours les actrices et les acteurs des musiques électroniques français dans différents lieux culturels à Pantin (93) et à Paris (75). Dans un temps proche se déroulera la Techno Parade dans les rues de Paris, manifestation festive, gratuite et accessible à toutes et à tous, au cours de laquelle un large public défile autour de chars diffusant les différents courants musicaux représentatifs de l'esthétique électro.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  PANTIN
-  SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	18 818,00	5,68%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	223 560,00	67,53%
Dépenses actions culturelles	9 354,00	2,83%
Dépenses de communication	28 727,00	8,68%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	50 570,00	15,28%
Total	331 029,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	15,10%
Subvention État (acquise)	33 199,00	10,03%
Subvention Ville de Paris (acquise)	20 000,00	6,04%
Sociétés civiles (acquise)	6 000,00	1,81%
Sociétés civiles (sollicitée)	5 000,00	1,51%
Partenaires privés (acquise)	120 000,00	36,25%
Recettes propres	96 830,00	29,25%
Total	331 029,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091423 - Aide aux festivals - VOX'POP COLLECTIVE - MaMA MUSIC ET
CONVENTION - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 411 000,00 € HT	7,80 %	110 000,00 €
	Montant total de la subvention		110 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VOX POP COLLECTIVE

Adresse administrative : 19 AVENUE ALPHAND
94160 SAINT MANDE

Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées

Représentant : Monsieur FERNANDO LADEIRO MARQUES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2009 par Daniel Colling, fondateur du Printemps de Bourges, et Fernando Ladeiro-Marquès, MaMA Music & Convention est une manifestation reconnue internationalement. Elle s'attache à promouvoir la scène émergente française et internationale et à favoriser les échanges professionnels qui mettent en lumière les évolutions artistiques, technologiques et économiques du secteur. 3 jours de rencontres pour les professionnels et de concerts ouverts à un large public sont programmés tous les ans en octobre dans le quartier de Pigalle et Montmartre, sur de nombreux lieux dont La Cigale, Le Trianon, La Machine du Moulin Rouge, L'Elysée Montmartre, Les Trois Baudets, FGO-Barbara... La manifestation mobilise de nombreux partenaires de la filière au niveau international, ainsi que les médias.

L'édition 2024 a vu se dérouler 150 concerts dans 10 salles, représentant 374 artistes avec un soutien à l'émergence et un focus dédié à la nouvelle scène canadienne. Le festival a maintenu le nombre des showcases en journée notamment dans le cadre du dispositif avant-garde, dispositif dédié à l'export. 150 conférences / débats / ateliers pour les professionnels ont mobilisé 508 intervenants (dont 56% de femmes) avec des parcours thématiques. Des conférences ont été proposées au lycée Jacques Decour.

Le parcours pour les lycéens de Première Seine a été reconduit, ainsi que le partenariat avec le réseau RIF (un atelier studio d'enregistrement pour 2 artistes du réseau, les showcases "Chouchoux" pour 3 artistes des salles adhérentes, 20 pass pro gratuits, une rencontre sur les problématiques du secteur), et le "Prix des musiques d'ici". Au total, 6 755 professionnels et 2 273 structures étaient présents. 4 811 pass publics ont été délivrés.

En 2025, la 16e édition du festival se déroulera sur 3 jours dans les 18e et 9e arrondissements parisiens. Du mercredi 15 au vendredi 17 octobre, MaMA Music & Convention proposera des conférences, des rencontres dédiées aux professionnels ainsi que des concerts ouverts à un large public, la plupart d'artistes émergents et de toutes esthétiques musicales actuelles, comme NASTYJOE A2H, ZENTONE, MARTA, FRAGILE (160 concerts dans 10 lieux). Le partenariat avec le Prix des musiques d'ici est reconduit. Sur le volet des actions de sensibilisation, 3 axes seront développés en 2025 : un parcours d'accompagnement des jeunes professionnels du secteur, le développement de la journée d'immersion avec les groupes lycéens de Première Seine, un focus sur les jeunes artistes franciliens en partenariat avec le RIF (les Chouchoux). En collaboration avec le CNM, le Pass Culture, Télérama et RIFFX, le MaMA accueille le Jury Lycéen du Prix Joséphine. Ce dispositif donne la parole aux lycéens, et les sensibilise à l'exercice de la critique musicale. Cette année le MaMA collaborera avec plusieurs écoles formant aux métiers de la culture (artistes, techniciens, administratifs, etc.) pour créer un « Pass » à tarif réduit destiné aux étudiants, leur permettant d'accéder à l'ensemble des activités proposées par le MaMA.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Au regard du caractère unique et de la qualité artistique de la programmation du festival, de son rayonnement international ainsi que de l'importance des partenariats, il est proposé d'attribuer une subvention régionale au-delà du plafond défini dans la délibération-cadre.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	600 000,00	41,35%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	380 000,00	26,19%
Dépenses de communication	206 000,00	14,20%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	265 000,00	18,26%
Total	1 451 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	150 000,00	10,34%
DGCA (sollicitée) :	120 000,00	8,27%
Ville de Paris (sollicitée) :	130 000,00	8,96%
Subvention européenne (sollicitée) :	10 000,00	0,69%
Adami, Sacem (sollicitée) :	446 000,00	30,74%
Recettes propres : billetterie,	400 000,00	27,57%
Subvention CNM (sollicitée)	185 000,00	12,75%
Location	10 000,00	0,69%
Total	1 451 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE
L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX091425 - Aide aux festivals - BEAT AND BEER - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	75 000,00 € TTC	13,33 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BEAT AND BEER
Adresse administrative : 34 RUE DU 19 MARS 1962
92240 MALAKOFF
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LUCILE BURLAUD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Née d'une initiative portée par des habitants de Malakoff il y a 10 ans, l'association Beat and Beer a pour objectif de proposer une offre culturelle à dominante musicale et festive en banlieue sud-parisienne. Depuis 10 ans, son festival explore chaque année un large spectre musical et valorise des esthétiques sonores peu représentées, fruits de la rencontre entre les instruments traditionnels et les machines électroniques. Il accueille des groupes de la scène émergente locale, en lien avec les missions de défrichage et d'accompagnement artistique de l'association qui le porte, mais aussi des groupes de la scène régionale et nationale. Il est accessible au plus grand nombre et propose un format à taille humaine et écoresponsable favorisant la découverte, la curiosité et la cohésion sociale.

En 2024, la 8e édition du festival Beat and Beer, qui devait se tenir au Théâtre de Malakoff et dans la salle des fêtes Léo Ferré, a finalement réinvesti le jardin de la Maison des Arts de Malakoff en raison de son report aux 7 et 8 septembre. 13 groupes émergents (Elektre, Spoink...) se sont produits devant près de 800 spectateurs, principalement jeunes actifs (55%) et malakoffiots (50%) avec une présence notable des familles (15%) et d'habitants des villes limitrophes (30%). Un cycle de rencontres sur l'égalité femme-homme dans la musique a également été porté par l'association avec plusieurs partenaires dont le CNM.

Pour 2025, les 10 ans de l'association seront célébrés les 5 et 6 septembre au parc Léon Salagnac, ce qui permettra au festival de reprendre de l'envergure avec 2 espaces scéniques distincts et une circulation plus aérée favorisant les déambulations artistiques. 16 équipes artistiques seront programmées, dont les groupes Pô, Jo the wise, Antoine Boyer & Kim Keroe, la compagnie de cirque aérien Avolavit et le collectif Candela 550 pour une installation numérique. Le prix moyen du billet par jour est estimé à 14 €, avec une tarification solidaire allant de 18 € à 35 € pour les pass 2 jours. En amont du festival, pour renforcer la rencontre entre habitants et artistes, et dans l'objectif de renforcer son accompagnement aux musiciens en voie de professionnalisation, Beat and Beer lance un cycle mêlant résidences scéniques, ateliers d'initiation et ateliers participatifs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 MALAKOFF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 000,00	25,00%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	47 830,00	59,79%
Dépenses actions culturelles	1 200,00	1,50%
Dépenses de communication	5 250,00	6,56%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	5 720,00	7,15%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	15 000,00	18,75%
FDVA II (S)	7 700,00	9,63%
Département des Hauts-de-Seine (S)	6 000,00	7,50%
Ville de Malakoff (S)	5 000,00	6,25%
Fonpeps (A)	8 300,00	10,38%
Sacem (S)	2 000,00	2,50%
Recettes propres : billetterie, restauration	36 000,00	45,00%
Total	80 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091430 - Aide aux festivals - PARIS JAZZ CLUB - FESTIVAL JAZZ SUR SEINE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	102 300,00 € HT	9,78 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS JAZZ CLUB

Adresse administrative : 58 RUE DES LOMBARDS
75001 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur VINCENT BESSIERES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Festival Jazz Sur Seine, organisé depuis plus de 10 ans par Paris Jazz Club, présente environ 450 musiciens émergents et confirmés à l'occasion de 200 concerts à Paris et en Île-de-France. Plus qu'un simple festival, Jazz Sur Seine promeut et démocratise le jazz dans tous ses états en attirant un nouveau public avec des prix abordables, dans 25 lieux de jazz d'une dizaine de villes franciliennes. Le festival propose des actions culturelles et des master classes. Il rassemble chaque année environ 16 000 spectateurs.

La 13ème édition, qui s'est déroulée en octobre 2024, a présenté 200 concerts dans 25 lieux de jazz emblématiques parisiens, mais aussi en petite et grande couronne (Fontenay-sous-Bois (94), Lieusaint et Lorrez-le-Bocage (77)). 9 projets d'actions culturelles ont été menés (master classes, ateliers découvertes avec des élèves du dispositif de réussite éducative...) et ont touché 90 élèves. La fréquentation est de 16 200 spectateurs.

La prochaine édition se déroulera du 10 au 25 octobre 2025. La programmation présentera 170 équipes

artistique sur 200 représentations dans 26 lieux de 13 villes. Les têtes d'affiche seront Henri Texier, Steve Potts, Tucho Valdes et Gabi Hartmann. Parmi les artistes franciliens, nous pouvons relever les noms d'Anne Pacéo, Ricardo Izquierbo et Baptiste Trotignon. Le tarif reste accessible : l'offre découverte à 10 € pour les élèves des conservatoires franciliens et les demandeurs d'emploi ; le pass 3 concerts sur deux semaines à 40 €. 12 projets d'actions culturelles seront proposés, notamment les initiations pour enfants et adolescents en échec scolaire dans le cadre du dispositif de réussite éducative.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  PARIS
-  PARIS
-  PARIS
-  LIEUSAIN
-  LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX
-  GIF-SUR-YVETTE
-  ATHIS-MONS
-  BOULOGNE-BILLANCOURT
-  COURBEVOIE
-  MONTFERMEIL
-  SAINT-DENIS
-  LES LILAS
-  FONTENAY-SOUS-BOIS
-  VINCENNES
-  AUVERS-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	57 750,00	53,82%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	5 450,00	5,08%
Dépenses actions culturelles	5 000,00	4,66%
Dépenses de communication	17 700,00	16,50%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	21 400,00	19,94%
Total	107 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	13,98%
Ville de Paris (sollicitée) :	15 000,00	13,98%
SACEM (sollicitée) :	42 000,00	39,14%
Mécénats (sollicitée) :	18 500,00	17,24%
Recettes propres : billetterie	16 800,00	15,66%
Total	107 300,00	100,00%

DOSSIER N° EX091431 - Aide aux festivals - PLASTIQUE DANSE FLORE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	61 185,00 € TTC	17,98 %	11 000,00 €
Montant total de la subvention			11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS PLASTIQUE DANSE FLORE

Adresse administrative : 10 RUE DU MARECHAL-JOFFRE
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur FREDERIC SEGUETTE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2007, Plastique Danse Flore est une association qui porte un projet artistique dédié à la création contemporaine, plastique et chorégraphique, dans les jardins et paysages. Son ambition est de sensibiliser un large public à la création artistique la plus contemporaine, en développant la diffusion des pratiques plastiques et chorégraphiques qui interrogent la notion de paysage et d'environnement, et en favorisant le dialogue entre art contemporain et patrimoine historique. Le projet est porté dans un partenariat privilégié avec l'École nationale supérieure de paysage et le Potager du Roi à Versailles. Dans ce cadre privilégié sont présentées, en plein air, des œuvres existantes et des créations in situ, entre installations, performances et œuvres chorégraphiques. Le festival est membre du réseau "Nos Lieux Communs" réunissant des structures culturelles qui inscrivent leurs actions dans des espaces naturels, lieux atypiques, et jardins remarquables en France. Ce réseau permet au Festival Plastique Danse Flore d'organiser une période de résidence conséquente en amont de la présentation du projet sélectionné.

L'édition 2024 du festival s'est déroulée les 7 et 8 septembre et a connu une fréquentation d'un peu plus de 450 personnes. 11 représentations de 9 spectacles ont été programmées, dont 5 créations, 5 performances in situ issues d'un travail dans le Potager du Roi et 5 spectacles d'équipes émergentes. Un

premier soutien en coproduction, avec l'appui de l'ONDA, a eu lieu en 2024 pour la réalisation d'un documentaire en lien avec la création en 2023 du spectacle des Hot Bodies Choir au Potager du roi. Concernant les actions culturelles liant paysage et mouvement, le festival a renouvelé « Un été au Potager » à destination des familles et personnes éloignées de la culture du Grand Versailles, 2 projets PACTE en danse contemporaine et arts plastiques destinés à 2 écoles élémentaires de Versailles et 2 projets « Art du paysage » auprès de 2 classes de collèges SEGPA. Une formation continue « Corps, mouvements, paysage » a également été dispensée à 10 adultes amateurs sur 5 week-ends. Au total 163 heures d'action culturelle ont touché 350 participants.

L'édition 2025 se déroulera les 6 et 7 septembre. 8 spectacles seront programmés dont la moitié seront des créations. 2 résidences longues de création sont prévues avec le chorégraphe émergent Ametonyo Silva, qui proposera une forme performative pour le festival et Pierre-Benjamin Nantel et Olga Mathey pour la création in situ du PAYSAGE CAVIARDE en partenariat avec Nos Lieux Communs (14 représentations). Le festival prévoit 150 heures d'actions culturelles liant paysage et mouvement avec notamment « Un été au Potager » à destination des familles et personnes éloignées de la culture du Grand Versailles, 1 projet PACTE en danse contemporaine et arts plastiques destinés à 40 élèves d'une école élémentaire de Versailles et la formation continue « Corps, mouvements, paysage » auprès d'une dizaine d'amateurs sur 5 week-ends. D'autres projets notamment avec une classe SEGPA pourraient être organisés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	34 288,00	52,60%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	14 197,00	21,78%
Dépenses actions culturelles	12 400,00	19,02%
Dépenses de communication	2 200,00	3,38%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	2 100,00	3,22%
Total	65 185,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	15 000,00	23,01%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	25 000,00	38,35%
Subvention État (sollicitée) : FDVA	5 000,00	7,67%
Subvention Département 78 (sollicitée)	1 000,00	1,53%
Subvention Ville de Versailles (acquise)	200,00	0,31%
ONDA (acquis)	5 000,00	7,67%
Recettes propres	13 985,00	21,45%
Total	65 185,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091433 - Aide aux festivals - EN COMPAGNIE DES OURS - LES PETITES SCÈNES
DE LA GUYONNE - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	64 820,00 € TTC	10,03 %	6 500,00 €
	Montant total de la subvention		6 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EN COMPAGNIE DES OURS

Adresse administrative : 45 RUE NEUVE
78490 LES MESNULS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame ARMELLE VALLEE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 2020 par la metteuse en scène Tatiana Vialle, Les petites scènes de la Guyonne est un festival de spectacle vivant pluridisciplinaire qui se déroule aux Mesnuls, village de 800 habitants situé dans les Yvelines. L'ambition de l'association est d'organiser des événements culturels en milieu rural où l'offre culturelle est réduite et ainsi permettre à de larges publics de découvrir des textes et des univers vers lesquels ils n'iraient pas spontanément, et de recréer du lien social en organisant des rencontres autour des spectacles. La Maison Jean Monnet est partenaire du festival depuis sa création. Les tarifs vont de la gratuité à 17 € (forfaits pass à 60 € pour 5 spectacles).

L'édition 2024, du 13 au 15 septembre, a accueilli près de 770 spectateurs. Le festival a proposé 13 spectacles, dont 3 lectures théâtrales, 2 concerts et 1 spectacle pour le jeune public. 9 artistes émergents ont été programmés parmi lesquels Laura Desideri (pour LE RAPT DU SOURIRE en danse) ou le groupe de musique Morenica. En amont du festival, un podcast sur le territoire a été réalisé grâce à des ateliers participatifs avec les habitants du territoire. Le festival a aussi associé le public à la prochaine programmation en organisant un concours de maquettes de spectacles. Les actions culturelles avec le

lycée de la Queue-lez-Yvelines se sont poursuivies avec des ateliers d'écriture et une restitution publique par les lycéens lors du festival.

La prochaine édition du festival aura lieu du 12 au 15 septembre, avec 15 spectacles dont 4 lectures, 3 concerts, 2 jeune public. Le festival déploiera un second chapiteau pour permettre d'accueillir davantage de public. Parmi les autres nouveautés de cette édition, la proposition de théâtre forum FAUT-IL SEPARER L'HOMME DE L'ARTISTE ? de Giulia Foïs invitera le public, une fois la scène jouée, à intervenir en proposant des alternatives. Le festival souhaite poursuivre le projet de podcast autour des lieux des Mesnuls et en proposer une restitution artistique immersive valorisant la mémoire collective. Le festival échange aussi avec des communes alentours comme Galluis pour accroître son rayonnement. Les actions artistiques et culturelles avec le lycée Jean Monnet de la Queue-Lez-Yvelines seront reconduites et sont en développement pour être étendues à d'autres établissements scolaires (lycée Villiers Saint Frédéric, collège de Montfort-l'Amaury).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

-  BAZOCHES-SUR-GUYONNE
-  LES MESNULS
-  LA QUEUE-LES-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	30 900,00	47,67%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	28 120,00	43,38%
Dépenses actions culturelles	2 150,00	3,32%
Dépenses de communication	2 750,00	4,24%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	900,00	1,39%
Total	64 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	6 500,00	10,03%
Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)	7 000,00	10,80%
Subvention État (sollicitée) - FDVA	4 000,00	6,17%
Subvention Département 78 (sollicitée)	9 000,00	13,88%
Subvention Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (sollicitée)	1 000,00	1,54%
Subvention Les Mesnuls (sollicitée)	3 000,00	4,63%
Subvention Bazoches sur Guyonne (sollicitée)	1 000,00	1,54%
Partenaires privés (acquise)	4 000,00	6,17%
Partenaires privés (sollicitée)	14 820,00	22,86%
Recettes propres	14 500,00	22,37%
Total	64 820,00	100,00%

DOSSIER N° EX091435 - Aide aux festivals - SAINT-OUEN SUR SCENE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	82 500,00 € TTC	9,70 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAINT OUEN SUR SCENE
Adresse administrative : 1 RUE JULES GUESDE
93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ARSENE PLENIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Saint-Ouen sur Scène est un festival pluridisciplinaire audonien créé à l'été 2020 en période de pandémie par un collectif d'artistes, techniciens, et habitants de Saint-Ouen. Le festival permet aux arts de s'hybrider, et aux habitants et artistes de se rencontrer autour d'un projet fédérateur. Il allie programmation éclectique, ateliers d'éducation artistique participatifs, et découverte de talents émergents. Tous les spectacles sont gratuits avec un ancrage territorial fort au cœur des quartiers prioritaires de la ville. Le festival développe de nombreux partenariats avec des structures culturelles et du champ social, dont le conservatoire de Saint-Ouen et Mains d'Œuvres.

En 2024, la 5e édition du festival a eu lieu les 14 et 15 septembre. Elle a accueilli 14 équipes artistiques, dont 5 émergentes (Nayla, Box Crew 93...), pour 24 représentations devant 7 000 spectateurs réunis dans plusieurs quartiers de la ville (Square Marmottant, Docks, Debain et Cordon). Dans le cadre de la labellisation Olympiade Culturelle, autour du fil rouge « Chante ton Hymne », des ateliers participatifs de chant choral ont été menés sur toutes les scènes du festival et en amont dans le quartier prioritaire Debain (126 heures d'action culturelle).

Pour 2025, la 6e édition aura lieu les 12, 13 et 14 septembre avec l'objectif de s'implanter dans 6 quartiers de la Ville (Soubise, Arago, Marmottant, les Docks, Centre/Mairie et Les Puces). 20 équipes artistiques seront programmées dont Darkoss ou encore Roxane Sigaux. Pour aller à la rencontre de tous les publics, un spectacle cyclo-lyrique ambulant sera également proposé (Guilhem Souyri et Marc Bizzini). Le partenariat de coproduction avec l'Espace 1789 sera renouvelé pour le spectacle WO-MAN du chorégraphe Amala Dianor. En amont du festival, trois ateliers seront menés : chant choral à Debain, danse contemporaine à Arago, et théâtre au Vieux Saint-Ouen.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 400,00	37,46%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	21 600,00	22,86%
Dépenses actions culturelles	22 000,00	23,28%
Dépenses de communication	6 500,00	6,88%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	9 000,00	9,52%
Total	94 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide aux festivals (S)	20 000,00	21,16%
DRAC Île-de-France (S)	20 000,00	21,16%
Etat - PDV (S)	10 000,00	10,58%
Département Seine-Saint-Denis (A)	10 000,00	10,58%
Ville de Saint-Ouen (A)	25 000,00	26,46%
Partenaires privés	7 000,00	7,41%
Recettes propres	2 500,00	2,65%
Total	94 500,00	100,00%

DOSSIER N° EX091789 - Aide aux festivals - REGARTS - FESTIVAL ELEKTRIC PARK - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	1 074 377,00 € HT	0,93 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REGARTS
Adresse administrative : 7 RUE BERNARD PALISSY
31000 TOULOUSE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS GINESTET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Située à Chatou (78), l'île des Impressionnistes accueille l'Elektric Park depuis 2009. Le festival mêle musiques électroniques, scénographies et animations festives (manèges, street art, performers, etc.). La programmation porte sur une quarantaine d'artistes avec, outre des noms internationaux, la mise en avant de nombreux jeunes talents français, présents sur des genres pointus et diversifiés de la scène électronique. Le festival comprend 4 scènes. Depuis 2018, l'organisation est assurée par une équipe dirigeante réunissant Joachim Garraud, créateur et directeur artistique de l'événement, Allo Floride, structure de production dans les musiques actuelles, et Regarts, structure organisatrice de concerts et de festivals spécialisée dans l'action culturelle. Le projet est coconstruit depuis sa première édition avec les responsables de la ville de Chatou, dans un souci de prise en compte de l'écosystème local et d'inscription dans la dynamique territoriale portée par les pouvoirs publics. Les billets sont en moyenne vendus à 50€. 1 500 billets sont mis à disposition des habitants de Chatou à un prix préférentiel de 25 euros.

L'édition 2024 s'est tenue exceptionnellement sur une seule date, le 15 juin 2024, à la suite de

l'annulation très tardive des 2 journées initialement programmées les 30 et 31 août, par la Préfecture de Police de Paris en raison de la tenue des Jeux Olympiques. Ces changements ont généré une perte d'exploitation de plus de 170 000€ pour la structure. 27 artistes ont été programmés sur 3 scènes, dont 10 équipes franciliennes et 8 émergentes. La fréquentation a dépassé les 14 000 personnes. 50 heures d'actions culturelles ont été menées auprès des élèves des établissements scolaires de Chatou (initiations musicales mix et production MAO, ainsi que des découvertes des métiers du spectacle durant les 10 jours de montage avant l'événement).

Dans une démarche de continuité et de stabilisation du festival, l'édition 2025 a adopté également un format d'une journée et se tiendra le 30 août sur l'île des Impressionnistes à Chatou, avec la programmation sur 4 scènes de 32 artistes dont 12 émergents et 15 franciliens. Les actions culturelles seront renouvelées auprès des jeunes de Chatou.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	188 350,00	17,21%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	832 146,00	76,04%
Dépenses actions culturelles	10 000,00	0,91%
Dépenses de communication	42 750,00	3,91%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	21 131,00	1,93%
Total	1 094 377,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	30 000,00	2,74%
Subvention Ville de Chatou (acquise)	20 000,00	1,83%
Partenaires privés (acquise)	35 000,00	3,20%
Recettes propres	1 009 377,00	92,23%
Total	1 094 377,00	100,00%

DOSSIER N° EX091353 - Aide à l'accompagnement - LARD'ENFER - FRET FESTIVAL AVIGNON - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65742-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	160 579,00 € HT	6,23 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LARD ENFER

Adresse administrative : 18 RUE DE L ERMITAGE
95160 MONTMORENCY

Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée

Représentant : Monsieur FREDERIC THIBAUT, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La société Lard'Enfer est une entreprise de production et de diffusion de spectacles vivants implantée en Île-de-France. Elle détient le fonds de commerce le Théâtre des Béliers à Avignon, où elle produit et accueille des spectacles dans le cadre du Festival Off Avignon.

Le dispositif de transport mutualisé de scénographies par fret ferroviaire, porté par la société Lard'Enfer et Avignon Festival & Compagnies, vise à accompagner les acteurs du Festival Off Avignon dans la transition écoresponsable de leur pratique. Il permet la prise en charge et l'acheminement des décors et matériels techniques par fret ferroviaire mutualisé (dont premiers et derniers kilomètres) depuis la région Île-de-France jusqu'en Avignon.

En 2024, la première expérimentation présente un bilan très positif avec une vingtaine de compagnies franciliennes accompagnées dont la compagnie Midi Minuit, les Dramaticules et le Théâtre de l'Argument.

Pour 2025, l'objectif est de développer le dispositif auprès d'une centaine de compagnies, dont environ 80

franciliennes (compagnie Estrarre, compagnie Le Petit Manteau Jaune, collectif Nox, compagnie Hors du temps...). Un besoin prévisionnel de 30 containers a été identifié pour cette nouvelle expérimentation à grande échelle afin de transporter les scénographies de 150 spectacles. Le partenariat avec l'opérateur Lomak sera renouvelé.

Le dispositif bénéficie du soutien de l'ADEME, de la région Sud, du CNM et du Grand Avignon. Initié par Samuel Valensi, co-rédacteur du rapport "Décarbonons la culture", il bénéficie également de l'expertise du Shift Project et de la compagnie francilienne La Poursuite du Bleu.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

📍 REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	100 370,00	60,62%
Dépenses techniques et logistiques	44 496,00	26,87%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	4 000,00	2,42%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	16 713,00	10,09%
Total	165 579,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à l'accompagnement (S)	15 000,00	9,06%
Région Sud (A)	42 600,00	25,73%
ADEME (A)	42 600,00	25,73%
Région Hauts-de-France (S)	10 000,00	6,04%
Contributions des compagnies (x100)	42 000,00	25,37%
Contribution AF&C	3 379,00	2,04%
CNM (S)	10 000,00	6,04%
Total	165 579,00	100,00%

DOSSIER N° EX091061 - Aide à l'accompagnement - ASSOCIATION CHROMA - LE GRAND ZEBROCK - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	60 165,00 € HT	16,62 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CHROMA
Adresse administrative : IMMEUBLE LE TERMINAL
93130 NOISY-LE-SEC
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DENIS VEMCLEFS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Zebroch est un opérateur culturel de référence investi dans les musiques actuelles et la chanson. Il participe du combat contre les fractures sociales, culturelles et numérique en promouvant des pratiques culturelles riches, diversifiées, émancipatrices. Son activité s'articule autour de trois axes complémentaires : la création, l'éducation et la transmission.

Le Grand Zebroch est un dispositif d'accompagnement de projets musicaux franciliens. Il existe depuis 20 ans environ et est reconnu par ses pairs. Il est constitué des étapes suivantes : appel à candidatures, pré-sélection de 15 projets musicaux par un comité, auditions publiques (concerts), choix de 6 projets pour une phase d'accompagnement, séances de coaching (chant, scène, jeu) puis rencontres professionnelles, masterclasses et conférences, finale à la Maroquinerie et concert à la Fête de l'Humanité en septembre pour les 3 lauréats.

Bilan 2024

Sur la centaine de candidatures, au terme des auditions publiques au Café la Pêche à Montreuil puis à la Maroquinerie à Paris, 6 équipes artistiques ont été sélectionnées. La sélection 2024 du Grand Zebroch

comptait Appolo Drama, Bandeliers, Emma Politi, Hiba, Martine Stephen di Tordo. Les trois dernières citées ont été retenues pour se produire sur la scène Zebroch de la Fête de l'Humanité. Hiba est le groupe lauréat de cette édition. Ces artistes ont bénéficié de coachings artistiques (chant, séminaire d'écriture, résidence collective, communication) et d'un soutien au développement appuyé sur le diagnostic individualisé établi par l'équipe de Zebroch et ses coaches. 50 heures d'accompagnement par groupe, avec 7 structures de la filière musicale (lieux, médias, tourneurs, labels discographiques, éditeurs, coaches scéniques...), ont porté sur l'artistique, l'écriture, la communication et la structuration professionnelle. Différents modules étaient proposés, permettant de répondre de façon ciblée aux besoins de chaque artiste. Les artistes non sélectionnés ont pu bénéficier de retours sur leurs démos, de masterclasses et participer à des rencontres professionnelles. 24 représentations ont eu lieu (La Pêche, La Maroquinerie, La Fête de l'Humanité qui a réuni 5 000 spectateurs). Trois prix ont été attribués à 3 artistes, dont un de 2 000 €.

Projet 2025

Pour cette nouvelle année, plus d'une centaine de candidatures ont été reçues. L'accompagnement continuera à se structurer autour du Grand Zebroch, de masterclasses et d'une activité réseau et compagnonnage au long cours bénéfique à la structuration des projets. Son engagement dans le soutien à la scène émergente a conduit la structure à développer un outil de promotion de vente de concerts (booking) qu'elle alimente de nouvelles propositions chaque année. Elle encourage des résidences d'artistes dans les lieux partenaires. Le site Mélo devient l'un des supports de communication principal du Grand Zebroch. Un travail éditorial autour des 15 groupes auditionnés au Café La Pêche sera effectué. Tous les projets ont bénéficié d'une notice et une playlist a été constituée et diffusée largement pour ces 15 groupes. Comme l'année dernière une place plus importante sera accordée aux masterclasses, notamment avec Marc Maret autour du métier d'éditeur et avec Demi-Mondaine autour de sa carrière d'autrice, compositrice, interprète et comédienne. Un nouvel axe de développement est en 2025 l'aide à la structuration post-Grand-Zebroch en permettant aux équipes artistiques de rencontrer une structure de production ou de suivre des formations sur la législation en matière de droit du travail et du régime de l'intermittence.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MONTREUIL
- NOISY-LE-SEC
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	31 735,00	35,20%
Dépenses techniques et logistiques	18 617,00	20,65%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	13 482,00	14,95%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	26 331,00	29,20%
Total	90 165,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	40 000,00	44,36%
Subvention CD 93:	45 165,00	50,09%
Subvention CNM	5 000,00	5,55%
Total	90 165,00	100,00%

DOSSIER N° EX091350 - Aide à l'accompagnement - THEATRE DE LA VILLE - DANSE ELARGIE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	137 694,00 € HT	14,52 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA VILLE

Adresse administrative : 16 QUAI DE GESVRES
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur XAVIER COUTURE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créé en 1968, le Théâtre de la Ville présente une centaine de spectacles chaque saison au Théâtre Sarah Bernhardt et au Théâtre des Abbesses, en partenariat avec une vingtaine de théâtres franciliens. Construite autour de la danse, du théâtre, de l'enfance et de la jeunesse, et des musiques, sa programmation fait la part belle aux spectacles étrangers, aux grands noms de la scène internationale, comme aux artistes présentés en France pour la première fois. Conscient de sa responsabilité vis-à-vis des artistes, le Théâtre de la Ville s'efforce de les accompagner sur la durée, avec des coproductions régulières et l'organisation de tournées.

Danse élargie est un concours international imaginé en 2010 par le chorégraphe Boris Charmatz et Emmanuel Demarcy-Mota, directeur du Théâtre de la Ville, avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès et de la SACD. Il est devenu un tremplin incontournable pour la découverte des artistes de demain (Mohamed El Khatib, (LA)HORDE, Saïdo Lehlouh...). En 2024, le Centre national de danse contemporaine d'Angers et la Comédie de Valence deviennent partenaires.

Le concours propose un format singulier en imposant un minimum de 3 interprètes au plateau pour une

présentation de projet de 10 minutes maximum. Au-delà de la visibilité et du repérage, sa particularité est d'accompagner l'année suivante les artistes en vue de la structuration et de la diffusion de leurs projets. Le Théâtre de la Ville coordonne ainsi un réseau de partenaires couvrant l'ensemble du territoire francilien afin de mutualiser et d'optimiser des temps d'incubation et de diffusion.

Dans la continuité de la 8e édition du concours, le programme d'accompagnement post-concours se décline pendant 1 année en temps d'incubation mutualisés (résidences) et en temps de visibilité. Le Focus Danse élargie ouvre ainsi la saison 2025/2026 du Théâtre des Abbesses en réunissant 13 finalistes de la dernière édition (Rebecca Journo, Simon Roth...) et des éditions précédentes (Noé Soulier, Dalila Belaza...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	127 584,00	85,80%
Dépenses techniques et logistiques	9 800,00	6,59%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	4 500,00	3,03%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	6 810,00	4,58%
Total	148 694,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à l'accompagnement (S)	31 000,00	20,85%
Conservatoire à Rayonnement Régional (S)	2 500,00	1,68%
SACD (S)	7 500,00	5,04%
Fondation d'entreprise Hermès (A)	45 000,00	30,26%
Dance Reflection by Van Cleef & Arpels (S)	10 000,00	6,73%
Recettes propres	52 694,00	35,44%
Total	148 694,00	100,00%

DOSSIER N° EX091393 - Aide à l'accompagnement - RISOTTO - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant	76 891,00 € TTC	39,02 %	30 000,00 €
Montant total de la subvention			30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RISOTTO RESEAU FRANCILIEN POUR L'ESSOR DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC

Adresse administrative : 3 RUE MARCEL BOURGOGNE
95140 GARGES LES GONESSE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur YOHANN CHANRION, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé fin 2019, le réseau Risotto regroupe 8 structures franciliennes œuvrant dans le champ des arts de la rue et de l'espace public réparties sur l'ensemble du territoire francilien.

Feux d'Hiver est un rendez-vous proposé chaque année depuis 2021 qui donne à voir tout ou partie de spectacles (en cours de création ou très récemment créés) sélectionnés et parrainés par chacun des membres du réseau (priorité donnée aux équipes artistiques franciliennes et respect de la parité). Cette journée professionnelle permet de valoriser le travail des équipes accompagnées auprès des programmeurs et programmatrices arts de la rue et des scènes généralistes d'Île-de-France mais aussi à l'échelle nationale.

En 2024, la 4e édition de la journée Feux d'hiver a eu lieu le 3 décembre à Nanterre accueillie par le Festival Parade(s). Pendant cette journée, 7 équipes artistiques ont présenté leur projet de spectacle en cours de création et 2 ont présenté leur spectacle créé. Les projets ont été présentés sous différentes formes choisies par les compagnies : extraits dans l'espace public, présentations orales au plateau,

installations au plateau, installations dans l'espace public. Pour ces projets artistiques, l'accompagnement du réseau se traduit par une aide à la création, un accueil technique et logistique. La journée professionnelle a réuni environ 70 professionnels. Elle été ponctuée de temps d'échanges informels afin de permettre la rencontre entre artistes et professionnels. Le réseau Risotto s'est attaché à communiquer spécifiquement pour donner une visibilité aux œuvres artistiques soutenues (site internet et réseaux sociaux). Une newsletter a été envoyée aux professionnels présents lors de la journée Feux d'hiver avec l'ensemble des dates à venir des projets présentés. Par ailleurs, le réseau poursuit et stabilise sa structuration avec une administratrice de production en mission avec le réseau depuis septembre 2022.

En 2025, FEUX d'HIVER se déroulera le mardi 2 décembre aux Passerelles à Pontault-Combault en Seine-et-Marne autour de la présentation d'une dizaine de spectacles en cours de création ou très récemment créés. Les créations soutenues en 2024 continueront d'être accompagnées en 2025, avec une priorité donnée aux projets franciliens. Enfin, de nouvelles résidences de création seront déployées sur le territoire francilien. Grâce au soutien régional, le réseau réussit chaque année à augmenter l'apport en création aux compagnies et à poursuivre sa structuration via le poste de coordination, essentiel pour le suivi et la préparation des plateaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

Localisation géographique :

■ REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de compagnonnage et de visibilité	43 910,00	53,62%
Dépenses techniques et logistiques	26 721,00	32,63%
Dépenses de communication liée à la promotion du projet	720,00	0,88%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	10 540,00	12,87%
Total	81 891,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à l'accompagnement (sollicitée)	35 000,00	42,74%
Subvention État (sollicitée)	45 000,00	54,95%
Contribution de la structure partenaire du projet (acquise)	1 600,00	1,95%
Recettes propres	291,00	0,36%
Total	81 891,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091054 - Aide à la diffusion - ASSOCIATION FLEURS NOIRES - FLEURS NOIRES
ET ARTISTES INVITES - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	40 800,00 € TTC	12,25 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FLEURS NOIRES
Adresse administrative : 90 AVENUE DE SAINT-OUEN
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sophie DEVAUX, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fleurs Noires est un orchestre composé de dix musiciennes argentines et françaises qui livrent un tango contemporain en se démarquant du tango traditionnel. Musiciennes confirmées, elles mêlent leurs différences culturelles et l'originalité de leur répertoire. Les compositions créées spécialement pour l'orchestre par la pianiste de l'ensemble, Andrea Marsili, prennent l'essence du tango pour le transformer en un langage actuel. Depuis sa création en 2003, l'orchestre féminin les Fleurs Noires s'est produit dans des scènes nationales et a reçu de nombreux prix. L'Association Fleurs Noires, qui porte la demande, a été fondée pour produire les diffusions, créations et albums de l'ensemble du même nom.

Dans cette création FLEURS NOIRES ET ARTISTES INVITES, la compositrice et pianiste argentine Andrea Marsili explore et propose de nouveaux timbres, de nouvelles possibilités d'expression et d'improvisation, ainsi que des procédés et matériaux provenant d'autres univers comme la musique expérimentale, le post-minimalisme, le jazz... Pour interpréter ce répertoire original sur scène, les dix musiciennes des Fleurs noires jouent des pièces instrumentales autant que des titres chantés et récités, invitant les artistes Mandy Lerouge (au chant) et Vanesa Garcia (percussionniste).

Le projet de diffusion en Île-de-France qui débute le 18 octobre 2025 concerne 7 dates dont 2 au Triton

aux Lilas (93), 3 à Melun (77), 1 date au 360 Paris Music Factory (75) et une date au Festival de tango du CRD de Gennevilliers (92). La tournée se poursuit avec de nombreuses dates en France et en Europe.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  MELUN
-  GENNEVILLIERS
-  LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	37 450,00	73,72%
Dépenses techniques	4 250,00	8,37%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 500,00	4,92%
Dépenses de communication	3 600,00	7,09%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 000,00	5,91%
Total	50 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres (sollicitée)	15 000,00	29,53%
Subvention DRAC IDF (sollicitée)	10 000,00	19,69%
SACEM (sollicitée)	13 000,00	25,59%
Recettes propres	12 800,00	25,20%
Total	50 800,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091215 - Aide à la diffusion - ASSOCIATION DES PETITS PAS DANS LES GRANDS
- EN FORME ! EN L.S.F. - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	28 980,00 € HT	17,25 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DES PETITS PAS DANS LES GRANDS
Adresse administrative : PLACE AUGUSTE GENIE
60160 MONTATAIRE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MANUELLE FERENCZI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2013, la compagnie Des petits pas dans les grands est codirigée par Audrey Bonnefoy, comédienne et metteuse en scène formée à l'ERACM et Colette Lacrouts, directrice de production. Elle articule sa démarche artistique autour de 3 axes : les créations jeunesse (8 à date) ; les créations ado-adultes (transmission singulière d'œuvres classiques et théâtrales par immersion sonore sous casque) ; et les « spectacles actions » (formes légères, entre création et médiation, présentant un fort ancrage territorial). Ses créations ont recours à différents langages : la forme marionnettique, le théâtre d'objet, la création sonore et musicale, la lumière ou encore la danse. Soucieuse de s'adresser au plus grand nombre, elle rend accessible ses spectacles en LSF, développe des projets hors les murs en milieu rural ou en structures hospitalières, et imagine des dispositifs immersifs.

EN FORME ! en L.S.F est un spectacle bilingue très jeune public (dès 3 ans) où sensations, réflexions et émotions sont mêlées. A partir de formes géométriques et de couleurs, ce spectacle porté par 3 interprètes vient illustrer histoires et comptines du patrimoine collectif. Son adaptation en Langue des Signes Française, avec un artiste sourd, le rend accessible à tous, tout en sensibilisant les publics

entendants à la LSF. Toutes les comptines chantées lors du spectacle sont retravaillées en chant signé. Le projet de diffusion concerne une tournée régionale au cours de la saison 2025/2026 pour plus d'une dizaine de représentations, dont 3 auront lieu en grande couronne à La Courée à Collégien (77). Le spectacle sera également accueilli par L'Azimut à Châtenay-Malabry (92) et par l'IVT – International Visual Theater à Paris 9. Il devrait enfin être programmé dans le cadre du Festival Imago. Autour du spectacle, la compagnie proposera des ateliers de sensibilisation, des bords plateaux ainsi que des ateliers parents-enfants, en médiathèques et lors des représentations tout-public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- COLLEGIEN
- CHATENAY-MALABRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	30 739,40	73,22%
Dépenses techniques	8 447,28	20,12%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 793,32	6,65%
Total	41 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	18 000,00	42,88%
Recettes propres	23 980,00	57,12%
Total	41 980,00	100,00%

DOSSIER N° EX091216 - Aide à la diffusion - DAHLIA BLANC - DANS LA FORET DISPARUE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	25 115,00 € TTC	19,91 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DAHLIA BLANC
Adresse administrative : 59 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93170 BAGNOLET
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ADELE DUMOUR, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2019, Le Dahlia Blanc est une compagnie émergente de théâtre, arts plastiques et marionnettiques. Irène Voyatzis est la directrice artistique et metteuse en scène de la compagnie. Elle aborde des thématiques actuelles de société (notamment l'écologie et la transmission intergénérationnelle) par les écritures contemporaines. Ses spectacles s'adressent à tous les publics, jeunes, adultes, familles. La compagnie met en place un travail hors les murs important, permettant de rentrer en dialogues avec les publics. Sa première création, DANS LA FORÊT DISPARUE montée en 2022, a été soutenue par la région Île-de-France dans le cadre du dispositif FORTE#4, par Artcena et la DRAC Île-de-France - aide au projet 2022. Depuis, Irène Voyatzis a mis en scène LE CRAPAUD ET L'OISEAU, un spectacle jeune public dès 4 ans. Le 3e spectacle de la compagnie, LES TISSERANDES, est en cours de production et verra le jour au Studio Théâtre de Stains en octobre 2026.

DANS LA FORÊT DISPARUE un conte initiatique, jeune public à partir de 7 ans, porté au plateau par 3 comédiens marionnettistes. A travers le théâtre d'ombres et une création sonore sensible, l'histoire de deux enfants se déploie au coeur d'une forêt sombre, où ils découvrent le monde qui les entoure et leur propre monde intérieur. Le spectacle soulève notamment les questions d'urgence climatique et d'héritage

écologique, de l'enfance et du passage à l'âge adulte, ainsi que celles de la transmission entre générations.

Le spectacle, lauréat FoRTE #4 et créé en 2022 au Studio Théâtre de Stains, a déjà bénéficié d'une première diffusion en Île-de-France pour 15 représentations. Le projet de reprise porte sur une diffusion en série pour 16 représentations au Théâtre du Chariot à Paris 12.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	23 202,00	66,45%
Dépenses techniques	7 238,00	20,73%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	832,00	2,38%
Dépenses de communication	1 250,00	3,58%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 393,00	6,85%
Total	34 915,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	14 800,00	42,39%
Ville de Paris (S)	9 900,00	28,35%
Sociétés civiles	6 439,00	18,44%
Recettes propres	3 776,00	10,81%
Total	34 915,00	100,00%

DOSSIER N° EX091278 - Aide à la diffusion - LE GRAND CHELEM - BALLE DE MATCH - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	51 980,00 € TTC	15,39 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE GRAND CHELEM

Adresse administrative : 19 RUE DE LA DEMI-LUNE
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame JULIE FERRAND, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Formée à l'ENSATT, la comédienne, autrice et metteuse en scène Léa Girardet a créé Le Grand Chelem en 2017, compagnie située à Montreuil (93), et dont le travail porte autour de l'univers du sport afin de mettre en lumière des problématiques contemporaines.

Ecrite et mise en scène par Léa Girardet, la pièce BALLE DE MATCH, créée en décembre 2024, évoque une page de l'histoire du tennis. En 1973, Bobby Riggs, tennisman retraité et provocateur invétéré, met au défi la n°1 mondiale, Billie Jean King, de le battre sur un court de tennis dans le but d'enterrer le combat que mène la championne pour l'égalité salariale. Ce duel légendaire, plus connu sous le nom de "la bataille des sexes", rassembla 90 millions de personnes à travers le monde et marqua l'histoire du sport féminin.

Le projet de diffusion de cette petite forme au plateau – un comédien et une comédienne - porte sur une tournée régionale de 23 dates entre octobre 2025 et avril 2026 dans 11 théâtres situés dans 6 départements franciliens dont 5 en grande couronne (1 date aux Passerelles à Pontault-Combault en Seine-et-Marne et 4 dates dans le Val d'Oise au théâtre de Jouy-le-Moutier, au TPE de Bezons, au

Théâtre Jean Marais à Saint-Gratien et à l'Espace Sarah Bernhardt à Goussainville).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- PONTAULT-COMBAULT
- JUVISY-SUR-ORGE
- MEUDON
- PANTIN
- ABLON-SUR-SEINE
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- CHEVILLY-LARUE
- BEZONS
- JOUY-LE-MOUTIER
- SAINT-GRATIEN
- GOUSSAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	16 835,00	26,31%
Dépenses techniques	34 845,00	54,46%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	3 770,00	5,89%
Dépenses de communication	5 510,00	8,61%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 020,00	4,72%
Total	63 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	20 000,00	31,26%
Recettes propres	43 980,00	68,74%
Total	63 980,00	100,00%

DOSSIER N° EX091279 - Aide à la diffusion - BAL - C'EST L'CIRQUE A DOMICILE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	45 818,00 € HT	13,10 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BAL

Adresse administrative : 112 GRANDE-RUE
25000 BESANCON

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur PIERRE LONCHAMPT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

C'EST L'CIRQUE A DOMICILE est une commande de la Poudrerie de Sevrans à Jeanne Mordoj pour une pièce de cirque en appartement sur le thème de l'interdépendance. Pour répondre à cette commande, Jeanne Mordoj a choisi de s'inspirer des rêves (pas ceux de la nuit) de différentes générations d'habitants et de ses propres rêves et d'en restituer un langage fait de corps vibrants, de sons, de souffles, d'émotions. Entre acrobaties et jeu clownesque, cette création pour deux interprètes (Aimé Rozier et James Monfort Miralles) et petits espaces, explorera les liens et correspondances entre différentes générations (adolescents, adultes et seniors). Créer un spectacle en appartement avec deux artistes circassiens est envisagé comme une aventure qui appelle une expression libre du corps en mouvement. La tournée régionale de ce spectacle compte déjà 33 dates, dont 20 avec la Poudrerie de Sevrans prévues à l'automne 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure,

déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- MALAKOFF
- CLICHY-SOUS-BOIS
- PANTIN
- SEVRAN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	33 175,00	62,81%
Dépenses techniques	4 709,00	8,92%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	4 000,00	7,57%
Dépenses de communication	2 000,00	3,79%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	8 934,00	16,91%
Total	52 818,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	13 000,00	24,61%
Subvention Etat (sollicitée)	5 000,00	9,47%
Recettes propres	34 818,00	65,92%
Total	52 818,00	100,00%

DOSSIER N° EX091329 - Aide à la diffusion - WINTERREISE COMPAGNIE THEATRE - LEGENDES - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	9 425,00 € TTC	42,44 %	4 000,00 €
	Montant total de la subvention		4 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : WINTERREISE COMPAGNIE THEATRE
Adresse administrative : 105 RUE LOUIS THIERS
17300 ROCHEFORT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MATHIEU FUSTEC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie Winterreise de théâtre et art lyrique été créée par Olivier Dhénin, dramaturge et metteur en scène. Son travail vise à « se faire rencontrer la parole et la musique, le livre et la partition, les mots et les chants de l'âme ».

Olivier Dhénin a été résident à la Villa Médicis – Académie de France à Rome en 2015, et a reçu pour son travail d'écriture le Prix de la Fondation des Treilles créée par la mécène Anne Schlumberger en 2018. Ses dernières années il a mis en scène un cycle autour des figures féminines qui se décline autour de trois artistes : Alma Mahler (Théâtre de Lorient, 2015), Sylvia Plath (Théâtre Dunois, 2019) et bientôt Emily Dickinson (Théâtre Watteau, 2024). En 2019, il assure la création française de l'opéra de Korngold, Die stumme Serenade, aux côtés de David Stern et de son atelier lyrique Opera fuoco. En 2020, il dirige Antonin Monié, danseur du Ballet de l'Opéra national de Paris dans le solo Ariel Extended sur une musique de Philippe Hersant. En 2022/2023, il présente Pulcinella Swing d'après Igor Stravinsky et Robert Walser.

LÉGENDES est un opéra pour 1 musicien, 6 chanteurs lyriques et un chœur d'enfants, conçu et mis en scène par Olivier Dhénin sur une musique de Benjamin Attahir.

Légendes se compose de deux célèbres contes vietnamiens, LE DRAGON D'OR et LE PÊCHEUR AU FOND DE LA TASSE À THÉ, mis en musique par Benjamin Attahir. L'œuvre dure une heure et s'adresse à un public varié, y compris les scolaires. La mise en scène s'inspire du théâtre traditionnel vietnamien et intègre des éléments de performance orientale et occidentale, créant ainsi une expérience immersive et poétique. Les artistes, tels que le plasticien Lê Phi Long et les créateurs de costumes, contribuent à une esthétique visuelle riche qui enrichit la narration.

Le projet de diffusion en série présente 2 dates dont 1 scolaire en janvier ou février 2025 à la Scène Watteau, Nogent-sur-Marne (94)

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

■ NOGENT-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	3 145,00	30,17%
Dépenses techniques	2 780,00	26,67%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 560,00	24,56%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	1 940,00	18,61%
Total	10 425,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	5 000,00	47,96%
Recettes propres	5 000,00	47,96%
Mécénat privé (A)	425,00	4,08%
Total	10 425,00	100,00%

DOSSIER N° EX091330 - Aide à la diffusion - ROBERT DE PROFIL - LE BANQUET - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	29 509,00 € HT	16,94 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROBERT DE PROFIL
Adresse administrative : 12 AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CAMILLE CHARRETIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2000, sous la double direction de Nicolas Liautard et Magalie Nadaud, Robert de profil est une compagnie de théâtre qui a été en résidence à la Scène Watteau - Théâtre de Nogent-sur-Marne de 2002 à 2020. Soutenue au fonctionnement depuis 2006 par le département du Val de marne, elle est conventionnée par la Drac Île-de-France depuis 2011. Depuis 2010, la compagnie a régulièrement mis en scène des spectacles jeune public, muets ou avec texte. Son travail questionne aujourd'hui le rapport au texte et ses incidences philosophiques et politiques. La parole de l'acteur est recherchée, en ce qu'elle fait connexion avec le spectateur.

LE BANQUET raconte une réunion d'amis à Athènes en 416, chez le poète tragique Agathon. Phèdre, Pausanias, Eryximaque, Aristophane et Socrate prononcent chacun un éloge de l'Amour lors de cette soirée célébrant la victoire d'Agathon au concours de tragédie. Le spectacle sera mis en scène dans un dispositif bi-frontal, avec 6 personnes au plateau. Il se déroulera autour d'un partage de nourriture et de boissons avec le public, des échanges philosophiques et artistiques, des moments musicaux chantés.

Le spectacle sera créé en octobre 2025 au Centre des Bords de Marne (94) avant la série de 16 représentations au Théâtre de la Tempête (75).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	27 476,00	71,35%
Dépenses techniques	7 597,00	19,73%
Dépenses de communication	980,00	2,54%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 456,00	6,38%
Total	38 509,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	14 000,00	36,36%
Ville de Paris (sollicitée)	12 000,00	31,16%
Recettes propres	12 509,00	32,48%
Total	38 509,00	100,00%

DOSSIER N° EX091332 - Aide à la diffusion - LA HUTTE - SLEEP STREAM - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	25 703,00 € TTC	27,23 %	7 000,00 €
	Montant total de la subvention		7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA HUTTE

Adresse administrative : 123 AV COLONEL FABIEN
93230 ROMAINVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame TIPHAINE MALFETTES, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Installée en Seine-Saint-Denis, La Hutte est la structure artistique qui abrite Camille Plocki (Lauréate FoRTE 2022 pour le spectacle Tomber dans les Arbres), Asja Nadjar et Maïa Foucault, artistes formées au Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, et Amandine Scotto, administratrice.

SLEEP STREAM raconte l'histoire d'un jeune adolescent, Connor, attaché à une streameuse, Thalie, qui se filme en train de dormir sur internet. Un jour, elle disparaît, et lui perd le sommeil. En voulant la retrouver, il active malgré lui une assistante virtuelle, Angel. Inquiète pour son ami qui ne vient plus au collège depuis plusieurs jours, Camélia, shifteuse débutante, cherche à joindre Connor qui semble progressivement disparaître. SLEEP STREAM est un spectacle qui aborde les notions de virtualité, de vrai de faux, les usages du numérique et ses effets, particulièrement au moment de l'adolescence. En s'inspirant des récits et des codes d'internet, cette fiction s'incarne sur deux supports : la projection et le plateau. Les spectateurs suivent la quête croisée de Camélia et Connor, interprétées par deux adolescents qui n'apparaissent qu'en vidéo, et le quotidien d'Angel, une assistance virtuelle incarnée par trois comédiennes au plateau qui prennent en charge la narration.

Ce spectacle, inspiré d'une histoire vraie qui a eu lieu en Corée, est la première création collective de la compagnie. La tournée régionale du spectacle comprend 14 dates de représentations, à Romainville, à

Paris et à Garges-Lès-Gonesse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  ROMAINVILLE
-  GARGES-LES-GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	17 937,93	56,58%
Dépenses techniques	10 239,80	32,30%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 860,00	9,02%
Dépenses de communication	315,27	0,99%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	350,00	1,10%
Total	31 703,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	13 000,00	41,01%
Subvention Commune (sollicitée)	4 000,00	12,62%
Autres subventions	3 190,00	10,06%
Recettes propres	11 513,00	36,32%
Total	31 703,00	100,00%

DOSSIER N° EX091333 - Aide à la diffusion - LES ROCHES BLANCHES - POLAR(E) - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	52 409,00 € HT	15,26 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ROCHES BLANCHES
Adresse administrative : 55 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur OLIVIER DECROIX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2015 par Jean-Luc Vincent, acteur, dramaturge et metteur en scène, ancien des Chiens de Navarre, la compagnie Les Roches Blanches interroge la place de la littérature en tant que matière théâtrale, en travaillant sur des écritures littéraires principalement non-théâtrales.

Ecrite et mise en scène par Jean-Luc Vincent et Céline Fuhrer sur une musique originale de Christophe Rodomisto, la pièce POLAR(E), qui sera créée en octobre 2025, embarque le spectateur dans une enquête policière autour de la disparition d'un jeune comédien. Les suspects sont d'éminents représentants ou de petits « comptables » de la culture, et l'on ne sait plus, sous la moustache de travers des flics et la perruque froissée des magistrats, qui joue un rôle ou joue sa vie, qui fait diversion ou "fait divers". La pièce compte 6 interprètes au plateau (dont Jean-Luc Vincent et Céline Fuhrer, Valérie Karsenti) et 9 personnes en tournée.

Le projet de diffusion concerne les premières représentations franciliennes du spectacle avec une série de 16 dates au Théâtre du Rond-Point en novembre 2025 ; série qui lui apportera une visibilité favorisant sa diffusion en Île-de-France.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	31 322,00	52,72%
Dépenses techniques	20 156,00	33,93%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	931,00	1,57%
Dépenses de communication	3 000,00	5,05%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	4 000,00	6,73%
Total	59 409,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	15 000,00	25,25%
Subvention Etat (sollicitée) : FONPEPS	10 634,00	17,90%
Subvention ville de Paris (sollicitée)	5 000,00	8,42%
Sociétés civiles	5 760,00	9,70%
Recettes propres	23 015,00	38,74%
Total	59 409,00	100,00%

DOSSIER N° EX091334 - Aide à la diffusion - MUNSTRUM THÉÂTRE - MAKBETH - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	124 830,00 € HT	6,41 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MUNSTRUM THEATRE

Adresse administrative : 17 RUE DU PRINTEMPS
68100 MULHOUSE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur DOMINIQUE COLLIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Tous deux formés au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, Louis Arene et Lionel Lingelser créent le Munstrum Théâtre en Alsace, en 2012. Entre créations originales et mises en scène de textes contemporains, leur travail entrechoque la musique, la sculpture, la peinture, la danse dans des spectacles polymorphes.

Le Munstrum poursuit son exploration du répertoire classique tout en continuant de creuser les obsessions chères à la compagnie : les monstres, la métamorphose, les mondes qui s'effondrent et ceux qui naissent. Avec MAKBETH, la compagnie franchit une nouvelle étape dans sa radicalité poétique en abordant ce monument du théâtre. Pour incarner ce drame shakespearien, Louis Arene, Lionel Lingelser et leurs acolytes experts du jeu masqué, déploient, sans mesure et avec un humour corrosif, leur fascinant théâtre de la cruauté. En réduisant le nombre de personnages à huit, le plateau du théâtre s'apparente à un royaume dévasté, vidé de ses sujets au sein duquel se rejoue inlassablement une triste comédie du pouvoir qui tourne à vide et met en lumière de manière d'autant plus flagrante le caractère vain de l'ambition du pouvoir de Makbeth.

Créé en février 2025 à la Scène nationale de Châteauvallon (83), MAKBETH jouera une série de 16 représentations au Théâtre du Rond-Point à Paris dans le courant de l'automne 2025.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	70 016,00	46,73%
Dépenses techniques	64 707,00	43,19%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	936,00	0,62%
Dépenses de communication	3 150,00	2,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	11 021,00	7,36%
Total	149 830,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	33 000,00	22,02%
Recettes propres	116 830,00	77,98%
Total	149 830,00	100,00%

DOSSIER N° EX091339 - Aide à la diffusion - SEXTYLEDONE - TRANS KABAR - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	53 454,00 € TTC	13,10 %	7 000,00 €
	Montant total de la subvention		7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEXTYLEDONE

Adresse administrative : 60 RUE FRANKLIN
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CHRISTOPHE JONEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Discobole est une double entité : une compagnie et un label discographique porté par l'association Sextylédone. Elle développe des activités de création dans le spectacle vivant, de production phonographique et des actions culturelles. Elle est identifiée dans les domaines du jazz et de la world autant pour ses projets au long cours que pour ses rencontres éphémères. Elle a pour artistes associés Théo Girard et Stéphane Hoareau. Depuis plusieurs années, ils développent une musique métissée dont le noyau dur est l'improvisation et les espaces de créations instantanées propres aux musiques qu'ils affectionnent. Plusieurs créations sont à leur actif : TRANS KABAR (300 représentations) en 2017, GRAND SORCIER en 2022, DISCOBOLE ORCHESTRA FEAT. Christine Salem en 2023.

TRANS KABAR est une création de Stéphane Hoareau, travaillant sur une lecture électrique des rites mystiques de l'île de la Réunion pour élaborer une musique de « trans maloya ». Après plus de 300 concerts le groupe prend un nouveau souffle pour venir raviver la braise des kabars réunionnais électrisés en accueillant David Doris au chant et au kayamb, une voix roots venue directement de la réunion, Clémence Gaudin à la contrebasse, et Ianik Tallet à la batterie et Stéphane Hoareau toujours à la direction et à la guitare.

Le projet de tournée régionale compte 12 dates dans de multiples lieux et festival en Île-de-France : Jazz

aux Capucins à Coulommiers (77), L'Envolée au Val Briard (77), L'Entre Deux à Lésigny (77), Paul B à Massy (91), Le Plan à Ris Orangis (91), Studio de l'Ermitage (75) Festival des Cultures à Combs la Ville (77), le Théâtre du Garde-Chasse aux Lilas (93), la Maison Pop à Montreuil (93), Africolor à Pantin (93), l'association Rare talents (93) et le Théâtre Berthelot à Montreuil (93).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- COMBS-LA-VILLE
- COULOMMES
- LES CHAPELLES-BOURBON
- LESIGNY
- MASSY
- RIS-ORANGIS
- LES LILAS
- MONTREUIL
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	24 138,00	42,76%
Dépenses techniques	2 798,00	4,96%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	10 016,60	17,74%
Dépenses de communication	4 800,00	8,50%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	14 702,00	26,04%
Total	56 454,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres (sollicitée)	10 000,00	17,71%
Subvention DRAC (sollicitée)	5 000,00	8,86%
Subvention Département 93 (sollicitée)	3 000,00	5,31%
CNM (sollicitée)	5 133,00	9,09%
ADAMI (sollicité)	5 000,00	8,86%
Recettes propres	28 321,00	50,17%
Total	56 454,00	100,00%

DOSSIER N° EX091341 - Aide à la diffusion - VISCERALE - SEULES FACE A LUI - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	19 195,00 € TTC	26,05 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VISCERALE

Adresse administrative : 6 RUE DES FOSSES
71760 ISSY L EVEQUE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARGAUX DE VILLELE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2019 par Claire Bosse-Platière, la compagnie Viscérale défend un théâtre engagé où l'écriture contemporaine occupe une place centrale. Elle interroge la mémoire à travers des dramaturgies fortes et une mise en scène épurée qui privilégie la puissance du texte et du jeu.

Ses créations ont été distinguées dans plusieurs sélections : J'AI TOUJOURS VOULU FAIRE BIEN (texte sur les violences conjugales édité chez L'Échappée Belle) a été finaliste du Prix de la Librairie Théâtrale ; MONSTRE(S) a été soutenu par les Ateliers Médicis et SEULES FACE A LUI a été sélectionné au JT24, finaliste du prix des jeunes metteurs en scène du Théâtre 13 et du prix du comité des lecteurs de la Chartreuse.

En 2026, la compagnie sera associée au CDN Théâtre Dijon-Bourgogne, affirmant son inscription dans le paysage théâtral.

SEULES FACE A LUI explore la mémoire et la transmission du traumatisme à travers le prisme de la tuerie antiféministe de l'École Polytechnique de Montréal (1989). Cette tragédie interroge la manière dont une société porte et transforme ses blessures. Portée par 7 interprètes, la pièce adopte une approche sensible et immersive, où la parole des survivants devient un vecteur d'émotion et de réflexion. Créé en 2022, le spectacle a été diffusé pour 4 représentations au Théâtre 13 et au Théâtre de la cité

internationale dans le cadre du JT24. Le projet de diffusion concerne une tournée régionale de 10 représentations accueillies par Les 3T de Saint-Denis (93), le Théâtre El Duende d'Ivry-sur-Seine et Anis Gras – le Lieu de l'Autre d'Arcueil (94).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  SAINT-DENIS
-  ARCUEIL
-  IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	19 533,56	83,09%
Dépenses techniques	2 095,54	8,91%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	622,50	2,65%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	1 258,40	5,35%
Total	23 510,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	9 315,00	39,62%
Fonpeps (S)	7 596,00	32,31%
Spedidam (A)	369,00	1,57%
Adami (A)	4 474,00	19,03%
Recettes propres	1 756,00	7,47%
Total	23 510,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091367 - Aide à la diffusion - LA CHARMANTE COMPAGNIE - MEMOIRE D'EAU -
CP JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	40 300,00 € TTC	17,37 %	7 000,00 €
	Montant total de la subvention		7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA CHARMANTE COMPAGNIE
Adresse administrative : 26 BIS RUE DE FERRIERES
77600 BUSSY SAINT GEORGES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame EMMANUELLE CALFOUN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée par Marie-Christine Mazzola et active depuis 2013, la Charmante compagnie explore les écritures actuelles pour proposer de nouveaux récits et renouveler les représentations collectives. Elle est implantée en Seine-et-Marne depuis 2022. Ses créations privilégient des formes immersives et sonores qui transforment la perception de l'espace scénique : musique live (TU TREMBLES, 2014), multidiffusion sonore (NEVER NEVER NEVER, 2017), modification d'acoustique (INCROYABLE, 2022) et immersion sonore (MEMOIRE D'EAU, 2024). Elle associe les publics dès la conception de ses créations, sortant des théâtres (ehpad, crèches...) et décloisonnant les disciplines (scientifiques, juristes, journalistes...). Grâce à des partenariats durables, la compagnie mène des projets culturels participatifs d'ampleur, faisant du spectacle vivant un outil d'exploration et de transmission.

En 2024, la compagnie a notamment bénéficié du soutien en fonctionnement de la commune de Bussy-Saint-Georges, d'une résidence d'action du département de la Seine-et-Marne et du dispositif de l'été culturel de la DRAC Île-de-France.

MEMOIRE D'EAU est un spectacle poétique, porté par 4 interprètes et destiné au très jeune public, qui s'inspire d'un texte de Françoise Ascal. Il explore le thème de l'eau, enjeu majeur de nos sociétés

actuelles et futures, à travers la question de la mémoire. Grâce à une scénographie immersive, le spectacle entraîne petits et grands dans un voyage sensoriel (sonore, visuel et poétique), où la nature se révèle dans toute sa fragilité et sa splendeur.

Créé en 2024, le spectacle a notamment bénéficié de l'aide à la création et du dispositif « Premiers pas, premiers regards » de la DRAC Île-de-France, ainsi que de l'aide à la création et du dispositif « Projet Partenarial d'Education Artistique » du département de la Seine-et-Marne. Le projet de diffusion concerne une tournée régionale au cours de la saison 2025/2026 avec 20 représentations en grande couronne qui seront accueillies par Les Passerelles, le Théâtre de Chelles, la mairie de Villeparisis, La Ferme du Buisson (77) et l'Espace Saint Exupéry de Franconville (95). En amont des représentations, des ateliers alliant le cirque, la musique et le théâtre seront proposés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  LOGNES
-  NOISIEL
-  CHELLES
-  PONTAULT-COMBAULT
-  VILLEPARISIS
-  FRANCONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	27 732,00	51,97%
Dépenses techniques	11 514,00	21,58%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	500,00	0,94%
Dépenses de communication	7 220,00	13,53%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	6 400,00	11,99%
Total	53 366,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	20 066,00	37,60%
Communes : Franconville, Pontault-Combault, Lognes	500,00	0,94%
Recettes propres	32 800,00	61,46%
Total	53 366,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091386 - Aide à la diffusion - COLLECTIF LES AIMANTS - ARMOIRE
POLYPHONIQUE/ LOVE TOUR - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	42 588,00 € HT	11,74 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF LES AIMANTS
Adresse administrative : 18 CHEMIN DE LA GARENNE
91220 BRETIGNY SUR ORGE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur VALENTIN DUBOIS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé en 2019, le collectif Les Aimants réunit 13 artistes originaires de l'Essonne. Résolument tourné vers l'interdisciplinarité, il fait naître ses projets de création à la croisée des pratiques artistiques. Ensemble ils créent des spectacles, mènent des actions artistiques et pédagogiques avec différents publics. Ils cherchent à développer des gestes créatifs qui leur permettent d'apprendre en faisant. La question de créer pour l'espace public ou des espaces non-conventionnels est au cœur de leurs préoccupations.

Dans le cadre de cette demande d'aide à diffusion le collectif les Aimants présente deux projets musicaux. Le premier s'intitule L'ARMOIRE POLYPHONIQUE qui est un impromptu musical itinérant pour 3 interprètes. Le public est invité à ouvrir les portes d'une vieille armoire. Une fois les portes ouvertes, trois polyphonistes entonnent alors une de leurs quinze polyphonies qui revisitent l'art du contrepoint vocal, mêlant le lyrique au grotesque, le vulgaire au sacré. Le second est LE LOVE TOUR qui se présente comme un concert polyphonique mais moderne et humoristique sur l'amour et ses contours. Manifeste amoureux, dialogues complices, accords de neuvièmes majeures, envoi de cartes postales et cavales forestières, LE LOVE TOUR cherche à cerner les contours du phénomène amoureux. Explorant la

diversité des formes harmoniques et littéraires, le spectateur voyage librement, entre le jazz, le témoignage et la chanson à texte.

Ces deux projets seront présentés lors d'une tournée régionale de 14 dates dont en 3 Seine-et-Marne (Les Transversales à Lognes, le Vaisseau à Coubert), 2 dans le Val-d'Oise (Festival Primo) ainsi que 8 à Paris (Théâtre du Chariot) et 1 en Seine-Saint-Denis (La Nef à Pantin).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- LOGNES
- COUBERT
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	15 650,00	32,89%
Dépenses techniques	6 259,00	13,15%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	23 979,00	50,39%
Dépenses de communication	400,00	0,84%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	1 300,00	2,73%
Total	47 588,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	10 000,00	21,01%
Recettes propres	37 588,00	78,99%
Total	47 588,00	100,00%

DOSSIER N° EX091398 - Aide à la diffusion - SUD LOINTAIN - DANS SES YEUX - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	31 300,00 € TTC	19,17 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SUD LOINTAIN
Adresse administrative : 13 RUE EDOUARD VAILLANT
93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur MICHEL MAUPOUET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Créée en 2002 mais mise en sommeil et reprise en 2015, Sud Lointain est une compagnie qui porte le travail de mise en scène d'Heidi-Éva Clavier. Les grands axes de la compagnie sont : un intérêt marqué pour les écritures contemporaines ; le goût de la transdisciplinarité ; un regard sur les parcours parallèles, les personnes dites « silenciées » ; la capacité et désir de mener ateliers, débats, échanges et d'ancrer sa parole artistique dans la rencontre avec les spectateurs. En 2015, la compagnie était finaliste du Prix Théâtre 13 avec IVAN OFF.

La compagnie bénéficie du soutien du département de Seine-Saint-Denis au titre du dispositif Culture et Art au Collège pour la saison 2024-2025.

DANS SES YEUX est un spectacle écrit par Marie-Pierre Cattino et mis en scène par Heidi-Eva Clavier pour 4 interprètes dont 1 comédien musicien. Sous la forme d'une enquête entre tragédie et humour, il évoque le retour d'une jeune fille chez elle après 10 ans d'absence. Sont évoqués le viol, le suicide et l'homosexualité, mais également la question de la reconstruction d'un lien familial et de la possibilité de pardonner.

Le projet de diffusion concerne une tournée régionale d'une dizaine de représentations sur plusieurs départements (78, 93, 94 et 95) suite à la création qui aura lieu en octobre 2025. Le spectacle sera

notamment accueilli par l'Espace 93 de Clichy-sous-Bois, le Théâtre Montansier de Versailles et le Théâtre de la Vallée d'Ecouen.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  VERSAILLES
-  MALAKOFF
-  CLICHY-SOUS-BOIS
-  CHARENTON-LE-PONT
-  IVRY-SUR-SEINE
-  ECOUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	26 920,00	76,26%
Dépenses techniques	5 380,00	15,24%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 000,00	8,50%
Total	35 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	10 000,00	28,33%
Spedidam - quotepart (S)	2 000,00	5,67%
Recettes propres	23 300,00	66,01%
Total	35 300,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091406 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE MAURICE ET LES AUTRES - AVEC LES
PIEDS - CP JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	58 393,00 € HT	17,13 %	10 000,00 €
	Montant total de la subvention		10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE MAURICE ET LES AUTRES
Adresse administrative : 7 RUE DE LA BORIE
87100 LIMOGES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Gabriel BOUGY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondée en 2015, la compagnie Maurice et les autres navigue entre théâtre et musique.

AVEC LES PIEDS est une petite forme théâtrale pour 3 interprètes sur un texte de Nicole Genovese, mis en scène par Jeanne Desoubreaux en collaboration avec l'acrobate circassien Karim Messaoudi et Jérémie Arcache pour la création sonore.

AVEC LES PIEDS est une fable, une de ces histoires qui permettent d'observer l'âme humaine à partir d'éléments allégoriques. Dans un appartement, la famille Moute s'est réunie pour le dîner autour d'une table, mais aussi d'un énorme Acacia qui a poussé au milieu du salon.

Le spectacle a été créé en février 2025 pour jouer en appartement. Le spectacle, dans cette première version, joue sur le manque d'espace, propre aux représentations à domicile. Le décor semble démesuré pour un appartement, les costumes ne permettent pas de passer les portes, les interprètes jouent avec la proximité des spectateurs, les murs de l'appartement, la cuisine sont des espaces de jeu. Pour être en mesure de diffuser le spectacle dans un réseau de lieux non dédiés, la compagnie a besoin de recréer le décor et repenser le spectacle pour d'autres espaces (salle des fêtes, maison de quartier, boîte noire équipée).

A la suite des représentations en appartements, le projet de diffusion présente une date en salle polyvalente avec le théâtre de la Poudrerie (Sevran, 93) en septembre 2025 et une nouvelle série dans les lieux non dédiés (salles des fêtes, établissements scolaires, centres sociaux, milieu hospitalier...) avec la scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) en février 2026.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- AULNAY-SOUS-BOIS
- LIVRY-GARGAN
- SEVRAN
- VILLEPINTE
- CHOISY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	22 769,00	29,04%
Dépenses techniques	33 998,00	43,37%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	21 626,00	27,59%
Total	78 393,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	30 000,00	38,27%
FONPEPS (sollicité)	2 000,00	2,55%
Sociétés civiles	9 479,00	12,09%
Recettes propres	36 914,00	47,09%
Total	78 393,00	100,00%

DOSSIER N° EX091412 - Aide à la diffusion - SCAENA - EN TOUTE TRANSPARENCE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	13 383,00 € TTC	37,36 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SCAENA
Adresse administrative : 17 AVENUE GABRIEL PERI
93400 SAINT OUEN SUR SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur DANIEL PARDO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

SCAENA est une structure sur laquelle s'appuient Valérie Alane et Alvaro Bello pour monter des projets théâtraux, musicaux et interdisciplinaires pour le hors les murs et /ou les plateaux.

Dans des boîtes-vitrines, à géométrie variable, des personnages sont surpris dans leur intimité par des spectateurs qui déambulent. Ils dévoilent leur paysage intime, se confient, par choix ou par contrainte. Ils montrent ce qu'ils pensaient ne jamais laisser voir, dans un lâcher prise libérateur. De ces cabinets de curiosité, ces jardins secrets, s'échappent des monologues intérieurs ou des dialogues imaginaires: parlés, musicaux, dansés... Les spectateurs promeneurs passeront d'une structure à l'autre (6), d'une scène à l'autre (d'environ 10 minutes chacune) observant, rencontrant des personnages, leurs univers, leurs histoires. Les endroits, où seront installées les boîtes, seront donc partie prenante du spectacle comme autant de décors de nos diverses vitrines. Chaque déambulation sera différente. Une boîte installée dans une prairie en plein jour ne racontera sans doute pas la même histoire que posée sur une place entourée de barres d'immeuble au coucher du soleil, dans les dessous d'un théâtre dans la pénombre ou devant un tableau expressionniste d'un musée! Une 7ème boîte sera réservée à des propositions d'amateurs créées à partir d'ateliers dans différentes disciplines, sur les territoires où seront créés les spectacles. 7 représentations dans des lieux non dédiés de EN TOUTE TRANSPARENCE sont

prévues à Gif-sur-Yvette (91), Arcueil (94) et Saint-Mandé (94).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  GIF-SUR-YVETTE
-  SAINT-OUEN-SUR-SEINE
-  ARCUEIL
-  SAINT-MANDE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	8 996,00	54,91%
Dépenses techniques	4 920,00	30,03%
Dépenses de communication	1 000,00	6,10%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	1 467,00	8,95%
Total	16 383,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	8 000,00	48,83%
Fonpeps (sollicitée)	2 736,00	16,70%
Subvention Département 94 (sollicitée)	500,00	3,05%
Subvention Ville de Saint-Mandé (attribuée)	500,00	3,05%
Sociétés civiles	1 500,00	9,16%
Partenaires privés	500,00	3,05%
Recettes propres	2 647,00	16,16%
Total	16 383,00	100,00%

DOSSIER N° EX091466 - Aide à la diffusion - HYBRIDITES FRANCE CHINE - MOI, ELLES - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	29 818,00 € TTC	23,48 %	7 000,00 €
	Montant total de la subvention		7 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HYBRIDITES FRANCE CHINE
Adresse administrative : 16 RUE ROGER SALENGRO
92130 ISSY LES MOULINEAUX
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JING ZHENG, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Hybridités France-Chine, domiciliée à Issy-Les-Moulineaux, a été créée en 2014 par l'artiste et productrice Jing Wang avec l'universitaire Christian Biet. La structure produit, diffuse et programme des spectacles de différentes disciplines issus des deux pays, ainsi que des actions artistiques et culturelles en France et en Chine.

En tant qu'auteure et dramaturge, Jing Wang a participé à de nombreux projets internationaux, notamment UNE VIE SUR LA ROUTE DE LA SOIE produit par le Théâtre national de Chine en 2018, qui a remporté le prix du "Meilleur spectacle asiatique" au Festival d'Édimbourg. En 2024, elle met en espace la lecture de sa traduction de LITTORAL de Wajdi Mouawad en chinois pour le Aranya Theatre Festival. Depuis 2023, elle associe au sein de sa compagnie Abricotier d'argent plusieurs artistes et professionnels internationaux reconnus : Ata Wong Chun Tat, metteur en scène et chorégraphe hongkongais ; Eric Soyer, éclairagiste et scénographe français ; Uriel Barthélémi, compositeur et musicien français ; et Gwénola Bastide, sous la forme d'un accompagnement en production et conseils.

MOI, ELLES est une pièce de théâtre portée par 4 interprètes qui aborde les relations mère-fille à travers l'histoire de plusieurs femmes, de différentes origines (Chine, Mali, Iran), qui vivent toutes en France.

Trois relations, trois générations et trois cultures. Trois comédiennes dont une danseuse incarnent ainsi six rôles à travers quinze tableaux. Elles sont accompagnées par un compositeur-musicien au plateau, dans une scénographie sobre et symbolique. La parole s'entremêle avec le langage des corps dans un univers musical troublant et sensoriel.

Le spectacle sera créé le 4 octobre à la Cité internationale de langue française à Villers-Cotterêts. Le projet de diffusion concerne sa première exploitation dans le cadre d'une tournée régionale d'une dizaine de représentations, dont 1 en grande couronne. Il sera notamment accueilli par le Théâtre Silvia Monfort en série à Paris 15, Anis Gras – le Lieu de l'Unique à Arcueil (94) et le Théâtre de l'Arlequin à Morsang-sur-Orge (91). En parallèle des représentations, la compagnie mettra en place une série de rencontres et d'actions de médiation artistique et culturelle, notamment en direction de femmes de différentes générations (mères et filles).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  MORSANG-SUR-ORGE
-  ISSY-LES-MOULINEAUX
-  ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	14 563,00	38,51%
Dépenses techniques	13 855,00	36,64%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 300,00	6,08%
Dépenses de communication	5 100,00	13,49%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	2 000,00	5,29%
Total	37 818,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	15 000,00	39,66%
Fonpeps (S)	4 690,00	12,40%
Adami (S)	2 928,00	7,74%
Recettes propres	15 200,00	40,19%
Total	37 818,00	100,00%

DOSSIER N° EX091470 - Aide à la diffusion - ASS THEATRE DU VOYAGEUR - LE TRIOMPHE DE PLUTUS - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	26 000,00 € HT	19,23 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DU VOYAGEUR
Adresse administrative : 34 B AV DE LA MARNE
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur François EHRARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Théâtre du Voyageur est une compagnie et un lieu dirigé par Chantal Melior. Depuis 2002, la compagnie fait vivre ce lieu inscrit dans le territoire toute l'année. Entre les lignes J et L du Transilien, desservant l'Ouest parisien, le TdV aménage un espace et obtient en 2016 l'autorisation de l'ouvrir au public. À la croisée du théâtre, de la musique, de la danse, le TDV a à son actif une quarantaine de créations du répertoire dramatique à la littérature contemporaine, scientifique, philosophique).

LE TRIOMPHE DE PLUTUS de Marivaux est une farce baroque, comique, musicale, et chorégraphique... Cette pièce a été très peu montée et reste une des pièces les plus méconnues de Marivaux. Son caractère original une comédie courte mais accompagnée d'un prologue dansé et d'un épilogue en forme de vaudeville (petit opéra, spectacle de chansonnier, danse...) explique peut-être sa rareté. Le TDV souhaite se donner les moyens de rassembler une équipe pluridisciplinaire avec des artistes venus d'horizons différents, pour faire de ce divertissement une sorte de fête carnavalesque pleine de surprises.

Le spectacle qui a été créé en mai 2025 compte 8 comédiens et comédiennes au plateau. La compagnie propose une diffusion en série de 12 représentations du 25 septembre au 12 octobre 2025 au Théâtre du Voyageur à Asnières lieu géré par elle-même.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

🏠 ASNIERES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	28 000,00	52,83%
Dépenses techniques	4 500,00	8,49%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 500,00	4,72%
Dépenses de communication	4 000,00	7,55%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	14 000,00	26,42%
Total	53 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	25 000,00	47,17%
Subvention FONPEPS (sollicitée)	5 000,00	9,43%
Subvention Département 92 (sollicitée)	2 000,00	3,77%
Subvention Asnière (sollicitée)	9 000,00	16,98%
Recettes propres	12 000,00	22,64%
Total	53 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091473 - Aide à la diffusion - I AM A BIRD NOW - TOUTES NOS MAINS - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	10 262,00 € HT	48,72 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : I AM A BIRD NOW

Adresse administrative : I AM A BIRD NOW / ENS BATUCADA
93500 PANTIN

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ERWAN PASTEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le collectif I Am a Bird Now a été fondé en 2011 par Daniela Labbé Cabrera (autrice, comédienne et metteuse en scène), qui en assume la direction artistique. Il réunit quatre artistes autour d'un projet de recherche et de création interdisciplinaire, à la frontière entre documentaire et fiction, interrogeant le monde contemporain et mêlant plusieurs disciplines (théâtre-corps-vidéo-musique-arts plastiques). Depuis 2023, Daniela Labbé Cabrera est artiste complice de la Scène Nationale d'Aubusson et elle est depuis janvier 2025, artiste associée au Théâtre des Quartiers d'Ivry – CDN du Val-de-Marne.

TOUTES NOS MAINS est un projet alliant théâtre et installation sonore, conçu pour se dérouler dans divers lieux in situ comme des hôpitaux, maisons de santé, établissements scolaires... Ce projet est le troisième volet d'un cycle sur le soin, dont la recherche a démarré en 2020. Ce monologue s'inspire des récits d'infirmiers rencontrés sur le terrain, offrant un portrait des soignants en milieu rural. À travers un dispositif sonore immersif, le projet plonge le public dans les perceptions d'une infirmière libérale parcourant les campagnes, partageant des moments intimes avec les habitants. Ce récit met en lumière les défis quotidiens du soin et la relation particulière entre les soignants et les patients dans ces territoires. Le projet de diffusion dans les lieux non dédié prévoit 11 représentations dans des centres hospitaliers,

des IME, des lycées et des EHPAD en Essonne (91), en Seine et Marne (77) et dans le Val de Marne (91).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PONTAULT-COMBAULT
- CORBEIL-ESSONNES
- BRUNOY
- ARPAJON
- ETAMPES
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	8 852,00	38,05%
Dépenses techniques	7 002,00	30,10%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 785,00	11,97%
Dépenses de communication	1 200,00	5,16%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 423,00	14,71%
Total	23 262,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion	11 000,00	47,29%
Subvention DRAC Île de France (sollicitée)	2 000,00	8,60%
FONPEPS	700,00	3,01%
Recettes propres	9 562,00	41,11%
Total	23 262,00	100,00%

DOSSIER N° EX091474 - Aide à la diffusion - FORMOSA THEATER - CRUCHES - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	15 000,00 € TTC	33,33 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FORMOSA THEATER

Adresse administrative : 91 RUE DE NOISY LE SEC
93260 LES LILAS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame DOMINIQUE DUTHUIT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie Formosa Theater a été fondée en 2021 à l'initiative d'Alix Sandt-Sulmont, artiste plasticienne, scénographe et performeuse afin de porter des projets de spectacles dans le champ de la marionnette et du théâtre d'objet.

CRUCHES est un spectacle qui mêle théâtre de matière et de marionnette, poterie live, danse, poésie et musique live (Julia Robert). En mettant en lumière la figure polysémique des objets contenant dans l'histoire de l'art et la culture populaire, CRUCHES tente d'opérer un renversement de nos mythes fondateurs sur le corps. La scène devient un laboratoire de céramique où les usages des outils et des matières sont chamboulés. La réinvention de grands récits mythiques (Pandore, les Danaïdes...) se mêle aux témoignages intimes, où les corps et les récits se réécrivent librement. Entre fiction fragmentée, performances physiques et élaboration de sculptures éphémères, CRUCHES propose une expérience sensorielle et immersive, où chaque spectateur devient témoin d'une métamorphose. L'argile se décline en fil rouge sous toutes ses formes, faisant le récit de nos identités en perpétuelle transition.

Une dizaine de représentations de cette cocréation entre Alix Sandt-Sulmont et Ambre Meritan seront jouées à Paris, Pantin et Fontenay-sous-Bois dans le cadre d'une tournée régionale.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  LES LILAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	8 361,00	41,81%
Dépenses techniques	5 794,00	28,97%
Dépenses de communication	2 100,00	10,50%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 745,00	18,73%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	10 000,00	50,00%
Recettes propres	10 000,00	50,00%
Total	20 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX091475 - Aide à la diffusion - COMPAGNIE O'DELA - ENTIEREMENT OM A FLEUR DE PEAU - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	48 507,00 € TTC	12,37 %	6 000,00 €
Montant total de la subvention			6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPAGNIE O DELA CIE O DELA
Adresse administrative : 33 AVENUE GUSTAVE RODET
93250 VILLEMOMBLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE CAPRON, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La compagnie O'delà, créée en février 2023 autour de la pièce ENTIEREMENT ÔM A FLEUR DE PEAU, est construite à l'image de sa directrice artistique et chorégraphe Armelle Cornillon. Artiste aux multiples casquettes, elle débute sa carrière de danseuse-interprète pendant l'effervescence de la nouvelle danse française et du concours de Bagnolet. Elle transmet depuis plus de 40ans cette âme des années 70-80, celle du "tout possible", aussi bien dans ses créations chorégraphiques pour l'Opéra Bastille, les Jeux-Olympiques ou sa propre compagnie, que dans son travail de pédagogue et de préparatrice olympique à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP). La compagnie O'delà promeut et défend ainsi des ouvrages artistiques qui interrogent nos rapports aux normes sociales, au corps, et aux valeurs humaines, sous des formes chorégraphiques, performatives, et pédagogiques, en allant toucher des publics oubliés.

ENTIEREMENT ÔM A FLEUR DE PEAU est une pièce chorégraphique pour 9 interprètes. Engagée, elle requestionne les carcans sociaux du genre à travers la mise à nu d'une humanité en quête d'authenticité. Un groupe uni, fort de sa diversité, traverse la scène. Déjouant tour à tour les diktats de l'image et proposant un autre regard sur le corps.

Le projet de diffusion concerne une série de 8 représentations au Théâtre du Soleil, à Paris, dans le cadre du festival Départ d'Incendies.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	46 293,00	77,79%
Dépenses techniques	4 120,00	6,92%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 484,00	4,17%
Dépenses de communication	2 000,00	3,36%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	4 610,00	7,75%
Total	59 507,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	17 000,00	28,57%
Fonpeps - APAJ (S)	6 836,00	11,49%
Ville de Paris - Aide à la diffusion (S)	10 500,00	17,64%
Association JOCUS - Subvention médiation culturelle (S)	1 400,00	2,35%
Adami (S)	8 500,00	14,28%
Mécénat prévié et dons (via Proarti) (S)	5 000,00	8,40%
Recettes propres	10 271,00	17,26%
Total	59 507,00	100,00%

DOSSIER N° EX091476 - Aide à la diffusion - RETORS PARTICULIER - OLIVIER NORMAND - VASLAV - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	18 700,00 € HT	32,09 %	6 000,00 €
	Montant total de la subvention		6 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RETORS PARTICULIER
Adresse administrative : 31 RUE EUGENE ET MARIE LOUISE CORNET
93500 PANTIN
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE-GAELLE ADREIT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Structure de production et de développement dans le spectacle vivant, Retors Particulier est créée en 2021 par Margot Quénéhervé, réunissant une équipe de cinq collaboratrices. Portant chacun des esthétiques particulières, les artistes avec lesquels le bureau collabore ont pour points communs d'être tous interprètes mais également auteurs, quel que soit le chemin d'écriture qu'ils empruntent (texte, musique, adaptation, écriture de plateau, improvisations) au service de récits ancrés dans notre société contemporaine. Le bureau accompagne notamment : cie Tendres Bourreaux – Mathieu Bauer ; cie DAS PLATEAU- Céleste Germe ; cie Désirades – Valérian Guillaume ; Olivier Normand – VASLAV ; Rémi Fortin – LA PEUR ; Demesten Titip – Christelle Harbonn ; Thomas Blanchard – Trois jours chez ma mère. Dans ce cadre de ses missions, Retors Particulier porte la production déléguée du spectacle VASLAV, conception et interprétation d'Olivier Normand.

VASLAV est le tour de chant d'Olivier Normand, danseur, comédien et créature chez Madame Arthur. Armé d'une shruti box (instrument de musique indien à anches libres, il nous entraîne dans un tour de chant à la rencontre de voix d'hier et d'aujourd'hui en passant par Monteverdi, Gainsbourg, Caetano Veloso, Nirvana, Bob Marley et Brigitte Fontaine, le raga, le rock, la musique classique et le jazz.

Le projet de diffusion présente une série de 17 représentations en coréalisation au Théâtre du Rond-Point.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	5 930,00	26,12%
Dépenses techniques	9 291,00	40,93%
Dépenses de communication	3 000,00	13,22%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	4 479,00	19,73%
Total	22 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France - Aide à la diffusion (S)	10 000,00	44,05%
Recettes propres	12 700,00	55,95%
Total	22 700,00	100,00%

DOSSIER N° EX091477 - Aide à la diffusion - THEATRE EN STOCK - A L'ECOLE DE MOLIERE

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	19 000,00 € HT	26,32 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION THEATRE EN STOCK
Adresse administrative : PLACE DE LINANDES
95000 CERGY
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOPHIE PERCHAIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Fondé en 1985, Théâtre en stock est une troupe professionnelle de théâtre composée d'artistes, du metteur en scène Jean Bonnet, et d'une équipe technique et administrative. Son développement artistique s'est fait avec le théâtre de tréteaux. La compagnie se consacre au théâtre populaire en revisitant les grands textes du théâtre français et intègre le public au centre de son travail.

La compagnie organise le Festival de Tréteaux depuis 2007 au mois de mars, d'une durée d'un mois qui présente des « spectacles-débats » de prévention autour de différents sujets de société (sexualité, violence, nutrition, vieillissement, addiction, parentalité) sous la forme de spectacles courts (25 à 50 minutes), humoristiques, suivis d'un débat animé par des professionnels. Ces spectacles peuvent s'adresser aussi bien aux adolescents, parents, familles et institutionnels.

Le projet concerne la diffusion du spectacle A L'ECOLE DE MOLIERE de Anne-Marie Petitjean, il a obtenu le prix Cyrano 2022 du meilleur spectacle Jeune Public. La pièce compte 4 personnes au plateau. Cette pièce réunit en un format original des extraits de pièces de Molière, il est proposé aux enfants à partir de 6 ans, utilisant le ressort de la comédie pour intéresser les enfants à l'œuvre de Molière. « Momo et Lili viennent d'être condamnés à des travaux d'intérêt général. Ils doivent trier les archives du théâtre municipal sous l'autorité d'une directrice acariâtre. Les voilà enfermés dans les coulisses d'un théâtre

rempli de vieux bouquins ».

Le spectacle est essentiellement diffusé dans des collèges du Val d'Oise pour 7 représentations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  NOGENT-SUR-MARNE
-  CERGY
-  ENGHIE-LES-BAINS
-  MAGNY-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	8 299,00	29,64%
Dépenses techniques	7 391,00	26,40%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	2 800,00	10,00%
Dépenses de communication	2 800,00	10,00%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	6 710,00	23,96%
Total	28 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	14 000,00	50,00%
Recettes propres	14 000,00	50,00%
Total	28 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091482 - Aide à la diffusion - LA FINE COMPAGNIE - LE MAGASIN DU MONDE - CP
JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	29 080,00 € TTC	17,19 %	5 000,00 €
Montant total de la subvention			5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FINE COMPAGNIE

Adresse administrative : 77 RUE DES CITES
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIANNE CABARET-ROSSI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

La Fine Compagnie est une compagnie de théâtre et marionnettes créant des spectacles pluridisciplinaires, présentés en espace public, dans des lieux non-dédiés, mais aussi dans des salles.

Johanne GILI mène la direction artistique de la création LE MAGASIN DU MONDE (titre provisoire), en s'appuyant sur une écriture au plateau et une mise en scène collective qui implique l'ensemble de l'équipe. Ce spectacle pour 4 interprètes, qui se joue dans la rue et dans des lieux non-dédiés, mêle marionnettes, théâtre d'objet, musique et théâtre à partir de quelques objets emblématiques (carte du monde, fil de coton, wax et machine à coudre).

Notamment coproduit par La Villa Mais d'ici, POP (festival Nocturbaines), le spectacle est créé le 23 mai 2025 au festival Au coin de ta rue à l'Île-Saint-Denis (93). La tournée régionale comprend 7 dates dans 7 lieux franciliens du 91 (festival Barak'théâtre à Corbeil-Essonnes), 93 (Villa Mais d'Ici et Les Poussières à Aubervilliers, Théâtre de Verduze de La Girandole à Montreuil, Fête de la soupe de La Fabrique des Impossibles à l'Île Saint-Denis) et 75 (Radio RapTz et Jardin Ecobox dans le 18ème).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- CORBEIL-ESSONNES
- AUBERVILLIERS
- L'ILE-SAINT-DENIS
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	15 100,00	41,85%
Dépenses techniques	5 505,00	15,26%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	3 475,00	9,63%
Dépenses de communication	3 150,00	8,73%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	8 850,00	24,53%
Total	36 080,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	12 000,00	33,26%
Sociétés civiles	12 480,00	34,59%
Recettes propres	11 600,00	32,15%
Total	36 080,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091490 - Aide à la diffusion - COLLECTIF LE POINT ZERO - ELLE NE M'A RIEN DIT
- CP JUIN 2025**

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	64 119,00 € TTC	12,48 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF LE POINT ZERO
Adresse administrative : 21 RUE DE NORMANDIE
93600 AULNAY SOUS BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DJAYETTE WIDED, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Le Collectif Le Point Zéro, situé à Aulnay-sous-Bois est né en 2015 à l'initiative de l'artiste Hakim Djaziri dont les deux axes forts du travail sont : la création de textes d'auteurs contemporains mettant en relief des questions sociétales d'actualité qui monopolisent le débat public et la création de parcours culturels et artistiques dans des territoires, auprès de divers publics dits « en marge ».

Ecrise et mise en scène par Hakim Djaziri, ELLE NE M'A RIEN DIT s'inspire du témoignage d'Hager Sehili, sœur d'Ahlam Sehili, victime d'un féminicide en 2010. À la suite de ce drame, Hager Sehili s'est lancée à corps perdu dans une bataille juridique qui a duré 11 ans et qui s'est soldée en mars 2021 par la première condamnation de l'Etat pour « dysfonctionnement du service public de la justice » et « faute lourde ». Ce spectacle cherche à sensibiliser à partir d'un phénomène macabre à l'origine d'un décès tous les trois jours en France.

La pièce a été créée le 30 janvier 2024 au Centre des Bords de Marne - scène conventionnée du Perreux sur Marne (94) avec le soutien de la Région. Elle est jouée par 5 interprètes au plateau (7 personnes en tournée). Le projet de diffusion porte sur une tournée régionale de 13 dates dans 5 théâtres de ville franciliens entre le 25 septembre et le 28 novembre 2025, dont 8 dates en grande couronne (5

représentations au Théâtre Coluche de Plaisir (78), 2 au Théâtre de Nangis (77), 1 au Théâtre municipal de Champs sur Marne (77). Les autres lieux sont le Nouveau cap à Aulnay-sous-bois (93) et Le Sel à Sèvres (92). Des actions culturelles sont organisées notamment sous forme d'ateliers auprès des scolaires sur le thème des inégalités femmes hommes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- CHAMPS-SUR-MARNE
- NANGIS
- PLAISIR
- SEVRES
- AULNAY-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	35 650,00	48,85%
Dépenses techniques	25 156,00	34,47%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	8 875,00	12,16%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	3 300,00	4,52%
Total	72 981,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres	16 862,00	23,10%
Autre financement	56 119,00	76,90%
Total	72 981,00	100,00%

DOSSIER N° EX091494 - Aide à la diffusion - COLLECTIF 2035 - DRUM BRUTE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001181)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant	77 871,00 € HT	6,42 %	5 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF 2035

Adresse administrative : 24 RUE JULES FERRY
93100 MONTREUIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ALEXANDRE PIERREPONT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

À sa fondation en 2018, le Collectif 2035 rassemble 15 membres autour de la musique improvisée. Le collectif compose une musique alternative accessible, entre création contemporaine et musique dansante expérimentale. L'ensemble des outils administratifs du collectif sont mutualisés pour permettre la production de concerts, de résidences et d'enregistrements, la conception des moyens de communication et de promotion ainsi que l'élaboration d'actions artistiques et culturelles. Le collectif compte parmi ses partenaires réguliers la Dynamo, le Cirque Electrique et le Sample.

Après une première création soutenue par la DRAC Île-de-France qui fut suivie d'une tournée de plus d'une cinquantaine de concerts entre 2022 et 2024, l'Orchestre 2035 développe un nouveau répertoire intitulé DRUM BRUTE. La direction artistique générale est donnée par un emprunt à la musique techno, puisant à la fois dans ses caractéristiques proprement musicales – variations minimales de tempo, plasticité des temporalités, un certain dépouillement des idées musicales, l'importance du beat et plus généralement du rythme et de son contexte de diffusion (les lieux de fêtes). Il s'agit bien ici d'un emprunt aux musiques technoïdes plus que de techno, agissant comme horizon suggestif inatteignable, joué par des musiciens affiliés aux musiques jazz, improvisées et contemporaines. L'orchestre 2035 vise aussi une dimension théâtrale : une place prépondérante est conférée à la narration, pensée en amont dans

l'écriture et dans la mise en scène.

La tournée régionale compte 12 dates dans des lieux et des festivals dont Le Sample à Bagnolet (93) L'été du Canal à Pantin (93), le Festival Shakirail à Paris, le Festival Mozinor à Montreuil (93), le Cirque électrique à Paris, Le Sub à Vitry-sur-Seine (94), Le festival les Murs à Pêches (93), le Théâtre Jean François Voguet à Fontenay-sous-Bois, (94), L'Olympic Café (75), Les instants Chavirés à Montreuil (93) et le Théâtre Aleph à Ivry sur Seine (94). Des actions culturelles seront proposées autour des spectacles et des concerts.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- PARIS
- AUBERVILLIERS
- BAGNOLET
- MONTREUIL
- PANTIN
- ARCUEIL
- GENTILLY
- FONTENAY-SOUS-BOIS
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	98 235,00	87,03%
Dépenses techniques	7 835,00	6,94%
Dépenses pour les actions artistiques et culturelles	3 108,00	2,75%
Dépenses de communication	2 970,00	2,63%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	723,00	0,64%
Total	112 871,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide à la diffusion des oeuvres (sollicitée)	33 000,00	29,24%
CNM (attribuée)	2 000,00	1,77%
FONPEPS (sollicitée)	20 073,00	17,78%
Adami (sollicitée)	18 400,00	16,30%
Recettes propres	39 398,00	34,91%
Total	112 871,00	100,00%

DOSSIER N° EX090981 - Aide aux pôles de coopération territoriale - ESPACE GERMINAL - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	67 361,00 € HT	14,85 %	10 000,00 €
Montant total de la subvention			10 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ESPACE GERMINAL - SCENES DE L'EST
VAL D'OISIEN
Adresse administrative : 2 AV DU MESNIL
95470 FOSSES
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame FRANCOISE CAILLETEAU, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Dirigé depuis janvier 2023 par Pierre Quenehen, l'Espace Germinal est un théâtre de ville à la programmation pluridisciplinaire. Le théâtre est un élément structurant de ce territoire de l'est du Val-d'Oise et des confins de l'Île-de-France.

Pour sa 2e édition, le projet PAR LES VILLAGES s'est développé dans 6 villes de l'agglomération Roissy-Pays-de-France en accueillant 10 équipes artistiques sur le territoire. 5 parcours ont été proposés aux partenaires : petite enfance, jeunesse, intergénérationnel et inclusif. Ces parcours ont été construits en s'appuyant sur des partenaires locaux dans chaque commune (mairie, centres sociaux, centres de loisir, Ehpad...). Chaque projet articule des formats de spectacles hors-les murs dont certains in-situ et des rencontres. Les actions de médiation ont bénéficié à 590 participants dont 300 lycéens.

Pour la 3e édition de ce projet de territoire, des spectacles et actions sont prévues dans 8 villes de l'agglomération en accueillant 14 équipes artistiques. Le partenariat avec la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France (CARPF) s'est consolidé via un engagement pluriannuel et le projet bénéficie du

soutien « culture et ruralité » de la DRAC avec notamment une résidence au lycée de Fosses.
Comme les années précédentes, le projet va se construire dans chaque commune via des partenaires locaux des secteurs culturel ou social, autour des propositions artistiques et d'actions culturelles suivantes.

En danse :

POP UP JEUNES avec Mazelfreten : série d'ateliers de danse auprès des jeunes et performances in situ puis Battle le 10 avril 26

FOSES POWER avec Oona Doherty et Noé Chapsal : série d'ateliers de danse auprès des jeunes et performances in situ

FÊTE DE VILLAGE avec Byron Wallis et Romain Guillermic + master classe Fauve Hautot : ateliers ponctuels et performances in situ

RETOUR AUX RACINES avec Feroz Sahoulamide : ateliers ponctuels et performances in situ

VARIATIONS FLAMENCO avec Ana Perez

CARNAVAL INCLUSIF avec les danseurs de Shonen : série d'ateliers de danse auprès des enfants en situation de handicap et seniors et performances in situ

En musique :

SOLI D'EXCEPTION avec Pauline Buet, violoncelle, Vincent Peirani ou Elodie Soulard à l'accordéon, performances in situ

GUIRE GITANE ET POÉSIE avec Titi Robin : ateliers ponctuels et performances in situ

BAL DU BURKINA avec les Papas Gombos : ateliers ponctuels et performances in situ

En théâtre et magie :

ITINÉRANCE INTERCULTURELLE avec Hatice Ozer : série d'ateliers et performances in situ

NOUS SOMMES UN POÈME avec Stanislas Roquette : suite des actions de mai 25 en 25/26 série d'ateliers et performances in situ

OMBROMAGIE avec Philippe Brun et Madeleine Cazenave : ateliers ponctuels et performances in situ

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  MOUSSY-LE-VIEUX
-  COMPANS
-  FOSSES
-  LOUVRES
-  MARLY-LA-VILLE
-  PUISEUX-EN-FRANCE
-  SURVILLIERS
-  ECOUEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	57 361,00	58,92%
Dépenses techniques	15 000,00	15,41%
Dépenses de communication	2 000,00	2,05%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	23 000,00	23,62%
Total	97 361,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat (acquise)	28 361,00	29,13%
Subvention Conseil Départemental (acquise) : CD95	10 000,00	10,27%
Subvention EPCI (acquise) : CARPF	12 000,00	12,33%
Subvention Ville (acquise) : Fosse	7 000,00	7,19%
Région IdF (sollicitée)	40 000,00	41,08%
Total	97 361,00	100,00%

DOSSIER N° EX091271 - Aide aux pôles de coopération territoriale - PAS TROP LOING DE LA SEINE - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001182)

Délibération Cadre : CR2019-040 du 19/09/2019

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux pôles de coopération territoriale dans le domaine du spectacle vivant	242 200,00 € TTC	10,32 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAS TROP LOING DE LA SEINE
Adresse administrative : 97 BIS AVENUE DE FONTAINEBLEAU
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame LAURIE DULIN, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 février 2025 - 19 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

L'association Pas trop Loing de la Seine est implantée dans le sud de la Seine-et-Marne, sur la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing qui compte 18 communes dont 11 ayant moins de 1 000 habitants. La plupart des communes de ce territoire rural n'ont pas d'équipements culturels ou bien n'ont pas les capacités humaines, techniques ou économiques pour développer un projet culturel, mis à part autour des conservatoires de musiques et des médiathèques.

Pas Trop Loing de la Seine (PTLS) propose un projet original et adapté aux besoins et enjeux du territoire. Leur parc de matériel technique (financé en partie par la Région) leur permet d'être itinérant et de transformer une salle des fêtes ou un petit chapiteau en un lieu de spectacle professionnel et de toucher des populations souvent éloignées de l'offre culturelle.

Chaque année, PTLS porte le festival intergénérationnel AU BON COIN et AU COIN DES RUES, saisons culturelles itinérantes, printemps et automne. Par ailleurs, en 2022, l'association a lancé le projet LA CARAVANE DU COIN qui se déroule pendant une semaine dans 3 communes du sud de la Seine-et-Marne au tout début de l'été, avec un renouvellement des communes partenaires partiel chaque année. La programmation artistique navigue entre différentes disciplines : cirque, musiques actuelles, théâtre de rue ou encore musique du monde, avec une attention particulière portée aux arts de la rue.

En 2024, PTLS a diffusé 49 spectacles et concerts (67 représentations) dans 12 communes du territoire en coopérant avec une trentaine de structures. La quasi-totalité des artistes programmés sont des artistes émergents. Une dizaine de projets d'actions culturelles ont été réalisés dont 2 avec des lycées et ont réuni plus de 700 participants. Quatre équipes artistiques ont bénéficié de résidences sur le territoire. Malgré une météo assez compliquée, PTLS a pu maintenir un niveau de diffusion stable.

Pour 2025, l'association prépare deux saisons itinérantes, AU COIN DES RUES de printemps et d'automne, les 10 ans du festival AU BON COIN en août et environ 200 heures d'actions artistiques et culturelles avec 8 projets dont 2 de longue durée en milieu scolaire. Les grands axes de développement de ces actions culturelles s'articulent autour de l'intergénérationnel, du jeune public et du public adolescent. Une quarantaine d'équipes artistiques, majoritairement émergentes et en arts de la rue seront programmées sur une dizaine de communes du sud seine-et-marnais.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

- CHAMPAGNE-SUR-SEINE
- THOMERY
- VILLEMER
- VILLE-SAINT-JACQUES
- AVON
- DORMELLES
- NEMOURS
- TREUZY-LEVELAY
- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	107 040,00	42,44%
Dépenses techniques	77 615,00	30,78%
Dépenses de communication	18 397,00	7,29%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 30%)	49 148,00	19,49%
Total	252 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Etat FIT (acquise)	30 000,00	11,90%
Subvention Etat festival (sollicitée)	10 000,00	3,97%
Subvention État résidence (acquise)	9 500,00	3,77%
Subvention Conseil Départemental 77 (acquise)	27 500,00	10,90%
Subvention EPCI Moret Seine-et-Loing (acquise)	12 000,00	4,76%
Subvention Ville de Thomery (acquise)	10 000,00	3,97%
Subvention Ville de Dormelles (sollicitée)	1 500,00	0,59%
Subvention Ville de Moret-sur-Loing (acquise)	10 500,00	4,16%
Subvention Ville de Nemours (acquise)	4 000,00	1,59%
Subvention Ville de Champagne-sur-Seine (acquise)	4 000,00	1,59%
Recettes propres	85 100,00	33,74%
Subvention Région (sollicitée)	35 000,00	13,88%
Mécénat (sollicitée)	13 100,00	5,19%
Total	252 200,00	100,00%

Annexe 2 - convention Musique Sacrée

Convention triennale d'objectifs entre la région Île-de-France et l'association Musique Sacrée à Notre-Dame-de-Paris
--

N° CP 2025-147

Entre

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération n° CP 2025-147 du 19 juin 2025,
ci-après dénommée « la Région »
d'une part,

et

L'association dénommée : Musique Sacrée à Notre Dame de Paris
dont le siège social est situé au : 39 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
ayant pour représentant son président, Emmanuel BROCHIER
ci-après dénommé « l'association »
d'autre part,

PREAMBULE :

Considérant la politique culturelle du conseil régional d'Île-de-France en faveur du spectacle vivant et ses objectifs sur le territoire francilien, à savoir : affirmer la vocation de la région Île-de-France comme première métropole culturelle d'Europe et contribuer ainsi à ce que les Franciliens soient fiers de leur territoire et heureux d'y vivre ; soutenir la création artistique ; soutenir l'émergence de nouveaux talents ; faire circuler les œuvres sur l'ensemble de l'Île-de-France, avec une attention particulière portée aux territoires de la grande couronne, dans une logique de rééquilibrage territorial ; renforcer les possibilités d'accès des Franciliens à la culture, en réduisant les inégalités territoriales qui persistent, et en incitant les opérateurs culturels à participer au programme régional du « Navigo culture » ; développer l'éducation artistique et culturelle au sein des lycées et CFA afin que ces derniers deviennent une porte d'entrée des jeunes pour la culture ;

Considérant que le soutien régional à l'association s'inscrit dans le cadre du dispositif « Aide aux festivals et manifestations de rayonnement régional dans le domaine du spectacle vivant », adopté par la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 ;

Considérant les objectifs poursuivis par le conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de ce dispositif, à savoir : favoriser la diffusion artistique sur toute l'Île-de-France ; soutenir la création et la diffusion artistiques professionnelles avec une attention portée à la jeune création ; soutenir l'accès de tous les Franciliens à la création et à la diversité des esthétiques ; encourager le développement de projets artistiques en lien avec les publics ; et au regard de l'attention particulière portée par le conseil régional aux manifestations d'envergure et de rayonnement significatif se déroulant en Île-de-France ;

Considérant le projet de l'association et ses objectifs pour les trois prochaines années, à savoir :
La formation de jeunes chanteurs, avec 150 élèves et étudiants de 5 à 28 ans, formés chaque année par une équipe pédagogique reconnue d'une vingtaine de professeurs.
L'accompagnement individualisé des jeunes chanteurs (en particulier les lycéens et étudiants).
La réalisation d'une saison musicale sur le territoire francilien, français et à l'étranger, avec un répertoire allant du chant grégorien et de l'Ecole Notre-Dame (13^{ème} siècle) à la création contemporaine, avec des partenaires pédagogiques et artistiques (CNSMDP, CRR de Paris, Festival de Pontoise, Taverny, etc...).

La commande régulière d'œuvres à de jeunes compositeurs

La production discographique dans le but de faire rayonner le répertoire multiséculaire et le savoir-faire de la Maîtrise

La réalisation d'actions culturelles à Paris et en Île-de-France auprès des écoles, lycées, hôpitaux, EHPAD, etc...

L'accessibilité aux concerts pour les publics éloignés, par la mise à disposition gratuite de places

Une politique tarifaire attractive avec des tarifs réduits pour les jeunes et les demandeurs d'emploi

Considérant le rayonnement d'intérêt régional, l'implication en faveur de l'accompagnement de jeunes chanteurs et la valorisation du patrimoine musical de l'association.

La Région et l'association décident de conclure ensemble une convention triennale d'objectifs.

Le soutien régional à l'association s'inscrit dans le cadre des règlements et délibérations régionales suivantes : le respect du règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par les délibérations n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 et n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 ; la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ; la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ; la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ; la délibération n° CR 2022-035 du 19 mai 2022 portant sur le bouclier social et au regard des conditions ci-après.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les objectifs partagés par la région et l'association et de fixer les engagements respectifs de chacune des parties et plus largement le cadre du soutien régional à l'association.

La Région et l'association s'accordent sur les objectifs partagés suivants :

- Réaliser une saison de concerts en Île-de-France, avec une attention particulière portée aux territoires les moins pourvus en offre culturelle telle que la grande couronne ;
- S'inscrire dans l'opération Jardins ouverts
- Soutenir la jeune création, notamment via l'accompagnement de jeunes chanteurs, l'accueil de compositeurs en résidence et le développement d'une politique de commandes ;
- Proposer des actions de sensibilisation et d'action culturelle en lien avec les collectivités et des structures culturelles, des établissements scolaires dont des lycées, des conservatoires et les pôles supérieurs d'enseignement artistique ;
- Développer une politique d'accessibilité des publics et adhérer au dispositif régional Navigo Culture
- Développer les actions en faveur des publics en situation de précarité, en lien avec des structures relais, dans le cadre du Bouclier social de la Région

Les objectifs partagés sont accompagnés d'indicateurs d'évaluation, détaillés dans l'annexe 1 de la présente convention, dont l'analyse comparée permettra de mesurer l'atteinte des objectifs et de l'impact dans le développement de l'association.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS GENERALES

L'association s'engage à :

- Réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe 2 à la présente convention, dénommée « fiche-projet » ;
- Utiliser la subvention régionale pour la seule réalisation, à son initiative et sous sa responsabilité, de ses objectifs et activités statutaires et des actions permettant l'atteinte des objectifs partagés avec la

région, tels que définis à l'article 1 ainsi que dans le programme d'activité et le budget prévisionnel annuels fournis chaque année à la région et présentés, pour l'année 2022, en annexe à la présente convention ; les projets et budgets des années suivantes feront l'objet d'un avenant annuel ;

- Mettre en place les outils de suivi permettant le contrôle de l'utilisation de la contribution régionale ;
- Informer la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire ;
- Informer la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière ;
- Informer la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention ;
- Informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement ;
- Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.
- Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- Fournir à la Région le rapport d'activité annuel de l'organisme, signé par le représentant légal de l'organisme et les comptes annuels de l'organisme (bilans et comptes de résultat) du dernier exercice, conformément à la réglementation.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES A LA CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

L'association s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRE(S) OU ALTERNANT(S)

Le bénéficiaire s'engage à publier 1 offre de stages ou de contrats de travail en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) d'une période minimale de deux mois sur la plateforme <https://stages.iledefrance.fr>, selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.4 OBLIGATIONS EN MATIERE D'ETHIQUE

Le bénéficiaire s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer la subvention demandée, de suspendre son versement ou de demander son remboursement.

Toute autre source d'information type voie de presse peut également être prise en compte par la Région.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France auprès des usagers finaux et du grand-public, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dès la notification de l'attribution de la subvention, la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention. La mise en œuvre de ces obligations en matière de communication doit se faire dans le respect de la *Charte de visibilité régionale* disponible sur www.iledefrance.fr/logo-et-chartes-IDF dont les principes sont :

Mention du soutien de la Région Île-de-France et apposition du logo régional

L'information relative à ce soutien prend notamment la forme de la mention « Action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo sur l'ensemble des supports d'information et de communication qu'ils soient imprimés, digitaux et audiovisuels. L'usage du logo, sa taille et son positionnement doivent se faire conformément à la charte graphique et à la charte de visibilité régionale. L'ensemble des supports réalisés doit être transmis à la Région pour validation avant fabrication et/ou diffusion.

Relations presse / relations publiques :

Pour toute opération de relations presse, relations publiques ou action de médiatisation, le bénéficiaire s'engage à informer les services de la Région Île-de-France des dates prévisionnelles de ces actions et à faire expressément référence à l'implication de la Région dans l'ensemble des interviews, conférence de presse, communiqué et dossier de presse qui y sont associés.

Visibilité provisoire et pérenne :

Qu'il s'agisse d'une subvention en investissement ou en fonctionnement, une signalétique provisoire et/ou pérenne doit être prévue par le bénéficiaire, conformément aux applications, aux formats et aux délais indiqués dans la charte de visibilité régionale (panneaux, stickers, autocollant sur la matériel acquis...).

Justificatifs de visibilité

Le bénéficiaire s'engage à fournir des justificatifs du bon respect de ses obligations de communication à l'occasion en particulier de la demande de versement d'acompte ou du solde de la subvention : envoi d'exemplaires de tous les documents imprimés, photos des panneaux de chantiers et pérennes, de la signalétique événementielle, copie d'écran des sites web et réseaux sociaux... Les services de la Région peuvent procéder à des contrôles.

Organisation d'un temps protocolaire

Tout événement public de valorisation du projet subventionné (pose de première pierre, inauguration, annonces de manifestations culturelles, sportives...) doit être préalablement défini avec la Région Île-de-France. Le bénéficiaire s'engage notamment à informer bien en amont les services de la Région de la date retenue, à soumettre pour validation tous les supports s'y rapportant (invitation, save the date, plaque inaugurale, signalétique...) et à respecter les usages et préséances protocolaires.

Coopération aux actions de communication décidées par la Région en lien avec l'objet de la convention.

Selon la nature du projet, de l'événement et du montant attribué, la Région Île-de-France se réserve le droit de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire (autorisation de prise de vues ou de tournage, apposition de drapeaux, banderoles ou signalétique spécifique...) visant à assurer la visibilité régionale.

Dans ce cadre, le bénéficiaire autorise, à titre gracieux, la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers, données...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA REGION

La Région s'engage à soutenir financièrement l'association par le versement d'une subvention sous réserves de l'adoption du budget régional, de la disponibilité des crédits, du vote des subventions par l'assemblée régionale, et du respect par l'association des obligations mentionnées dans la présente convention.

Le montant de la subvention peut également être revu à la baisse sur la base des éléments financiers, des bilans et des prévisions d'activité, transmis régulièrement et a minima chaque année par l'association ou en cas de non-respect de la présente convention.

Pour 2025, le montant de la subvention est fixé à 40 000 €.

Cette subvention est imputée sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme 31 (005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « Soutien au spectacle vivant » du budget 2025 de la région.

Le projet d'activité et le budget prévisionnel 2025-2026 sont détaillés dans l'annexe 2 de la présente convention, dénommée « fiche-projet ».

Pour les années suivantes, le projet d'activités de l'association et son budget prévisionnel seront annuellement soumis à l'approbation de la commission permanente, qui décidera de l'affectation de crédits au titre de l'année concernée dans le cadre d'un avenant à la présente convention, sous réserve du vote du budget de la Région et de la disponibilité des crédits.

Les modalités de versement de cette subvention et les dispositions financières sont détaillées à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE VERSEMENT

ARTICLE 5.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, l'association n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé de 1 an par décision de la Présidente, si l'association établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, l'association dispose d'un délai maximum de 3 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 5.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande de l'association.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal de l'association qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 5.2.1: VERSEMENT D'AVANCES

L'association peut bénéficier d'avances à valoir sur les dépenses prévisionnelles du projet annuel, en proportion du taux de la subvention, si cet organisme justifie ne pas disposer de trésorerie, dans la limite de 80% de la subvention. Le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie.

ARTICLE 5.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

L'association peut bénéficier d'acomptes sur la subvention annuelle votée, à valoir sur les dépenses déjà effectuées du projet en proportion du taux de la subvention.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal de l'association et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80% du montant de la subvention.

ARTICLE 5.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

Toute demande de solde est ferme et définitive.

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde pour chaque subvention annuelle est subordonné à la production :

- d'un bilan d'exécution incluant les indicateurs d'évaluation pour l'année écoulée, ainsi que notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité,
- d'un compte-rendu financier de l'action comprenant la signature du représentant légal, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes si l'organisme en est doté (dans le cas contraire, la signature du trésorier est requise),
- d'un état récapitulatif de l'ensemble des paiements qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 5.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant définitif de la subvention accordée peut être revu à la baisse, sur la base des éléments financiers transmis par l'association. Le versement du solde est, dès lors, ajusté en fonction des besoins réels de l'association.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par l'association s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux d'intervention régionale indiqué dans chaque fiche-projet annuellement votée.

La subvention régionale fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

Les avances perçues par l'association et pour lesquelles cette dernière n'a pas produit les pièces justificatives mentionnées au 5.2.3. (Versement du solde) dans le délai de 3 années indiqué à l'article 5.1 de la présente convention donnent lieu à l'émission d'un titre de recettes par la Région.

ARTICLE 5.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables annuelles sont prises en compte à compter du 1er janvier de chaque année jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 5.1 de la présente convention.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet au 1er juillet 2025 et s'achève au 30 juin 2028.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention, est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 6 de la présente convention et au respect des engagements de l'association détaillés à l'article 2.

ARTICLE 7 : EVALUATION DE LA CONVENTION

La présente convention fera l'objet à son terme d'une évaluation approfondie afin d'apprécier l'atteinte des objectifs définis et d'en estimer l'impact sur le développement du festival et de l'association.

Cette évaluation s'effectuera sur la base des indicateurs d'évaluation définis dans l'annexe 1 de la présente convention, que l'association devra fournir annuellement aux services de la région ainsi qu'à l'issue de la présente convention, de manière consolidée sur la durée concernée.

L'association fournira également un bilan écrit quantitatif et qualitatif complet du projet mené dans le cadre de la présente convention, des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs et des résultats obtenus.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par l'association de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse à l'association une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse à l'association la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation de l'association par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 9 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par l'association du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par l'association sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 11 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite, l'annexe 1 concernant les objectifs partagés et les indicateurs d'évaluation, l'annexe 2 dénommée « fiche-projet » qui concerne le projet pour la saison 2025-26, ainsi que les avenants annuels qui seront adoptés en 2026 et 2027.

Fait en deux exemplaires à Saint-Ouen,

Le

L'association
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le.....

La présidente de la région Île-de-France

ANNEXE 1 A LA CONVENTION TRIENNALE

Objectifs partagés et indicateurs d'évaluation

Objectifs partagés	Indicateurs d'évaluation
Réaliser une saison de concerts en Île-de-France, avec une attention particulière portée aux territoires les moins pourvus en offre culturelle telle que la grande couronne.	- nombre de spectateurs et taux de remplissage par saison - nombre de concerts en Île-de-France - nombre de concerts en grande couronne - nombre de villes concernées - nombre de départements concernés - nombre de partenaires culturels impliqués (théâtres, salles de concert, festivals...)
S'inscrire dans le dispositif régional « Mon été ma région » et notamment l'opération Jardins ouverts	- proposition de projets entre mai et septembre pour « Mon été ma région » - partenariat avec Jardins ouverts
Soutenir la jeune création, notamment via l'accompagnement de jeunes chanteurs, l'accueil de compositeurs en résidence et le développement d'une politique de commandes ;	- nombre de jeunes chanteurs ayant bénéficié du cursus de formation - nombre de compositeurs accueillis en résidence - nombre de commandes passées à des compositeurs - nombre d'enregistrements réalisés
Proposer des actions de sensibilisation et d'action culturelle en lien avec les collectivités et des structures culturelles, des établissements scolaires dont des lycées, des conservatoires et les pôles supérieurs d'enseignement artistique	- nombre d'actions de sensibilisation avec les publics - nombre d'heures d'actions de sensibilisation avec les publics - nombre d'actions de sensibilisation avec des lycéens - nombre d'heures d'actions de sensibilisation avec des lycéens - nombre de participants - nombre de participants lycéens - nombre de partenaires impliqués (lycées, conservatoires, centres sociaux...)
Développer une politique d'accessibilité des publics et adhérer au dispositif régional Navigo Culture	- prix moyens des places par saison et grille tarifaire appliquée - part de public bénéficiant d'un tarif réduit - part de public lycéen - signature de la charte d'engagement dans le Navigo Culture
Développer les actions en faveur des publics en situation de précarité, en lien avec des structures relais, dans le cadre du Bouclier social de la région	- nombre d'actions en faveur des publics en situation de précarité - nombre de participants de ces actions

ANNEXE 2 A LA CONVENTION TRIENNALE

Fiche-projet

Commission permanente du 19 juin 2025 - CP 2025-147

DOSSIER N° EX091344 - Aide aux festivals - MUSIQUE SACREE A NOTRE DAME DE PARIS - CP JUIN 2025

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	488 762,00 € HT	8,18 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MSNDP MUSIQUE SACREE
NOTRE DAME DE PARIS

Adresse administrative : 39 BOULEVARD SAINT-GERMAIN
75005 PARIS 5E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur EMMANUEL BROCHIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 30 juin 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (maîtrise de Notre-Dame-de-Paris) est soutenue par la DRAC Île-de-France, la mairie de Paris et l'association diocésaine de Paris. La maîtrise assure un enseignement complet dans le domaine du chant soliste et choral, de l'initiation à la formation professionnelle. Elle est en charge de l'animation musicale des célébrations de la Cathédrale, se produit en concert et propose un enseignement artistique spécialisé. Elle est composée de la pré-Maîtrise, du Chœur Préparatoire, du Chœur d'enfants, du Jeune Ensemble et du Chœur d'adultes.

Frappée par l'incendie de la cathédrale le 15 avril 2019, la maîtrise s'est produite hors les

murs jusqu'en 2024. Dans ce contexte, la Région a proposé une aide au festival, accompagnée d'une convention triennale (1er juillet 2022 - 30 juin 2025) pour soutenir les saisons franciliennes de la maîtrise.

La saison 2024-25 marque le retour de la maîtrise à la cathédrale Notre-Dame de Paris avec 26 concerts à la Cathédrale et 1 concert au théâtre des Champs Élysées, sur des programmes allant de la musique médiévale et baroque à la création (commande à Thierry Escaich)

La saison 2025-26 prévoit à nouveaux 27 concerts. 16 concerts (dont 9 de la maîtrise et 5 récitals d'orgues) sont d'ores et déjà programmés à la cathédrale sur la période septembre-décembre. La maîtrise se produira également pour une date au festival baroque de Pontoise (95).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

Localisation géographique :

-  **PARIS**
-  **PARIS**
-  **PONTOISE**

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	326 072,00	66,71%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	54 800,00	11,21%
Dépenses de communication	36 500,00	7,47%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	71 390,00	14,61%
Total	488 762,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	40 000,00	8,18%
Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)	130 000,00	26,60%
Subvention Ville (acquise) : Paris	120 000,00	24,55%
Recettes propres	198 762,00	40,67%
Total	488 762,00	100,00%

Annexe 3 - fiches projets - investissement

DOSSIER N° EX091686 - Extension et mise aux normes des pavillons du conservatoire à rayonnement départemental de la Ville d'Avray

Dispositif : Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés (n° 00000146)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041582-131001-300

Action : 13100101- Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Construction et aménagement des conservatoires et écoles de musique contrôlés	5 582 772,54 € HT	17,91 %	1 000 000,00 €
Montant total de la subvention			1 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE OUEST

Adresse administrative : 9 ROUTE DE VAUGIRARD
92190 MEUDON

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Représentant : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 12 mai 2025 - 1 juillet 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de la Ville-d'Avray (commune des Hauts de Seine de 11 000 habitants) a été fondé en 1972. En 1981, il a reçu le label « Ecole Nationale de Musique et de danse ». Le label CRD a été renouvelé par l'Etat à la condition du respect d'un certain nombre de critères en matière de locaux dont la présence d'un auditorium. En 2015, le conservatoire se rapproche du conservatoire de Chaville, une fusion des deux structures a été actée à la rentrée scolaire 2017/2018. Le conservatoire antenne de Ville-d'Avray occupe actuellement un ancien pavillon de garde du château de la commune (facture d'époque fin XVIIIème), sur un niveau R+I, abritant l'essentiel des salles, s'y ajoutent deux niveaux (2ème et 3ème étage) dans le château appartenant à la ville (exploités par GPSO). Pour assurer les cours, le conservatoire loue deux salles de danse dans des locaux situés au sein de la Maison Pour Tous et dans le gymnase de la ville. Les cours d'orgue sont dispensés dans l'église. Aucun de ces locaux n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. Le conservatoire compte aujourd'hui 1 216 élèves dont 572 sur l'antenne de la Ville-d'Avray, 78 enseignants dont 40 à la Ville-d'Avray.

Le volet réhabilitation du projet devra permettre de répondre aux manquements actuels des bâtiments «

pavillon du conservatoire » et « pavillon du gardien », qu'ils soient d'ordre fonctionnel ou technique. Sera démolie la serre et le hangar pour construire un bâtiment sur deux niveaux afin d'y accueillir des salles de formation musicale, des salles de musique « petit groupe » et deux salles de danse. Sur la zone dite du Belvédère est prévue une construction enterrée d'un bâtiment sur une double hauteur pour accueillir un auditorium et ses locaux annexes (une salle de pratiques collectives et une salle de nouvelles technologies en lien avec l'auditorium pour notamment des séances d'enregistrement).

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 6 532 772,54 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 5 582 772,54 €.

Localisation géographique :

 VILLE-D'AVRAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Lot 1 Clos et couvert	4 050 210,00	62,00%
Lot 2 Second oeuvre finitions	1 052 700,00	16,11%
Lot 3 Technique	1 390 562,54	21,29%
Lot 4 Agencement signalétique	39 300,00	0,60%
Total	6 532 772,54	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	1 950 000,00	29,85%
Apport fonds propres acquis	4 582 772,54	70,15%
Total	6 532 772,54	100,00%

DOSSIER N° EX091662 - Réparation du gradin télescopique de la salle de spectacle de la commune de Wissous

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	36 000,00 € HT	40,00 %	14 400,00 €
	Montant total de la subvention		14 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE WISSOUS
Adresse administrative : PLACE DE LA LIBERATION
91321 WISSOUS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur GALLANT FLORIAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2025 - 1 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des opérations avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie du projet. La date de démarrage est celle du début des opérations, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La salle de spectacle de Wissous, commune de l'Essonne de 7000 habitants dispose d'une jauge de 437 places assises et de 600 debout. Elle accueille toute forme de spectacle vivant. Chaque année, 18 spectacles sont proposés aux Wissousiens et aux communes limitrophes. La salle accueille toute forme d'art, théâtre, concert, seul-en-scène, danse classique, danse contemporaine, spectacles jeune public. Afin de maintenir sa capacité d'accueil avec les gradins télescopiques, la commune doit effectuer des réparations sur cette structure.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 36 000 €.

Localisation géographique :

 WISSOUS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériel pour la réparation de la tribune télescopique	36 000,00	100,00%
Total	36 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	21 600,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	14 400,00	40,00%
Total	36 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX092469 - Acquisition d'un système de diffusion pour le théâtre du centre culturel Saint Ayoul de la commune de Provins

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	178 423,00 € HT	39,23 %	70 000,00 €
Montant total de la subvention			70 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PROVINS
Adresse administrative : 1 PLACE DU MARECHAL LECLERC
77160 PROVINS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur OLIVIER LAVENKA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 30 janvier 2025 - 1 juillet 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le Théâtre du Centre Culturel Saint-Ayoul de Provins (commune de Seine et Marne de 12 000 habitants) fut inauguré en décembre 2006. Cet espace est dédié à l'accueil de productions, à la diffusion du spectacle vivant et à la promotion de la culture sous toutes ses formes. Il se distingue par son offre pluridisciplinaire offrant une grande diversité de spectacles pour tous les publics : concert, théâtre, danse. Mais aussi des conférences et d'autres événements culturels qui visent à enrichir la vie artistique locale auprès de tous. Le Centre Culturel Saint-Ayoul propose une programmation éclectique avec notamment des grands noms de la scène francophone comme François Morel pour un spectacle unique : Art qui réunira pour la première fois depuis trente ans l'équipe des Deschiens, Jérémy Frérot, Clara Ysé, Anthony Kavanagh ou encore Robert Charlebois. La saison se conclura avec trois représentations des Celtic Legends et La Schola de la Sainte-Chapelle, un hommage aux musiques sacrées du temps de Saint Louis.

La commune souhaite acquérir d'un système de diffusion sonore pour le grand théâtre de Provins en remplacement du système actuel défaillant (système de type Line-Array), mais aussi un ensemble d'amplificateurs et tous les accessoires accroches et suspensions. En complément sera également

acheté 4 haut-parleurs avec amplificateurs pour les retours de scène.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 180 705 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 178 423 €.

Localisation géographique :

■ PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel d'amplification	149 535,00	82,75%
Enceintes	31 170,00	17,25%
Total	180 705,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	108 423,00	60,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	72 282,00	40,00%
Total	180 705,00	100,00%

DOSSIER N° EX092579 - Acquisition de matériel sono pour la salle des fêtes de la commune de Saint Pierre Les Nemours

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041411-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	9 044,00 € HT	39,81 %	3 600,00 €
Montant total de la subvention			3 600,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
Adresse administrative : 7 CHEMIN DE LA MESSE
77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno LANDAIS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 janvier 2025 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

En 2022, la commune de Saint-Pierre-Lès-Nemours (commune de Seine et Marne de près de 6 000 habitants) a acquis une ancienne menuiserie abandonnée depuis plusieurs années. Pendant l'année 2023, d'importants travaux de rénovation ont été engagés. En novembre de cette même année, le premier marché des producteurs ouvrait et fut suivi de la mise en place d'événements culturels et de partages. Ce bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ce lieu en plus d'accueillir le marché, a été un lieu d'animation avec des soirées nommées « Apéros Music'Halle ». A ces événements, d'autres manifestations telles que la fête de la bière, octobre rose, les festivités d'Halloween, Noël, la fête de la musique s'y sont déroulées.

La ville souhaite acquérir 4 enceintes avec fixations murales, un retour de scène, une console son, 12 pistes micro et 3 pistes stéréo et 2 spots pour la scène.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de

9 044 €.

Localisation géographique :

 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat d'enceintes, console, support enceinte, spots, matériels électrique	9 044,00	100,00%
Total	9 044,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	1 808,80	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	7 235,20	80,00%
Total	9 044,00	100,00%

DOSSIER N° EX090256 - Acquisition de matériel son, lumière, textile et vidéo pour l'association SUM (Sèvres Unité Musique)

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	260 361,14 € TTC	29,57 %	77 000,00 €
Montant total de la subvention			77 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SUM SEVRES UNITE MUSIQUE
Adresse administrative : 111 RUE DES BRUYERES
92310 SEVRES
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SEBASTIEN BRUAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 6 janvier 2025 - 30 janvier 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

L'association SUM créée en février 2000, à l'initiative de jeunes musiciens sévriens désireux de pouvoir pratiquer la musique dans de bonnes conditions, est fondée sur des principes de responsabilisation des usagers et sur une gestion collective des activités. Les objectifs de SUM se sont élargis à tous les enjeux des musiques actuelles et amplifiées. L'association est conventionnée avec la ville de Sèvres et la ville d'Avray. Ses activités d'enseignements sont reconnues et labellisées par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de son « schéma directeur des enseignements artistiques ». Elle dispose également de l'agrément JEP (Jeunesse et Éducation Populaire) du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Ses activités sont regroupées dans un bâtiment appartenant à la ville dans des locaux obsolètes. La ville construit actuellement un nouveau bâtiment au même endroit pour permettre le développement de l'association notamment pour l'organisation de concert et de l'accueil en résidence. L'association a 3 pôles d'activités : pôle répétition (mise à disposition de studios de répétition et de production), un pôle pédagogie (école de musique, intervention en milieu scolaire et petite enfance) et, un pôle diffusion. La programmation s'articule autour de plusieurs types d'événements dans et hors les murs : les SUMCASES : concert « laboratoire », ils se déroulent dans les studios spécialement aménagés pour

l'occasion. Ces soirées permettent aux groupes de tester un nouveau répertoire, de faire un premier concert, d'expérimenter. Afin de développer et pérenniser ses activités, l'association souhaite acquérir du matériel scénique en son (enceinte de façade, console de mixage, ampli), en vidéo (écran, vidéoprojecteur, accroche), scénographique (rideau, pendrillon, tringles motorisées) et d'éclairage (projecteurs, pupitre, gradateur).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 260 361,14 €

Localisation géographique :

SEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Sonorisation salle de concert	135 025,41	51,86%
Lumières salle de concert	54 128,40	20,79%
Back line salle de concert	8 666,14	3,33%
Vidéo salle de concert	10 020,00	3,85%
Textile et accroche salle de concert	23 592,00	9,06%
Equipement studios de production	18 928,38	7,27%
Equipement bar, office et mobilier	10 001,41	3,84%
Total	260 361,74	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	54 961,74	21,11%
CD 92 acquis	73 000,00	28,04%
CNM acquis	55 400,00	21,28%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	77 000,00	29,57%
Total	260 361,74	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX092577 - Acquisition de matériel son, lumière, vidéo, de couture et de matériel pour l'atelier de la ressourcerie de la Vie Brève du théâtre de l'Aquarium

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	128 511,48 € HT	26,46 %	34 000,00 €
Montant total de la subvention			34 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA VIE BREVE
Adresse administrative : 2 ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRE
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOPHIE DARRAGI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2025 - 31 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Association fondée en 2009, La Vie Brève est une compagnie de théâtre musical dirigée par Jeanne Candel, conventionnée par la DRAC Ile de- France depuis 2015. La saison est rythmée par un à deux Festivals intitulés BRUIT, chaque édition de BRUIT regroupe plusieurs spectacles, concerts et événements inattendus portés par la compagnie, les équipes associées et les compagnies accueillies en résidence. Les créations sont composées de matériaux hétéroclites qui rendent les cadres de représentation élastiques : matières et références picturales, cinématographiques ou philosophiques sont autant de supports de jeu convoqués par l'improvisation et par l'écriture de plateau. L'association souhaite acquérir du matériel lumière LED, son et vidéo, du matériel de couture, du matériel pour l'atelier de ressourcerie pour le théâtre qu'elle occupe à l'Aquarium sur le site de la cartoucherie à Vincennes. Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Sur un budget total présenté de 74 583€, la subvention est calculée par application d'un taux

d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 73 083 € déduction faite des dépenses inéligibles (formation équipe technique 1 500 €).

L'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 70 708 €.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise à la norme de la baie de brassage	1 335,00	1,04%
Presse (repassage) et machine à coudre	880,37	0,68%
Design UI/UX d'un carnet de bord pour la	6 480,00	5,03%
Scie circulaire	2 269,95	1,76%
Matériel lumière - transformation en led	102 013,28	79,15%
Matériel vidéo-son	14 982,55	11,63%
Focale pour appareil vidéo	918,33	0,71%
Total	128 879,48	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris sollicitée	34 368,00	26,67%
DGCA sollicitée	34 368,00	26,67%
Apport fonds propres acquis	25 775,48	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	34 368,00	26,67%
Total	128 879,48	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX092582 - Renouvellement du parc son, lumière et vidéo du théâtre de l'Etoile du Nord

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	70 708,00 € HT	28,29 %	20 000,00 €
Montant total de la subvention			20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ETOILE DU NORD
Adresse administrative : 16 RUE GEORGETTE AGUTTE
75018 PARIS 18
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ELIE SCHULMAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 31 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

L'Etoile du Nord, scène conventionnée d'intérêt national Art et Création pour la danse et les écritures contemporaines, est située dans le 18^e arrondissement de Paris. Elle est dédiée à l'émergence et à l'accompagnement de jeunes artistes. Le théâtre comprend des bureaux, un hall d'accueil pour le public, une salle de spectacle de 184 places en gradin avec une scène de 120 m², une loge et des locaux techniques. Les travaux réalisés en 2017 ont permis d'améliorer la visibilité du bâtiment sur la rue, de rénover le hall supérieur, de créer un accès pour les personnes à mobilité réduite et de mettre l'ensemble aux normes avec 4 places PMR. La salle de spectacle fait partie d'un complexe accueillant également les activités de l'association Championnet. L'Etoile du Nord articule sa programmation autour de trois disciplines : la danse, le théâtre et la littérature. Tout au long de l'année, elle développe des actions de médiation culturelle en partenariat avec des établissements scolaires et des structures associatives du 18^{ème} arrondissement de Paris. Sa programmation est rythmée par des festivals et des temps forts dès octobre avec Fragment, un festival inter-théâtres dédié aux étapes de création. Elle se poursuit en novembre avec Satellites, un festival mettant en lumière des compagnies émergentes. En décembre, place au jeune public avec Flip/Flap, un festival de danse qui leur est spécialement consacré. Dès janvier,

le théâtre revient avec La Fabrique des Écritures, un festival dédié aux nouvelles dramaturgies. Au printemps, Immersion Danse prend le relais, mettant à l'honneur la danse contemporaine, notamment à travers Open Space, un temps fort de présentations d'étapes de création, mais également des spectacles de danses. En mai, la saison se clôture avec le festival interdisciplinaire Soyons écocitoyens qui croise danse et théâtre autour de thématiques engagées. Ces festivals sont ponctués de résidences artistiques, d'ateliers de médiation au sein d'établissements scolaires et associatifs, ainsi que de restitutions au théâtre. L'Étoile du Nord propose également des rencontres et parcours littéraires, ainsi que des laboratoires résidences de création pour les artistes et auteurs en danse, théâtre et littérature. Le théâtre va renouveler son parc de projecteurs en LED.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

Budget total présenté 74 583 €

Dépenses éligibles 73083

Dépenses inéligibles formation équipe technique 1 500€

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 73 083 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 70 708 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Projecteurs	54 633,00	73,25%
Accessoires	2 377,00	3,19%
Lumière	14 959,00	20,06%
Electricité et formation	2 614,00	3,50%
Total	74 583,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	22 374,00	30,00%
DRAC sollicitée	14 917,00	20,00%
Ville de Paris sollicitée	14 917,00	20,00%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	22 375,00	30,00%
Total	74 583,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX092633 - Acquisition d'équipements son, lumière, numérique et mobilier pour la CLEF (culture, loisirs et formation)

Dispositif : Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation (n° 00000147)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20421-131002-300

Action : 13100204- Soutien à la création et à la diffusion numériques

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Matériel numérique, scénographique et numérisation	572 637,00 € HT	17,46 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLEF CULTURE LOISIRS ET FORMATION
Adresse administrative : 46 RUE DE MAREIL
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur ALAIN DE CHAMBORANT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 juillet 2025 - 21 juin 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des acquisitions avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des acquisitions, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La CLEF est une association dont le projet mêle des expérimentations et des expériences collectives, à forte dimension culturelle et artistique. Créée en 1984 lors de la transformation de la MJC de Saint-Germain-en-Laye, La CLEF, soutenue en premier lieu par la Ville, contribue à la vie culturelle et à l'animation de la commune. L'association favorise les rencontres, les échanges et l'éducation "chacun par chacun" : ces activités comprennent des moments d'apprentissage, de mise en pratique et de diffusion. Elle organise plus de 80 spectacles par saison, principalement des concerts (amateurs ou professionnels) et des spectacles liés aux activités ainsi que des expositions. Lieu moteur sur la région en matière de culture, notamment dans le champ des musiques amplifiées, elle est investie dans les réseaux musiques actuelles (la FEDELIMA, le RIF). Elle est aussi soutenue par le Ministère de la Culture (label "Scènes de Musiques Actuelles"), la Région Île-de-France ainsi que les sociétés civiles et organismes professionnels. Le projet de diffusion de La CLEF est très majoritairement tourné vers les artistes émergents, professionnels ou en voie de professionnalisation. Ces artistes émergents partagent régulièrement la scène avec des artistes plus confirmés, de renommée nationale voire internationale.

La CLEF souhaite s'engager sur un programme ambitieux d'acquisition d'équipements scéniques en son pour les deux salles, en consoles pour la régie, en limiteurs sonores, en projecteurs LED et vidéo projecteurs notamment.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 630 000 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 572 637 €.

Localisation géographique :

 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
BLOC SON AI	240 000,00	38,10%
BLOC ECLIPSE	88 000,00	13,97%
BLOC EPI ET INFORMATIQUE	60 000,00	9,52%
BLOC LUMIERES	220 000,00	34,92%
BLOC VIDEO AI	15 000,00	2,38%
BLOC VIDEO ECLIPSE	7 000,00	1,11%
Total	630 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	296 391,00	47,05%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	157 363,00	24,98%
Ville de Saint Germain en Laye sollicitée	125 890,00	19,98%
DRAC sollicitée	50 356,00	7,99%
Total	630 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX090992 - Rénovation complète du centre culturel et sportif Georges Pompidou de la commune de Vincennes

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	6 500 000,00 € HT	15,38 %	1 000 000,00 €
Montant total de la subvention			1 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VINCENNES

Adresse administrative : 53 BIS RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame CHARLOTTE LIBERT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 23 octobre 2024 - 31 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Construit en 1976 dans le cadre d'un aménagement urbain global, le centre culturel et sportif Georges Pompidou est un équipement majeur de la ville de Vincennes. Situé en centre-ville, il intègre de nombreuses salles permettant d'offrir des activités variées. Le bâtiment est un ERP de 2ème catégorie d'une surface totale de 6630m2, est composé en particulier d'un gymnase, de deux salles multisports, d'une salle de représentation et de bureau. La ville de Vincennes souhaite mener une opération de restructuration de l'ensemble du centre avec un objectif thermique fort en intégrant notamment : une remise en état technique et une remise aux normes (accessibilité, sécurité incendie), une séparation des flux sportifs et culturels, une modernisation de la salle de spectacle, une augmentation de la jauge d'accueil du public pour la partie sportive, une création d'un hall d'accueil. Concernant le volet spectacle vivant, la salle de spectacle sera entièrement modulable (gradin fixe et tribune télescopique) avec la possibilité d'accueillir tout type de programmation (danse, cirque, concert classique ou musique amplifiée,

théâtre, arts du geste). La jauge spectateurs en gradin déployé sera de 575 places assises dont 14 PMR et en gradin replié de 750 places en parterre debout et 305 places en gradin fixe. La salle de répétition sera dédiée aux compagnies, mais également mise en disposition des scolaires dans le cadre de parcours artistiques et culturelles. La politique culturelle actuelle de la ville de Vincennes est principalement axée autour de l'organisation de festivals notamment America, Au-delà de l'écran, Vincennes Images Festival, Shakespeare d'avril, L'Afrique en marche, cette programmation sera étoffée après l'ouverture de ce futur équipement.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 6 500 000 € (plafond du règlement d'intervention).

Localisation géographique :

 VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros oeuvre étendu (installation de chantier, étanchéité, VRD ...)	10 219 403,00	50,19%
CEA (menuiseries, plafonds, peinture ...)	2 770 672,00	13,61%
CVC plomberie sanitaires	1 962 807,00	9,64%
CFO GTB	1 100 665,00	5,41%
Serrurerie machinerie équipements scéniques	954 484,00	4,69%
Menuiserie scénique	126 982,00	0,62%
Tribune télescopique et fauteuils	294 597,00	1,45%
Réseaux et matériels	794 657,00	3,90%
Géothermie	146 400,00	0,72%
MOE Etudes	1 991 472,00	9,78%
Total	20 362 139,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	17 412 139,00	85,51%
MGP (Métropole du Grand Paris) acquis	1 000 000,00	4,91%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	1 950 000,00	9,58%
Total	20 362 139,00	100,00%

DOSSIER N° EX091610 - Rénovation des loges de la salle de spectacle la Grande Halle de la commune de Roissy en Brie

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	27 477,99 € HT	29,11 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

Adresse administrative : 9 RUE PASTEUR
77680 ROISSY EN BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FRANCOIS BOUCHART, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 mars 2025 - 28 mars 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La Ville de Roissy-en-Brie (23 100 habitants), située en Seine-et-Marne porte une politique culturelle ambitieuse à travers ses équipements et événements. La Grande Halle (520 places assises) salle de spectacle principale de la commune, est un lieu clé pour la diffusion artistique et l'animation locale. Elle accueille chaque année une programmation variée, incluant des têtes d'affiche nationales, des troupes de théâtre amateur, des comedy clubs et des spectacles portés par les associations locales. La saison 2024-2025 met notamment à l'honneur Pablo Mira, Joseph Kamel, Stephan Eicher, Issa Doumbia et Elena Nagapetyan. L'humour y occupe une place avec le Festival du Rire et le Festival d'Art Urbain : Parenthèses Urbaines rassemble des street artistes autour d'expositions et de performances live. La programmation s'étend aussi hors les murs, grâce à des partenariats avec la Médiathèque Aimé Césaire et la Micro-Folie qui a ouverte en décembre 2024. Enfin, la ville adapte son offre culturelle aux nouvelles tendances, en intégrant des formes innovantes comme l'art urbain, les performances numériques et les

spectacles immersifs. La Grande Halle est une ancienne ferme du XVII^e siècle, rénovée en 1990, ayant évolué pour s'adapter aux exigences techniques et aux besoins des artistes et du public. Au fil des années, plusieurs rénovations ont été effectuées pour moderniser l'équipement, avec l'installation d'un système de son et d'éclairage de nouvelle génération, ainsi que des gradins rétractables, permettant d'alterner entre une configuration spectacle et une configuration exposition. Ces aménagements ont renforcé l'attractivité de la Halle, mais les loges, datant de 1990, n'ont jamais été rénovées et ne répondent plus aux standards actuels. Leur vétusté devient un frein à l'accueil des artistes nécessitant des espaces adaptés en termes de confort, d'équipements et de fonctionnalité. De plus, un dégât des eaux récent a endommagé la moquette, accentuant encore les besoins de réhabilitation. Les interventions comprendront : la réfection des revêtements muraux et des sols, le remplacement de la moquette endommagée par un revêtement plus résistant et facile d'entretien, la rénovation des murs pour un meilleur confort visuel et acoustique, l'amélioration de l'éclairage (installation d'un système d'éclairage LED ajustable), la modernisation du mobilier (remplacement du mobilier existant par des équipements ergonomiques et adaptés aux besoins des artistes), la rénovation des sanitaires.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 27 825,7 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 27 477,99€.

Localisation géographique :

 ROISSY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réfection des loges de la Grande Halle	27 825,70	100,00%
Total	27 825,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	19 477,99	70,00%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	8 347,71	30,00%
Total	27 825,70	100,00%

DOSSIER N° EX091615 - Commune d'Ezanville : construction d'un pôle culturel et sportif

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041412-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 914 512,98 € HT	43,88 %	840 000,00 €
	Montant total de la subvention		840 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D EZANVILLE MAIRIE

Adresse administrative : PLACE JULES RODET
95460 EZANVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur ERIC BATTAGLIA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 mai 2025 - 10 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

La commune d'Ezanville (Val d'Oise) de 19 000 habitants, souhaite élargir son offre culturelle en proposant, dans un lieu centralisé, des manifestations et des actions variées. La construction du pôle culturel permettra de favoriser les pratiques artistiques et de promouvoir l'accès à la culture pour ses administrés. Sa proximité avec le gymnase permettra de créer un pôle centralisé d'animation sportive et culturelle. La future programmation culturelle se veut éclectique par la diversité des domaines explorés et les formes artistiques proposées : théâtre, improvisation, musique, danse, conte, concerts, cirque, cultures urbaines notamment. Le public sera également accompagné par des actions de médiation culturelle. La ville d'Ezanville évolue au sein de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée qui regroupe 18 villes depuis le 1er janvier 2016. La création de ce pôle culturel s'inscrit dans une dynamique économique communale soucieuse du besoin de ses habitants avec la restructuration du Val d'Ezanville, le lancement des travaux du pôle gare et l'ouverture d'une maison médicale.

Les principaux objectifs de l'opération sont : la mise à disposition un centre culturel pour les habitants dans un lieu centralisé ; la création d'un complexe multi activité et culturel, l'intégration des enjeux environnementaux. Le nouveau pôle culturel sera composé ainsi : au rez-de-chaussée : une salle de spectacle de 120 places, une salle d'exposition de 100m2, une ludo-bibliothèque de 329 m2 dotée d'un espace de lecture extérieur ; à l'étage : un auditorium de 75m2, un studio d'enregistrement, 4 salles de musique, 2 salles de danse et 2 salles de jeux.

Détail du calcul de la subvention :

Sur un budget total de 5 805 584,47€, la subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 2 816 188,32 € déduction faite des dépenses inéligibles sur la base d'une proratisation des espaces dédiés au spectacle vivant d'un montant de 2 941 891,99€, : espaces verts (22 599,67€), signalétique (12 051,02€) et VRD (91 052,98€) soit 125 703,67€.

L'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 1 914 512,98€.

Localisation géographique :

■ EZANVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation de chantier gros oeuvre	967 390,47	32,88%
VRD	91 052,98	3,10%
Revêtement de façades	143 501,77	4,88%
Couverture étanchéité	87 066,43	2,96%
Menuiseries extérieures serrurerie	282 184,89	9,59%
Cloisons doublage faux plafonds mnuiseries intérieures agencement	333 278,49	11,33%
Sols et murs durs sols souples peinture	136 956,74	4,66%
Appareils élévateurs	16 773,80	0,57%
CVCD PB	361 119,25	12,28%
Electricité CFO CFA	181 516,48	6,17%
Espaces verts	22 599,67	0,77%
Signalétique	12 051,02	0,41%
Scénographie	306 400,00	10,42%
Total	2 941 891,99	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Apport fonds propres acquis	2 813 909,13	48,47%
CD 95 sollicité	1 250 000,00	21,53%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	1 741 675,34	30,00%
Total	5 805 584,47	100,00%

DOSSIER N° EX091613 - Rénovation énergétique et remplacement des installations techniques du théâtre des Louvrais de Pontoise

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-2041582-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	1 173 053,16 € HT	30,00 %	351 915,95 €
	Montant total de la subvention		351 915,95 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CERGY-PONTOISE
Adresse administrative : PARVIS DE LA PREFECTURE
95000 CERGY
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 mai 2025 - 1 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le théâtre des Louvrais sis à Cergy, commune du Val d'Oise (215 000 habitants) est occupé par la scène nationale Points Communs qui le gère sous forme associative. La Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) est propriétaire de cet équipement. Le théâtre a été inauguré en avril 1974 puis agrandi en 1998. Point Communs porte à travers son projet artistique et culturel pluridisciplinaire, une programmation et des actions fédératrices ouvertes sur le monde en développant notamment un axe à destination de la jeunesse à travers plusieurs temps : Génération(s) et un Festival Arts et Humanités. La scène nationale s'engage aussi dans le soutien aux artistes à travers des coproductions, résidences, plateaux émergents et partage de réseau. En vue d'établir sa stratégie d'amélioration énergétique de son patrimoine, la CACP a réalisé des audits énergétiques en 2021 sur ses bâtiments publics les plus énergivores. S'agissant du théâtre des Louvrais, l'audit énergétique a révélé un réel potentiel

d'amélioration de l'enveloppe thermique et des équipements techniques du lieu. En complément de cet audit, il a été étudié l'amélioration de la performance énergétique des équipements scéniques (appareils d'éclairage et système de pilotage automatique des équipements scéniques), il en est ressorti aussi un potentiel de réduction important des consommations électriques de l'ordre de 63%. Les travaux ont été planifiés en 3 phases : la première portait sur le remplacement de la machinerie des équipements scéniques et des éclairages de spectacle dont les travaux ont été réalisés à l'été 2024 ; la seconde concerne la rénovation thermique de l'enveloppe du bâtiment dont les travaux seront réalisés en 2025 et 2026 ; la troisième consiste au remplacement des installations techniques avec notamment la mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB) dont les travaux seront réalisés en 2026. L'objet de la demande porte sur les phases 2 et 3.

Détail du calcul de la subvention :

Sur un budget total présenté d'un montant de 4 422 275,00 € , la subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 1 688 053,16€ déduction faite des dépenses inéligibles (aléas économiques et techniques : 1 037 527,68€, installation de chantier gros œuvre ITE : 520 200€ soit un montant de travaux de 1 467 872,32€ sur lequel s'ajoute le plafond pour les frais d'études correspondant à 15% du montant des travaux soit 220 180,84€.

L'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 1 173 053,16€.

Localisation géographique :

 PONTOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage / Etudes	359 147,32	8,12%
Travaux (installation de chantier, gros oeuvre, couverture, étanchéité ...)	3 025 600,00	68,42%
Frais annexes (aléas économiques, aléas techniques)	1 037 527,68	23,46%
Total	4 422 275,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds vert (acquis)	1 000 000,00	22,61%
DSIL (acquis)	302 000,00	6,83%
CD 95 (sollicité)	1 116 010,00	25,24%
Apport fonds propres (acquis)	989 265,00	22,37%
Conseil régional d'île-de-france (sollicité)	1 015 000,00	22,95%
Total	4 422 275,00	100,00%

DOSSIER N° EX091354 - Ravalement de la façade, remise en état des installations techniques et acquisition de matériel (son, lumière, mobilier) du théâtre des Athévains

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	161 065,10 € HT	29,80 %	48 000,00 €
	Montant total de la subvention		48 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOCIETE NOUVELLE ARTISTIC
VOLTAIRE
Adresse administrative : 45 BIS RUE RICHARD LENOIR
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame DOMINIQUE BOURDE, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2025 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Situé au cœur du 11ème arrondissement à Paris, l'Artistic Athévains est l'aboutissement d'une histoire commencée au début du siècle dernier : en 1903, Louis Dembrevil, artiste de café-concert, aménage une salle Caf'conc'. Devenant théâtre dans les années 20, cinéma à partir de 1935, le lieu était presque en ruine lorsqu'en 1979, la compagnie Les Athévains en a pris la direction artistique. En 1995, une transformation complète du bâtiment est entreprise lui donnant sa configuration actuelle. Le théâtre Artistic Athévains comporte deux salles, le théâtre (220 places) et le studio (117 places). Autour des deux salles se sont construits des lieux de vie et d'échange, le Café des Livres, la Loge, la Librairie. Une démarche artistique originale y est menée, consacrée tant à la recherche de grands textes classiques peu connus qu'à la mise en scène d'auteurs contemporains. Aujourd'hui, pour un meilleur accueil des équipes et du public, des rénovations sont à entreprendre. Sont envisagées des remises aux normes techniques

et écologiques, une remise en état de la façade pour la rendre visible (ravalement et éclairage). Il est aussi prévu la fourniture et la pose de gradins et de fauteuils dans les deux salles, la remise en état des installations techniques pour le chauffage, le changement des moquettes et des tapis de passage
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 161 521,5 € ; l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 161 065, 10 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ravalement de la façade	37 500,00	23,22%
Eclairage façade	13 800,00	8,54%
Fourniture et pose gradins	33 300,00	20,62%
Fourniture et pose de fauteuils	22 084,20	13,67%
Chauffage : remise en état des installations techniques	28 702,50	17,77%
Changement des moquettes et tapis de passage	26 134,80	16,18%
Total	161 521,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris acquis	16 471,00	10,20%
DGCA acquis	10 041,00	6,22%
Apport fonds propres acquis	86 553,10	53,59%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	48 456,40	30,00%
Total	161 521,50	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

DOSSIER N° EX091614 - Rénovation de la façade du théâtre du Petit Monde

Dispositif : Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels (n° 00001097)

Délibération Cadre : CR2017-191 modifiée du 23/11/2017

Imputation budgétaire : 903-311-20422-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Investissement culturel - Construction, rénovation et aménagement de bâtiments culturels	136 761,50 € HT	29,98 %	41 000,00 €
	Montant total de la subvention		41 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PILAIN ROLAND

Adresse administrative : 4 BOULEVARD DES FILLES DU CALVAIRE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Entrepreneur individuel

Représentant : Monsieur ROLAND PILAIN, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2025 - 24 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le démarrage des travaux avant le vote de la Région, est justifié par le caractère urgent d'une partie des opérations. La date de démarrage est celle du début des travaux, la demande de subvention ayant été déposée avant tout commencement d'exécution.

Description :

Le théâtre du Petit Monde est une institution théâtrale fondée par Pierre Humble en 1919 mêlant le théâtre, le chant et la danse. Le directeur fondateur du théâtre des enfants Roland Pilain, donne un nouvel élan au théâtre en proposant différents spectacles en même temps en tournée et dans les plus grands théâtres parisiens et nationaux. Depuis 2012, le théâtre accueille dans ses murs l'association Pilain et compagnie assurant la gestion culturelle du lieu qui bénéficie des espaces de travail, de répétition et de représentation à titre gracieux. Ce théâtre diffuse des spectacles familiaux et tout public. A citer au titre des dernières créations : Le Médecin malgré lui de Molière, Le Géniteur, Une soirée chez Offenbach et à venir sur 2025, La Belle Hélène. Le théâtre propose également des ateliers de théâtre et de chant pour les amateurs. Une phase de travaux majeure est programmée sur le premier semestre 2025 avec la rénovation de la façade donnant sur le boulevard Beaumarchais, ensuite la façade de la cour intérieure sera également rénovée pour terminer sur l'isolation de la toiture et le changement des vitrines du théâtre pour une meilleure performance énergétique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 136 761,5 €.

Localisation géographique :

 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rénovation de la façade boulevard Beaumarchais et de la toiture	56 976,50	41,66%
Rénovation de la façade sur cour et de la toiture	70 245,00	51,36%
Changement de la vitrine du théâtre	9 540,00	6,98%
Total	136 761,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Ville de Paris sollicitée	2 000,00	1,46%
Apport fonds propres acquis	93 761,50	68,56%
Conseil régional d'île-de-france sollicité	41 000,00	29,98%
Total	136 761,50	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.111666 Culture (ex SA.42681) adopté sur la base du règlement (UE) n 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, modifié, relatif à : aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine

Annexe 4 - fiche projet - Terres d'Envol

DOSSIER N° EX092850 - Construction d'un pôle culturel au Baillet à Drancy**Dispositif** : Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement) (n° 00001148)**Imputation budgétaire** : 903-311-2041582-131002-300

Action : 13100201- Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Subvention spécifique culture, patrimoine et création (investissement)	5 400 000,00 € HT	22,22 %	1 200 000,00 €
	Montant total de la subvention		1 200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS TERRES D ENVOL
 Adresse administrative : BOULEVARD DE L HOTEL DE VILLE
 93600 AULNAY SOUS BOIS
 Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
 Représentant : Monsieur BRUNO BESCHIZZA, Président

PRESENTATION DU PROJET**Dates prévisionnelles** : 11 septembre 2023 - 1 septembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :

Description :

Implanté à l'entrée du nouveau quartier du Baillet, face à la médiathèque Georges Brassens, le futur Espace culturel Baillet de Drancy, vise à remplacer l'actuel centre culturel obsolète. L'espace culturel du Parc est devenu un équipement vieillissant, qui ne correspond pas aux évolutions du territoire. Il est de plus, confronté à des problèmes récurrents de saturation, notamment en raison de la mixité d'usages de sa salle de théâtre-cinéma. Ce lieu surexploité et qui ne peut plus évoluer n'est plus à même de satisfaire toute la demande des publics, notamment les scolaires à l'échelle communautaire. Pensé comme un lieu de culture et de vie dans un équipement modulable et de qualité, l'espace culturel du Baillet à Drancy comprendra notamment : une salle de spectacle de 750 places (avec possibilité de réduire la jauge à 408 places pour les spectacles plus intimistes grâce à un rideau motorisé), ponctuellement utilisée pour des séances de cinéma à caractère événementiel (700 places en configuration cinéma) ; une salle festive polyvalente dotée d'un gradin télescopique en partie basse lui permettant d'accueillir soit 1 000 personnes assises, soit 1 800 spectateurs debout en partie basse et 290 assis en partie haute ; trois salles de cinéma permanentes d'une capacité respective de 250, 150 et 100 et places (soit 500 places au total) ; un vaste hall, véritable espace fédérateur autour duquel rayonneront les différentes salles et qui permettra d'accueillir les publics, d'acheter ses billets, de boire un verre et même d'assister à des petits spectacles sur une scène ouverte. Une convention d'exploitation va lier l'EPT Terres d'Envol et la Ville de Drancy qui en aura l'usage. L'espace culturel du Parc accueille des spectacles professionnels (35 à 40 spectacles

par saison dont le nombre sera largement augmenté au Baillet) et valorise l'activité amateur. La programmation est conçue pour le tout public. Avec une part dédiée au jeune public (scolaires, associations à vocation culturelle, programmation qualitative pour les centres de loisirs). De nombreux événements sont accueillis en fonction des thématiques et du calendrier (expositions, e-sport ...). Le futur équipement aura aussi une programmation de films, théâtre, humour, musique, danse, conférences, expositions, etc. Cette programmation sera accompagnée de débats, de rencontres de bord de plateau, d'actions dans les écoles et de partenariats avec les associations et les structures municipales de l'EPT (associations de pratique théâtrale, conservatoires ...). Le lieu permettra d'amplifier l'accueil de festivals artistiques comme le développement à l'échelle territoriale de la manifestation « Mai en scène ».

Détail du calcul de la subvention :

La subvention est calculée par application d'un taux d'intervention aux dépenses éligibles d'un montant de 6 500 000 € (plafond prévu par le règlement d'intervention); l'écart entre la subvention demandée et la subvention effectivement accordée est déduit du montant des dépenses éligibles, soit un montant définitif de 5 400 000 €.

Localisation géographique :

■ DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Macro-lot	3 646 510,59	46,72%
Electricité CF cf & installation photovoltaïque	99 364,29	1,27%
Serrurerie & machinerie scéniques	1 612 868,63	20,66%
Menuiserie scénique	225 362,96	2,89%
Voileries scéniques	90 705,00	1,16%
Tribune télescopique et fauteuils	557 880,00	7,15%
Fauteuils de spectacle	253 113,00	3,24%
Réseaux et matériels scénographiques	1 178 990,71	15,11%
Equipements cinématographiques	140 467,00	1,80%
Total	7 805 262,18	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DSIL acquis	726 670,00	9,31%
Métropole du Grand Paris acquis	968 633,00	12,41%
Ville de Drancy acquis	1 618 811,00	20,74%
Apport en fonds propres acquis	2 191 148,18	28,07%
Conseil régional d'Île-de-France sollicité	2 300 000,00	29,47%
Total	7 805 262,18	100,00%

Annexe 5- Correctif - Philharmonie

AVENANT
A LA CONVENTION N° CP 2024-112 DU 28 MARS 2024
AU TITRE DE L'AIDE OLYMPIADE CULTURELLE – ETE CULTUREL
N°CP 2025-147 (dossier n° EX080500)

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 2025-147 du 19 juin 2025, ci-après dénommée la « Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS
dont le statut juridique est : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
dont le siège social est situé au : 221 AVENUE JEAN JAURES, 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
ayant pour représentant : Monsieur Olivier MANTEI - Président
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-112 du 28 mars 2024, une subvention d'un montant maximum de 25 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à l'olympiade culturelle – été culturel.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives au montant de la base subventionnable et du taux d'intervention sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-147 du 19 juin 2025 font l'objet du présent avenant.

Article 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-112 du 28 mars 2024, la région Île-de-France a décidé de soutenir CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention (référence dossier n°EX080500).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 8,31 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 300 760,00 €, soit un montant maximum de subvention de 25 000 €. »

Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympiade culturelle - été culturel	300 760,00 € HT	8,31 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Article 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-147 du 19 juin 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Le

Madame GENEVIEVE NANCY, Responsable de service

Pour la présidente de la région Île-de-France

DOSSIER N° EX080500 - Olympiade culturelle - LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS "« La vie fantastique » Demos / Grenade"

Dispositif : Olympiade culturelle - été culturel (n° 00001262)

Délibération Cadre : CP2021-498 du 19/11/2021

Imputation budgétaire : 933-311-657382-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Olympiade culturelle - été culturel	300 760,00 € HT	8,31 %	25 000,00 €
Montant total de la subvention			25 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS
Adresse administrative : 221 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial
Représentant : Madame GENEVIEVE NANCY, Responsable de service

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2024 - 30 octobre 2024

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La mise en place du projet nécessite un démarrage anticipé.

Description :

La Philharmonie de Paris œuvre au développement de la vie musicale à travers la création, la diffusion, le patrimoine et la transmission au plus large public. Elle impulse le projet de démocratisation culturelle Demos. Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale sur la pratique musicale en orchestre, en ciblant notamment les enfants de 7 à 12 ans ne disposant pas d'un accès facile à cet apprentissage musical reçoit le soutien de la région Ile-de-France depuis sa création.

Ce projet, spécifiquement lié à l'Olympiade culturelle, est en co-crédation avec Grenade, ensemble chorégraphique composé d'une douzaine de professionnels formant la Compagnie et d'une cinquantaine d'enfants et d'adolescents de 7 à 18 ans formant le Groupe.

La chorégraphe Josette Baiz et l'Orchestre Demos entendent mettre en place ce projet artistique inclusif et éducatif, La vie fantastique, où musique et danse s'emmêlent pour célébrer les valeurs communes aux arts et au sport. Pensé par Josette Baiz, « La vie fantastique » est un spectacle de 40 minutes qui réunit la création et la danse contemporaine et la musique classique dans un récit de la société actuelle et de ses tensions.

Encadré par des professionnels de la musique et du champ social, ce projet se déroule sur 3 ans et

accorde à chaque enfant un instrument et des cours dans l'objectif de monter ce spectacle. Des stages de 3 jours ont débuté depuis juillet 2023 à la Philharmonie de Paris pour les enfants musiciens issus des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones rurales, et les danseurs du Groupe Grenade âgés de 7 à 18 ans encadrés par des danseurs de la Compagnie Grenade.

Ces répétitions s'achèveront par des spectacles à Marseille en mai et à Paris en juin 2024. Ce projet vise à faciliter l'accès à la pratique de la musique en orchestre, et donner l'opportunité d'intégrer un conservatoire ou une école de musique à son aboutissement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable correspond au budget prévisionnel présenté par le porteur, déduction faite de la différence entre le montant de subvention régionale sollicité et le montant de subvention voté.

Localisation géographique :

🏠 PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Personnel	25 990,00	8,64%
Rémunérations et intervenants	77 480,00	25,76%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	181 290,00	60,28%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dans la limite de 30% des dépenses)	16 000,00	5,32%
Total	300 760,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	25 000,00	8,31%
ETAT : Ministère de la culture (préciser Attribué/Sollicité)	133 662,00	44,44%
COLLECTIVITES TERRITORIALES : EPCI - Communautés de communes - Agglomération, Etablissement public t	20 000,00	6,65%
PARTENAIRES PRIVES (mécénat, sponsor, autres) : préciser nom et préciser Attribué/Sollicité	9 638,00	3,20%
AUTRES SUBVENTIONS ; préciser nom et préciser Attribué/Sollicité	50 000,00	16,62%
RECETTES PROPRES DE LA STRUCTURE CULTURELLE	62 460,00	20,77%
Total	300 760,00	100,00%

Annexe 6 - Correctif et avenant Technopol

**AVENANT
A LA CONVENTION N° CP 2024-143 du 30 MAI 2024**

**AU TITRE DE L'AIDE AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE SPECTACLE VIVANT A
RAYONNEMENT REGIONAL**

N°CP 2025-147(dossier n° EX081929)

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2025-147 du 19 juin 2025.

ci-après dénommée la " Région "

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé : TECHNOPOL - TECHNO PARADE

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 81 RUE REAUMUR 75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT

ayant pour représentant : Monsieur TOMMY VAUDECRANE, Président ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

Après avoir rappelé ce qui suit :

En vertu de la délibération n° CP 2024-143 du 30 MAI 2024 une subvention d'un montant maximum de 45 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2025-147 du 19 juin 2025 font l'objet du présent avenant.

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2024-143 du 30 mai 2024 et n° CP 2025-147 du 19 juin 2025 la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n°EX081929.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 19,03% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 236 419 € HT soit un montant maximum de subvention de 45 000 €. »

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	236 419,00 € HT	19,03 %	45 000,00 €
Montant total de la subvention			45 000,00 €

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 452,00	8,47%	Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	20,71%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	179 154,00	74,21%	État - DGCA (acquise)	32 203,00	13,34%
Dépenses actions culturelles	10 749,00	4,45%	Ville de Paris (sollicitée)	40 000,00	16,57%
Dépenses de communication	20 494,00	8,49%	Sacem (sollicitée)	7 000,00	2,90%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 570,00	4,38%	Mécénats	86 000,00	35,62%
Total	241 419,00	100,00%	Recettes propres	26 216,00	10,86%
			Total	241 419,00	100,00%

Article 3 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Article 4 : Dispositions complémentaires

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Article 5 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles comprennent la convention initiale ainsi que l'avenant et son annexe dénommée « fiche-projet » adoptés par délibération n° CP 2025-070 du 27 mars 2025."

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le

Monsieur Tommy Vaudecrane, Président
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Le

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX081929 - Aide aux festivals - TECHNOPOL - TECHNO PARADE & PARIS
ELECTRONIC WEEK - CP MAI 2024**

Dispositif : Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional (n° 00001008)

Délibération Cadre : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

Imputation budgétaire : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux festivals et manifestations de spectacle vivant à rayonnement régional	236 419,00 € HT	19,03 %	45 000,00 €
Montant total de la subvention			45 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TECHNOPOL - TECHNO PARADE
Adresse administrative : 81 RUE REAUMUR
75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur TOMMY VAUDECRANE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 février 2024 - 30 mai 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date limite de dépôt de la demande.

Description :

Historiquement organisateur de la Techno Parade, le réseau national des musiques électroniques Technopol organise 2 temps forts destinés à valoriser ces musiques : la Paris Electronic Week et la Techno Parade. La Paris Electronic Week (PEW) se positionne comme le salon français des professionnels des musiques électroniques. Pendant 4 jours, en réunissant l'ensemble des actrices et des acteurs lors de temps d'échanges privilégiés (conférences, master classes et workshops), cette manifestation remplit le double objectif d'accompagner les professionnels en devenir et de fédérer les acteurs et actrices établis, mais également de consolider et structurer le marché français des musiques électroniques. La Techno Parade, manifestation revendicative et festive dans les rues de Paris, est organisée le samedi de la semaine de la PEW afin de créer une dynamique nouvelle entre les deux événements. La structure bénéficie d'un nouveau lieu mis à disposition par le Parc de La Villette, où elle mène notamment des actions culturelles.

En 2023, Technopol a quitté la Gaîté Lyrique et a développé un partenariat avec la majorité des lieux culturels du Parc de La Villette, offrant ainsi plus d'événements dans le cadre de la PEW en échange de sa prise en charge du coût des plateaux artistiques et des coûts techniques. 1 500 festivaliers, 30 artistes et une centaine d'intervenants ont été réunis.

Pour la 12e édition, la Paris Electronic Week se déroulera du 26 au 29 septembre à la Cité Fertile de Pantin. Un Electronic Market sera produit sur le même format que celui de 2023, avec une scène dédiée aux showcases d'une trentaine d'artistes émergents, franciliens et avec un focus sur des artistes d'Afrique de l'Ouest. La Techno Parade se déroulera le samedi 28 septembre dans les rues de Paris et proposera une

soirée officielle de clôture au Nexus à Pantin.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Localisation géographique :

-  PARIS
-  PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses artistiques	20 452,00	8,47%
Dépenses techniques/logistiques et sécurité	179 154,00	74,21%
Dépenses actions culturelles	10 749,00	4,45%
Dépenses de communication	20 494,00	8,49%
Coûts de structure affectés au projet (dans la limite de 20%)	10 570,00	4,38%
Total	241 419,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France / Aide aux festivals et manifestations (sollicitée)	50 000,00	20,71%
État - DGCA (acquise)	32 203,00	13,34%
Ville de Paris (sollicitée)	40 000,00	16,57%
Sacem (sollicitée)	7 000,00	2,90%
Mécénats	86 000,00	35,62%
Recettes propres	26 216,00	10,86%
Total	241 419,00	100,00%